



RECUEIL des ACTES du DÉPARTEMENT de l'INDRE

Numéro – 11 – Spécial Commission Permanente du 2 mars 2026

Auteur : Marc FLEURET, Président du Conseil départemental

Date de mise en ligne : 9 mars 2026

Durée minimum de publicité : deux mois à compter de la date de mise en ligne

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_001

P - M. le Président du Conseil départemental

**PLAN STRATEGIQUE de DEVELOPPEMENT TERRITORIAL INDRE 2030
conclu entre l'ETAT, le DEPARTEMENT de l'INDRE et la REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 22

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT

Contre : 1

Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de plan stratégique de développement territorial Indre 2030, ci-annexé,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération
n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article unique. - Le plan stratégique de développement territorial Indre 2030, ci-annexé sous forme de fascicule séparé dématérialisé, est approuvé et le Président du Conseil départemental est autorisé à le signer.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_002

P - M. le Président du Conseil départemental

**RECRUTEMENT d'un ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL de 2e CLASSE, CHARGE d'ACCUEIL,
SECRETARIAT, COMPTABILITE à la MAISON des
SPORTS au sein de la DIRECTION du SPORT, de
l'ANIMATION et de la JEUNESSE**

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les contrats d'engagement,

Considérant que suite à la déclaration de vacance de poste transmise au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 8 janvier 2026, l'appel de candidatures statutaires correspondant au profil s'est révélé infructueux,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article 1er. - Est autorisé le recrutement d'un adjoint administratif principal de 2e classe, par voie contractuelle, pour une durée de trois ans, à compter du 9 mars 2026.

Article 2. - Le contrat d'engagement présenté en annexe et fixant le niveau de rémunération est approuvé. Le Président du Conseil départemental est autorisé à le signer.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_003

P - M. le Président du Conseil départemental

**RECRUTEMENT d'un ADJOINT TECHNIQUE
PRINCIPAL de 2e CLASSE, au POINT d'APPUI
d'ARGENTON-SUR-CREUSE au sein de la
DIRECTION des ROUTES, des TERRITOIRES,
du PATRIMOINE et de l'EDUCATION**

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le contrat d'engagement,

Considérant que suite à la déclaration de vacance de poste transmise au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 16 décembre 2025, l'appel de candidatures statutaires correspondant au profil s'est révélé infructueux,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article 1er. - Est autorisé le recrutement d'un adjoint technique principal de 2e classe, par voie contractuelle, pour une durée de trois ans, à compter du 1er avril 2026.

Article 2. - Le contrat d'engagement présenté en annexe et fixant le niveau de rémunération est approuvé. Le Président du Conseil départemental est autorisé à le signer.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_004

P - M. le Président du Conseil départemental

**RECONDUCTION du CONTRAT, d'un CADRE B,
ANIMATEUR au SERVICE de l'AIDE SOCIALE
à l'ENFANCE au sein de la DIRECTION de la
PREVENTION et du DEVELOPPEMENT SOCIAL**



Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les contrats d'engagement et avenants,

Vu le profil de poste occupé par l'agent,

Considérant que suite à la déclaration de vacance de poste transmise au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 15 janvier 2026, l'appel de candidatures statutaires correspondant au profil s'est révélé infructueux,

Considérant que cet agent remplit les conditions pour bénéficier d'une transformation de son contrat actuel en contrat à durée indéterminée,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article unique. - Le Président du Conseil départemental est autorisé à signer le contrat à durée indéterminée de l'animateur contractuel, joint en annexe, qui prend effet au 16 mars 2026.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_005

P - M. le Président du Conseil départemental

**REVALORISATION de la REMUNERATION
d'un CADRE A, ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF EXERCANT
à l'ESPACE SOCIAL de PROXIMITE d'ARGENTON-SUR-CREUSE
au sein de la DIRECTION de la PREVENTION et du DEVELOPPEMENT SOCIAL**

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la
Fonction Publique Territoriale,

Vu les contrat d'engagement et avenant,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération
n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article 1er. - A compter du 26 mars 2026, la rémunération d'un cadre A, assistant socio-éducatif exerçant à l'Espace Social de Proximité d'Argenton-sur-Creuse au sein de la Direction de la Prévention et du Développement Social, est revalorisée.

Article 2. - Le Président du Conseil départemental est autorisé à signer, au nom du Département, l'avenant n° 2 joint en annexe modifiant le contrat d'engagement de cet agent et fixant le niveau de sa rémunération.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_006

A - Finances et Solidarité Territoriale

FONDS d'ACTION RURALE (F.A.R.)

Section Investissement - Programme 2026

**Répartition des crédits cantonaux d'ARDENTES, ARGENTON-SUR-CREUSE, LE BLANC,
BUZANÇAIS, LA CHÂTRE, ISSOUDUN, LEVROUX, NEUVY-SAINT-SEPULCHRE,
SAINT-GAULTIER et VALENÇAY**



Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 17

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Gil AVÉROUS,
Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT,
Imane JBARA-SOUNNI, Mireille DUVOUX, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER,
Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 6

Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Lydie LACOU, Gilles CARANTON, Philippe METIVIER

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement du F.A.R. adopté le 16 janvier 2026,

Vu la délibération n° CD_20260116_011, accordant au Fonds d'Action Rurale (F.A.R.) une dotation globale de 3.500.204 € pour l'année 2026, au titre de l'investissement, sections « voirie et équipement rural », dont 169.553 € pour le canton d'ARDENTES, 276.837 € pour le canton d'ARGENTON-SUR-CREUSE, 460.653 € pour le canton du BLANC, 313.109 € pour le canton de BUZANÇAIS, 455.403 € pour le canton de LA CHÂTRE, 70.181 € pour le canton d'ISSOUDUN, 382.665 € pour le canton de LEVROUX, 388.987 € pour le canton de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE, 488.228 € pour le canton de SAINT-GAULTIER et 494.588 € pour le canton de VALENÇAY,

Vu les propositions de répartition des crédits d'investissement du F.A.R. présentées par les cantons d'ARDENTES, ARGENTON-SUR-CREUSE, LE BLANC, BUZANÇAIS, LA CHÂTRE, ISSOUDUN, LEVROUX, NEUVY-SAINT-SEPULCHRE, SAINT-GAULTIER et VALENÇAY,

Considérant que les demandeurs n'ont pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article unique : Les répartitions des dotations cantonales 2026 du F.A.R., sections « voirie et équipement rural » des cantons d'ARDENTES, ARGENTON-SUR-CREUSE, LE BLANC, BUZANÇAIS, LA CHÂTRE, ISSOUDUN, LEVROUX, NEUVY-SAINT-SEPULCHRE, SAINT-GAULTIER et VALENÇAY sont adoptées telles que retracées dans les tableaux figurant en annexes.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

FONDS d'ACTION RURALE
Section Voirie Communale et Equipement Rural
Canton d'ARDENTES

DOTATION SECTION VOIRIE	84 776 €
SECTION EQUIPEMENT RURAL	84 777 €
TOTAL	169 553 €
UTILISATION SECTION VOIRIE	(art. 204 1482) 35 377 €
SECTION EQUIPEMENT RURAL	(art. 204 1481) 33 436 €
TOTAL	(art. 204 1482) 100 740 €
	169 553 €

F.A.R. 2026

Communes	Nature de l'opération	Montant de la dépense subventionnable		Financement F.A.R. (sur H.T.)							
				VOIRIE COMMUNALE			EQUIPEMENT RURAL			GLOBAL	
				Article 2041481	Article 2041482		Article 2041481	Article 2041482			
		T.T.C.	H.T.	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant
AMBRAULT	Travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours de l'école (2ème tranche)	55 615,20 €	46 346 €				31,48 %		14 590 €	31,48 %	14 590 €
ARDENTES	Installation de nouveaux jeux pour enfants à l'école Antoine Fée	32 593,20 €	27 161 €				28,98 %		7 870 €	28,98 %	7 870 €
	Travaux au gymnase et au dojo (marquage, affichage, tapis,...)	24 769,20 €	20 641 €				40 %		8 256 €	40 %	8 256 €
	Travaux d'agrandissement du cimetière (ossuaire, réfection des allées, jardin du souvenir)	42 822,00 €	35 685 €				65,38 %		23 332 €	65,38 %	23 332 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMPAGNE BOISCHAUTS	Travaux de voirie communautaire sur la commune de VOUILLON (VC 5)	60 223,20 €	50 186 €	15,38 %		7 719 €				15,38 %	7 719 €
DIORS	Aménagement d'espaces ludiques (jeux pour enfants)	75 126,00 €	62 605 €				5,22 %		3 269 €	5,22 %	3 269 €
ETRECHET	Travaux de voirie (chemin des Coins)	17 430,00 €	14 525 €	64,41 %		9 355 €				64,41 %	9 355 €
JEU-LES-BOIS	Femetur de la terrasse des vestiaires du stade municipal	34 087,20 €	28 406 €				33,95 %		9 644 €	33,95 %	9 644 €
MARON	Création d'une clôture au stade (sécurisation des vestiaires)	8 958,00 €	7 465 €				80,00 %		5 972 €	80,00 %	5 972 €
	Installation de stores occultant à l'école	13 274,40 €	11 062 €				80 %		8 849 €	80 %	8 849 €
MONTIERCHAUME	Travaux de voirie (Rue du Président Allende, Rue Ormeau et Chemin des Petites Maisons ; dont busage et trottoirs)	110 738,40 €	92 282 €	19,83 %		18 303 €				19,83 %	18 303 €
LE POINCONNET	Acquisition d'un panneau indicateur de score pour la salle de basket	14 325,60 €	11 938 €				80 %	9 550 €		80 %	9 550 €
	Acquisition de matériel pour les services techniques (nacelle, remorque, tapis et broyeur)	40 827,60 €	34 023 €				54,92 %	18 685 €		54,92 %	18 685 €
	Installation d'un panneau d'information lumineux connecté (pour la zone industrielle du Forum)	15 478,80 €	12 899 €				80 %		10 319 €	80 %	10 319 €
SAINTE-FAUSTE	Installation de caméras supplémentaires de vidéoprotection	13 638,00 €	11 365 €				76,01 %		8 639 €	76,01 %	8 639 €
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Remplacement des ordinateurs de l'école	7 802,40 €	6 502 €				80 %	5 201 €		80 %	5 201 €
	TOTAL	567 709,20 €	473 091 €		35 377 €			134 176 €			169 553 €
					-			-			-
					156 993 €			316 098 €			473 091 €
					HT de Trvx			HT de Trvx			HT de Trvx
	% par Section / Travaux.....			22,53 %			42,45 %			35,84 %	
	% par Section / Dotation.....			20,86 %			79,14 %			100,00 %	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage,
d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

FONDS d'ACTION RURALE
Section Voirie Communale et Equipement Rural
Canton d'ARGENTON-SUR-CREUSE

DOTATION SECTION VOIRIE	138 419 €
SECTION EQUIPEMENT RURAL	138 418 €
TOTAL	276 837 €
(art. 2041482)	39 197 €
(art. 2041481)	40 065 €
(art. 2041482)	197 575 €
TOTAL	276 837 €

F.A.R. 2026

Communes	Nature de l'opération	Montant de la dépense subventionnable		Financement F.A.R. (sur H.T.)							
				VOIRIE COMMUNALE			EQUIPEMENT RURAL			GLOBAL	
				Taux	Article 2041481 Montant	Article 2041482 Montant	Taux	Article 2041481 Montant	Article 2041482 Montant		
ARGENTON-SUR-CREUSE	Rénovation du club house du tennis (accessibilité PMR et travaux énergétiques)	354 909,60 €	295 758 €				15,55 %			15,55 %	46 000 €
BARAIZE	Aménagement de l'accès à la passerelle himalayenne	26 658,00 €	22 215 €				42,16 %			42,16 %	9 365 €
	Acquisition d'un rocher d'escalade pour l'espace enfants	12 336,00 €	10 280 €				48,64 %	5 000 €		48,64 %	5 000 €
BAZAIGES	Création de trottoirs (2ème tranche lotissement)	19 353,60 €	16 128 €	44,79 %		7 223 €				44,79 %	7 223 €
BOUESSE	Travaux de voirie et candélabres aux Grands Buissons	27 441,60 €	22 868 €	55,69 %		12 735 €				55,69 %	12 735 €
CELON	Travaux d'éclairage public	58 485,60 €	48 738 €				10 %		4 874 €	10 %	4 874 €
CHASSENEUIL	Travaux d'éclairage public dans le bourg (Route de Tendu)	33 408,00 €	27 840 €				20 %		5 568 €	20 %	5 568 €
HAVIN	Remplacement des menuiseries de l'école	17 240,40 €	14 367 €				80 %		11 494 €	80 %	11 494 €
	Acquisition de matériels pour les services techniques (benne, compresseur...)	3 523,20 €	2 936 €				80 %	2 349 €		80 %	2 349 €
CUZION	Travaux d'éclairage public (3ème tranche – quartier Bonnu)	42 360,00 €	35 300 €				40 %		14 120 €	40 %	14 120 €
ÉGUZON-CHANTOME	Acquisition de modules et jeux aquatiques pour la plage de Chambon	74 948,40 €	62 457 €				30,29 %	18 921 €		30,29 %	18 921 €
GARGILLESSE	Rénovation d'un mur de soutènement	24 840,00 €	20 700 €				80 %		16 560 €	80 %	16 560 €
	Travaux de canalisation d'eaux pluviales dans le bourg	8 473,20 €	7 061 €				80 %		5 649 €	80 %	5 649 €
LE MENOUX	Travaux d'extension du columbarium	9 462,00 €	7 885 €				80 %		6 308 €	80 %	6 308 €
LE PÉCHEREAU	Acquisition de mobiliers pour le gîte	9 150,00 €	7 625 €				80 %	6 100 €		80 %	6 100 €
LE PONT-CHRÉTIEN CHABENET	Acquisition d'un camion benne	21 000,00 €	17 500 €				17,14 %	3 000 €		17,14 %	3 000 €
	Création d'un city-parc	104 520,00 €	87 100 €				18,44 %		16 065 €	18,44 %	16 065 €
MOSNAY	Sécurisation des bâtiments scolaires et salle polyvalente	24 546,00 €	20 455 €				58,80 %		12 027 €	58,80 %	12 027 €
POMMIERS	Travaux de voirie (VC 203 et 205)	30 187,20 €	25 156 €	76,48 %		19 239 €				76,48 %	19 239 €
RPI BOUESSE-MOSNAY-TENDU	Acquisition de matériels pédagogiques pour les écoles de Tendu (mobiliers), matériel numérique (VPI, logiciels, radio CD) et d'entretien (lave-linge et sèche-linge) pour l'école maternelle de Bouesse	7 042,80 €	5 869 €				80 %	4 695 €		80 %	4 695 €
SAINT-MARCEL	Installation d'une ventilation à la boulangerie « Le Fournil des Mersans »	8 154,00 €	6 795 €				64,72 %		4 398 €	64,72 %	4 398 €
	Travaux d'éclairage public	40 795,20 €	33 996 €				52,94 %		17 998 €	52,94 %	17 998 €
TENDU	Travaux d'aménagement de la cantine scolaire (matériel, mobilier et remplacement de portes)	15 310,80 €	12 759 €				80 %		10 208 €	80 %	10 208 €
VELLES	Travaux d'aménagement du centre-bourg (signalétique, main-courante mairie et prise sur les candélabres)	25 411,20 €	21 176 €				80 %		16 941 €	80 %	16 941 €
	TOTAL	999 556,80 €	832 964 €		39 197 €			237 640 €			276 837 €
					64 152 € HT de Trvx			768 812 € HT de Trvx			832 964 € HT de Trvx
	% par Section / Travaux.....			61,10 %			30,91 %			33,24 %	
	% par Section / Dotation.....			14,16 %			85,84 %			100,00 %	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage,
d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

FONDS d'ACTION RURALE
Section Voirie Communale et Equipement Rural
Canton de LE BLANC

DOTATION SECTION VOIRIE	230 327 €
SECTION EQUIPEMENT RURAL	230 326 €
TOTAL	460 653 €
UTILISATION SECTION VOIRIE	(art. 2041482) 155 555 €
SECTION EQUIPEMENT RURAL	(art. 2041481) 31 911 €
	(art. 2041482) 273 187 €
TOTAL	460 653 €

F.A.R. 2026

Communes	Nature de l'opération	Montant de la dépense subventionnable		Financement F.A.R. (sur H.T.)							
				VOIRIE COMMUNALE			EQUIPEMENT RURAL			GLOBAL	
				Taux	Article 2041481	Article 2041482	Taux	Article 2041481	Article 2041482	Taux	Montant
		T.T.C.	H.T.		Montant	Montant		Montant	Montant		
CIRON	Travaux de voirie (VC 5 et 6)	38 198,40 €	31 832 €	53,60 %		17 061 €				53,60 %	17 061 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BRENNE	Travaux de voirie sur les communes du canton (détail en annexe)	155 886,00 €	129 905 €	65,67 %		85 311 €				65,67 %	85 311 €
CONCREMIERS	Rénovation des toilettes publiques	31 320,00 €	26 100 €				65,37 %		17 061 €	65,37 %	17 061 €
DOUADIC	Travaux de voirie (VC 2, 4, 5a, 13, 17a, 23 et 28)	25 938,00 €	21 615 €	78,93 %		17 061 €				78,93 %	17 061 €
FONTGOMBAULT	Travaux d'éclairage public	50 788,80 €	42 324 €				40,31 %		17 061 €	40,31 %	17 061 €
INGRANDES	Travaux de voirie (divers accès)	27 434,40 €	22 862 €	74,63 %		17 061 €				74,63 %	17 061 €
LE BLANC	Travaux d'éclairage sur les stades des bords de Creuse et des Ménigouttes	113 940,00 €	94 950 €				17,97 %		17 061 €	17,97 %	17 061 €
LINGÉ	Travaux d'éclairage public	27 081,60 €	22 568 €				75,60 %		17 061 €	75,60 %	17 061 €
LURAI	Travaux de toiture (bâtiment situé au 18 Place des Tilleuls)	7 832,40 €	6 527 €				80 %		5 221 €	80 %	5 221 €
	Restauration d'un mur en bord de voie communale	18 835,20 €	15 696 €				43,07 %		6 760 €	43,07 %	6 760 €
	Changement des lampadaires (rue Brachoux)	7 621,20 €	6 351 €				80 %		5 080 €	80 %	5 080 €
LUREUIL	Travaux de rénovation (mur du cimetière)	25 106,40 €	20 922 €				71,99 %		15 061 €	71,99 %	15 061 €
	Travaux d'aménagement d'un chemin communal (de Fontnaure à Bordellerie)	3 600,00 €	3 000 €	66,67 %		2 000 €				66,67 %	2 000 €
MARTIZAY	Travaux d'aménagement du centre-bourg (dont désimperméabilisation, végétalisation et récupération des eaux pluviales)	464 400,00 €	387 000 €				4,41 %		17 061 €	4,41 %	17 061 €
MÉRIGNY	Acquisition d'une licence nécessaire au fonctionnement du commerce	30 000,00 €	25 000 €				68,24 %	17 061 €		68,24 %	17 061 €
MÉZIÈRES-EN-BRENNE	Acquisition d'un abri-bus et remplacement de la signalétique en centre-bourg	23 024,40 €	19 187 €				77,40 %	14 850 €		77,40 %	14 850 €
	Travaux d'éclairage public Rue des Orchidées	14 478,00 €	12 065 €				18,33 %		2 211 €	18,33 %	2 211 €
NÉONS-SUR-CREUSE	Travaux de chauffage Salle des associations / Mairie	41 176,80 €	34 314 €				49,72 %		17 061 €	49,72 %	17 061 €
PAULNAY	Travaux de rénovation et d'aménagement de la salle des fêtes	26 925,60 €	22 438 €				76,04 %		17 061 €	76,04 %	17 061 €
POULIGNY-ST-PIERRE	Aménagement et végétalisation de la place des anciens combattants	35 388,00 €	29 490 €				57,85 %		17 061 €	57,85 %	17 061 €
	Travaux de chauffage à la salle des fêtes	15 703,20 €	13 086 €				40 %		5 234 €	40 %	5 234 €
	Remplacement des caniveaux du Prépicauld	20 342,40 €	16 952 €				69,77 %		11 827 €	69,77 %	11 827 €
ROSNAV	Travaux de voirie (rue de la Poste, des Bourrins et route de Ciron)	59 983,20 €	49 986 €	34,13 %		17 061 €				34,13 %	17 061 €
RUFFEC	Travaux de busage pour les eaux pluviales (2ème tranche)	60 060,00 €	50 050 €				34,09 %		17 061 €	34,09 %	17 061 €
SAINT-AIGNY	Travaux de rénovation de la Mairie	30 706,80 €	25 589 €				66,67 %		17 061 €	66,67 %	17 061 €
SAINTÉ-GEMME	Agrandissement du hangar communal	34 155,60 €	28 463 €				59,94 %		17 061 €	59,94 %	17 061 €
SAUZELLES	Réhabilitation et équipement des bâtiments communaux	23 799,60 €	19 833 €				75,94 %		15 061 €	75,94 %	15 061 €
	Réfection du portail du cimetière	3 768,00 €	3 140 €				63,69 %		2 000 €	63,69 %	2 000 €
TOURNON-SAINT-MARTIN	Remplacement de la toiture du stand de tir à l'arc - Rue de Bel Air	36 000,00 €	30 000 €				56,87 %		17 061 €	56,87 %	17 061 €
	TOTAL	1 453 494,00 €	1 211 245 €		155 555 €			305 098 €			460 653 €
					259 200 € HT de Trvx			952 045 € HT de Trvx			1 211 245 € HT de Trvx
	% par Section / Travaux.....			60,01 %			32,05 %			38,03 %	
	% par Section / Dotation.....			33,77 %			66,23 %			100,00 %	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage,
d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

Annexe
Détail travaux de voirie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BRENNE

Communes	Voies
AZAY-LE-FERRON	La Baronnerie et liaison Davaillaud-Bois Gilet
OBTERRE	La Puchetière et Liron
SAINT-MICHEL-EN-BRENNE	Claise et Les Aulnay
SAULNAY	La Tremblais
VILLIERS	Les Rimbaudières

FONDS d'ACTION RURALE
Section Voirie Communale et Equipement Rural
Canton de BUZANCAIS

DOTATION	SECTION VOIRIE	156 554 €
	SECTION EQUIPEMENT RURAL	156 555 €
	TOTAL	313 109 €
UTILISATION	SECTION VOIRIE	(art. 204 1482) 38 435 €
	SECTION EQUIPEMENT RURAL	(art. 204 1481) 24 255 €
	TOTAL	(art. 204 1482) 250 419 €
		313 109 €

F.A.R. 2026

Communes	Nature de l'opération	Montant de la dépense subventionnable		Financement F.A.R. (sur H.T.)							
				VOIRIE COMMUNALE			EQUIPEMENT RURAL			GLOBAL	
				Article 2041481	Article 2041482		Article 2041481	Article 2041482			
		T.T.C.	H.T.	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant
ARGY	Travaux de toiture sur les bâtiments communaux	32 926,80 €	27 439 €				45,92 %		12 600 €	45,92 %	12 600 €
ARPHEUILLES	Travaux à la Mairie (huisseries)	7 429,20 €	6 191 €				43,53 %		2 695 €	43,53 %	2 695 €
	Travaux à la salle des fêtes (assainissement)	20 107,20 €	16 756 €				80 %		13 405 €	80 %	13 405 €
BUZANCAIS	Installation d'un système de climatisation réversible au multi-accueil	18 720,00 €	15 600 €				80 %		12 480 €	80 %	12 480 €
	Travaux de sécurisation au camping de la Tête Noire (installation d'une clôture)	28 216,80 €	23 514 €				80 %		18 811 €	80 %	18 811 €
CHÂTILLON-SUR-INDRE	Éclairage public de la route de Tours	70 910,40 €	59 092 €				34,60 %		20 443 €	34,60 %	20 443 €
	Création de deux ralentisseurs aux abords du Collège de Châtillon-sur-Indre	16 627,20 €	13 856 €	30 %		4 157 €	0 %			30 %	4 157 €
CHÉZELLES	Travaux de menuiseries à la salle des fêtes et à l'école	20 688,00 €	17 240 €				80 %		13 792 €	80 %	13 792 €
CLÉRÉ-DU-BOIS	Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes	76 963,20 €	64 136 €				11,26 %		7 224 €	11,26 %	7 224 €
	Changement des menuiseries mairie et logements communaux	32 029,20 €	26 691 €				40 %		10 676 €	40 %	10 676 €
CLION-SUR-INDRE	Réfection du mur de la rue traversière à l'accès à la bibliothèque	55 350,00 €	46 125 €				40 %		18 450 €	40 %	18 450 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE – BRENNE	Aménagement du siège de la Communauté de Communes (travaux et acquisition de mobilier pour la salle de conseil et le hall d'entrée)	24 855,60 €	20 713 €				32,61 %		6 754 €	32,61 %	6 754 €
FLÉRÉ-LA-RIVIÈRE	Réhabilitation d'une ancienne habitation en 3 appartements (aide pour la création du logement n° 2)	136 574,40 €	113 812 €				11,51 %		13 100 €	11,51 %	13 100 €
LA CHAPELLE-ORTHEMALE	Achat de matériel pour la salle des fêtes	3 007,20 €	2 506 €				80 %	2 005 €		80 %	2 005 €
	Aménagement d'un terrain communal (plantations d'arbres, arbustes et autres végétaux)	13 666,80 €	11 389 €				26,67 %		3 037 €	26,67 %	3 037 €
	Création d'une aire de jeux (jeux pour enfants et terrain de pétanque)	26 469,60 €	22 058 €				40 %		8 823 €	40 %	8 823 €
LE TRANGER	Création d'un bloc sanitaire et d'une station de recharge pour vélos	37 656,00 €	31 380 €				54,49 %		17 100 €	54,49 %	17 100 €
MURS	Travaux à la salle des fêtes (2 ^{ème} tranche : éclairage et chauffage)	27 564,00 €	22 970 €				12,73 %		2 923 €	12,73 %	2 923 €
	Réfection des accès à la salle des fêtes	10 284,00 €	8 570 €				54,13 %		4 639 €	54,13 %	4 639 €
	Travaux de rénovation de la mairie (2 ^{ème} tranche : peinture)	9 357,60 €	7 798 €				79,99 %		6 238 €	79,99 %	6 238 €
NIHERNE	Travaux à l'école (rénovation des toilettes)	25 813,20 €	21 511 €				80 %		17 208 €	80 %	17 208 €
SAINT-GENOU	Travaux de voirie (VC13)	37 440,00 €	31 200 €	47,44 %		14 800 €				47,44 %	14 800 €
SAINT-LACTENCIN	Changement chaudière école	9 932,40 €	8 277 €				80 %		6 621 €	80 %	6 621 €
SAINT-MAUR	Réfection du restaurant scolaire	186 357,60 €	155 298 €				21,51 %		33 400 €	21,51 %	33 400 €
SAINT-MÉDARD	Travaux de voirie (Les Rabiers)	56 780,40 €	47 317 €	25,36 %		12 000 €				25,36 %	12 000 €
SOUGÉ	Travaux de voirie au lieu-dit Le Grand Breuil (2 ^{ème} tranche)	11 216,40 €	9 347 €	80 %		7 478 €				80 %	7 478 €
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Acquisition d'un minibus	33 374,40 €	27 812 €				80 %	22 250 €		80 %	22 250 €
	TOTAL	1 030 317,60 €	858 598 €			38 435 €		274 674 €			313 109 €
						87 864 €		770 734 €			858 598 €
						HT de Trvx		HT de Trvx			HT de Trvx
	% par Section / Travaux.....			43,74 %			35,64 %			36,47 %	
	% par Section / Dotation.....			12,28 %			87,72 %			100,00 %	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage,
d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

FONDS d'ACTION RURALE
Section Voirie Communale et Equipement Rural
Canton de LA CHATRE

DOTATION SECTION VOIRIE	227 702 €
SECTION EQUIPEMENT RURAL	227 701 €
TOTAL	455 403 €
UTILISATION SECTION VOIRIE	(art. 204 1481) 20 190 €
	(art. 204 1482) 194 346 €
SECTION EQUIPEMENT RURAL	(art. 204 1481) 60 859 €
	(art. 204 1482) 180 008 €
TOTAL	455 403 €

F.A.R. 2026

F.A.R. 2026

Communes	Nature de l'opération	Montant de la dépense subventionnable		Financement F.A.R. (sur H.T.)							
				VOIRIE COMMUNALE			EQUIPEMENT RURAL			GLOBAL	
					Article 2041481	Article 2041482		Article 2041481	Article 2041482		
		T.T.C.	H.T.	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant
BOMMIERS	Travaux de rénovation de la toiture de l'atelier communal	66 114,00 €	55 095 €				26 %		14 324 €	26 %	14 324 €
	Travaux à la salle polyvalente (électricité et signalétique)	16 921,20 €	14 101 €				26 %		3 666 €	26 %	3 666 €
	Acquisition d'une cureuse de fossés	11 172,00 €	9 310 €	45,01 %	4 190 €					45,01 %	4 190 €
BRIANTES	Travaux de voirie (VC 2 et Rue des Caboches)	50 052,00 €	41 710 €	64,28 %		26 810 €				64,28 %	26 810 €
	Acquisition de mobilier pour la salle d'archives communales	7 261,20 €	6 051 €				40 %	2 420 €		40 %	2 420 €
CHAMPILLET	Travaux de voirie (route de la Croix et de la route du Riau)	18 716,40 €	15 597 €	80 %		12 478 €				80 %	12 478 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMPAGNE BOISCHAUTS	Travaux de voirie communautaire (voir répartition en annexe)	93 771,60 €	78 143 €	26,36 %		20 599 €				26,36 %	20 599 €
CONDÉ	Installation d'un système de vidéoprotection	44 952,00 €	37 460 €				20 %		7 492 €	20 %	7 492 €
FEUSINES	Travaux de busage sur la VC 104	5 224,80 €	4 354 €	80 %		3 483 €				80 %	3 483 €
	Travaux au logement communal situé au 3 impasse de l'église	3 012,00 €	2 510 €				80 %		2 008 €	80 %	2 008 €
	Travaux d'aménagement extérieur et intérieur au nouveau cimetière (1ère tranche)	28 530,00 €	23 775 €				40 %		9 510 €	40 %	9 510 €
LA CHÂTRE	Rénovation de la voirie – rue du Faubourg Saint-Abdon	192 000,00 €	160 000 €	26,92 %		43 075 €				26,92 %	43 075 €
LA MOTTE-FEUILLY	Rénovation et réaménagement total du logement situé à côté de la Mairie	16 335,60 €	13 613 €				80 %		10 890 €	80 %	10 890 €
LACS	Acquisition d'un fourgon pour les services techniques	21 618,00 €	18 015 €				80 %	14 410 €		80 %	14 410 €
LIGNEROLLES	Création d'une maison d'accueil familial pour personnes âgées et/ou handicapées (lots 5 à 11)	286 800,00 €	239 000 €				7,75 %		18 513 €	7,75 %	18 513 €
LOUROUER-SAINT-LAURENT	Travaux de voirie (Route de la Fontheadier)	24 921,60 €	20 768 €	80 %		16 614 €				80 %	16 614 €
NOHANT-VIC	Remplacement des menuiseries extérieures de deux logements communaux	29 581,20 €	24 651 €				76,18 %		18 780 €	76,18 %	18 780 €
PÉRASSAY	Acquisition d'une maison d'habitation et d'une grange attenante	50 400,00 €	42 000 €				60 %	25 200 €		60 %	25 200 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage,
d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

Communes	Nature de l'opération	Montant de la dépense subventionnable		Financement F.A.R. (sur H.T.)							
				VOIRIE COMMUNALE			EQUIPEMENT RURAL			GLOBAL	
					Article 2041481	Article 2041482		Article 2041481	Article 2041482		
		T.T.C.	H.T.	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant
POULIGNY-NOTRE-DAME	Travaux de rénovation thermique et mise aux normes du restaurant « Au fil du temps »	481 248,00 €	401 040 €				4 %		16 042 €	4 %	16 042 €
	Enrochement des rives du cours à Roueffe et renforcement du pont du Moulin Rochat	4 578,00 €	3 815 €				52,42 %		2 000 €	52,42 %	2 000 €
POULIGNY-SAINT-MARTIN	Installation de stores dans la mairie et la salle associative	17 028,00 €	14 190 €				80 %		11 351 €	80 %	11 351 €
PRUNIER	Acquisition d'un tracteur	38 400,00 €	32 000 €	50 %	16 000 €					50 %	16 000 €
	Installation d'un système de vidéoprotection	44 600,40 €	37 167 €				20 %		7 433 €	20 %	7 433 €
SAINT-AOÛT	Travaux de voirie (Route de Dijoux)	59 698,80 €	49 749 €	37,75 %		18 780 €				37,75 %	18 780 €
SAINT-CHARTIER	Rénovation d'un logement situé 19 rue des maîtres sonneurs	59 218,80 €	49 349 €				38,06 %		18 780 €	38,06 %	18 780 €
SAINTE-SÈVÈRE	Travaux à l'église (vitrail, paratonnerre, parafoudre...)	7 396,80 €	6 164 €				64,89 %		4 000 €	64,89 %	4 000 €
	Acquisition de mobiliers pour la mairie	11 368,80 €	9 474 €				52,49 %	4 973 €		52,49 %	4 973 €
	Aménagement de sécurité en centre-bourg	28 108,80 €	23 424 €	40,00 %		9 370 €				40 %	9 370 €
	Travaux au logement 4A rue de la caserne	7 630,80 €	6 359 €				80 %		5 087 €	80 %	5 087 €
	Refonte du site internet	4 200,00 €	3 500 €				80 %		2 800 €	80 %	2 800 €
SAZERAY	Travaux au cimetière communal (mur côté sud RD26)	61 383,60 €	51 153 €				25 %		12 788 €	25 %	12 788 €
	Changement de la porte d'entrée pour la salle du Conseil Municipal	6 788,40 €	5 657 €				40 %		2 263 €	40 %	2 263 €
SIVOM DE LA REGION DE SAINTE-SEVERE	Travaux de voirie sur les communes de Lignerolles, Pérassay, Pouligny-Notre-Dame, Pouligny-Saint-Martin, Sazeray, Urciers et Vijon)	309 600,00 €	258 000 €	9,69 %		25 000 €				9,69 %	25 000 €
THIZAY	Travaux d'aménagements sécuritaires en centre-bourg,	62 520,00 €	52 100 €	24,30 %		12 661 €				24,30 %	12 661 €
URCIERS	Remplacement des panneaux chauffants au plafond de la salle polyvalente	3 164,40 €	2 637 €				80 %		2 110 €	80 %	2 110 €
VERNEUIL-SUR-IGNERAIE	Acquisition de matériel pour les services techniques	3 859,20 €	3 216 €				80 %	2 572 €		80 %	2 572 €
	Acquisition de matériel informatique	4 574,40 €	3 812 €				80 %	3 050 €		80 %	3 050 €
	Acquisition de mobilier pour la salle polyvalente	5 000,40 €	4 167 €				80 %	3 334 €		80 %	3 334 €
	Travaux Rue des Varennes (trottoirs, bordures et mur)	8 202,00 €	6 835 €				80 %		5 468 €	80 %	5 468 €
	Installation d'une pompe à chaleur Air Air dans la salle polyvalente	7 346,40 €	6 122 €				40 %		2 449 €	40 %	2 449 €
VIJON	Agrandissement de l'espace cinéraire	6 762,00 €	5 635 €				40 %		2 254 €	40 %	2 254 €
	Acquisition d'une tondeuse auto-portée	7 350,00 €	6 125 €				80 %	4 900 €		80 %	4 900 €
	Aménagement de sécurité sur le site « Le Peuplé »	8 215,20 €	6 846 €	80 %		5 476 €				80 %	5 476 €
	TOTAL	2 225 626,80 €	1 854 689 €		214 536 €			240 867 €		455 403 €	
					- 752 001 € HT de Trvx			- 1 102 688 € HT de Trvx		- 1 854 689 € HT de Trvx	
	% par Section / Travaux.....			28,53 %			21,84 %			24,55 %	
	% par Section / Dotation.....			47,11 %			52,89 %			100,00 %	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

Annexe**Détail travaux de voirie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMPAGNE BOISCHAUTS**

Communes	Voies	Montant de la dépense subventionnable H.T.	Taux	Montant du financement F.A.R. (sur H.T.) - Article 2041482
BOMMIERS	VC 3, 9 et 116 (tranche2)	34 234 €	21,69%	7 427 €
PRUNIER	VC 2 et 102	43 909 €	30,00%	13 172 €
TOTAL :		78 143 €	26,36 %	20 599 €

FONDS d'ACTION RURALE
Section Voirie Communale et Equipement Rural
Canton d'ISSOUDUN

DOTATION	SECTION VOIRIE	35 091 €
	SECTION EQUIPEMENT RURAL	35 090 €
	TOTAL	70 181 €
UTILISATION	SECTION VOIRIE (art. 2041482)	19 886 € €
	SECTION EQUIPEMENT RURAL (art. 2041482)	50 295 € €
	TOTAL	70 181 €

F.A.R. 2026

Communes	Nature de l'opération	Montant de la dépense subventionnable		Financement F.A.R. (sur H.T.)							
				VOIRIE COMMUNALE			EQUIPEMENT RURAL			GLOBAL	
					Article 2041481	Article 2041482		Article 2041481	Article 2041482		
		T.T.C.	H.T.	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant
CHOUDAY	Travaux au cimetière (relevage de tombes)	26 484,00 €	22 070 €				54,67 %		12 066 €	54,67 %	12 066 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ISSOUDUN	Travaux de voirie sur la commune de SAINT-GEORGES-SUR-ARNON (VC 2 allée de la Presle)	76 537,20 €	63 781 €	26,77 %		17 075 €				26,77 %	17 075 €
MIGNY	Rénovation d'un mur de soutènement	51 181,20 €	42 651 €				30,41 %		12 969 €	30,41 %	12 969 €
SAINT-GEORGES-SUR-ARNON	Travaux de rénovation de la mairie	22 170,00 €	18 475 €				20 %		3 695 €	20 %	3 695 €
	Travaux de curage allée de la Presle (VC 2)	16 864,80 €	14 054 €	20 %		2 811 €				20 %	2 811 €
	Travaux de rénovation de la salle des fêtes	18 180,00 €	15 150 €				20 %		3 030 €	20 %	3 030 €
SEGRY	Installation de dispositifs anticalcaires	10 087,20 €	8 406 €				60 %		5 044 €	60 %	5 044 €
	Création d'allées en enrobé au cimetière (2ème tranche)	32 378,40 €	26 982 €				50 %		13 491 €	50 %	13 491 €
	TOTAL	253 882,80 €	211 569 €		19 886 €			50 295 €			70 181 €
					-			-			-
					77 835 €			133 734 €			211 569 €
					HT de Trvx			HT de Trvx			HT de Trvx
	% par Section / Travaux.....			25,55 %			37,61 %			33,17 %	
	% par Section / Dotation.....			28,34 %			71,66 %			100,00 %	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage,
d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

FONDS d'ACTION RURALE
Section Voirie Communale et Equipement Rural
Canton de LEVROUX

DOTATION SECTION VOIRIE		191 332 €
SECTION EQUIPEMENT RURAL		191 333 €
TOTAL		382 665 €
UTILISATION SECTION VOIRIE	(art. 2041481)	13 824 €
	(art. 2041482)	65 155
SECTION EQUIPEMENT RURAL	(art. 2041481)	34 991 €
	(art. 2041482)	268 695 €
TOTAL		382 665 €

F.A.R. 2026

Communes	Nature de l'opération	Montant de la dépense subventionnable		Financement F.A.R. (sur H.T.)							
				VOIRIE COMMUNALE			EQUIPEMENT RURAL			GLOBAL	
				Taux	Article 2041481	Article 2041482	Taux	Article 2041481	Article 2041482		
		T.T.C.	H.T.		Montant	Montant		Montant	Montant	Taux	Montant
BAUDRES	Acquisition d'un camion-benne	41 300,40 €	34 417 €				46,49 %	16 000 €		46,49 %	16 000 €
BRETAGNE	Rénovation de la Mairie (accueil et sanitaires)	6 476,40 €	5 397 €				40 %		2 159 €	40 %	2 159 €
BRION	Acquisition de jeux extérieurs	10 592,40 €	8 827 €				80 %	7 061 €		80 %	7 061 €
	Acquisition de matériel pour la salle polyvalente (armoire froide)	6 510,00 €	5 425 €				80 %	4 340 €		80 %	4 340 €
COINGS	Réfection de la toiture du logement communal de l'école	39 630,00 €	33 025 €				60,56 %		20 000 €	60,56 %	20 000 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMPAGNE BOSCHAUTS	Travaux de voirie communautaire (voir répartition en annexe)	116 421,60 €	97 018 €	30 %		29 105 €				30 %	29 105 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ISSOUDUN	Création d'un city-park à SAINTE-LIZAIGNE	47 325,60 €	39 438 €				15 %		5 916 €	15 %	5 916 €
	Travaux de voirie sur la commune de SAINTE-LIZAIGNE (place du Peliau)	25 722,00 €	21 435 €	50 %		10 717 €				50 %	10 717 €
DIOU	Rénovation de la salle des fêtes (3ème tranche : lots 4 et 5 – électricité, chauffage et plomberie)	90 814,80 €	75 679 €				19,82 %		15 000 €	19,82 %	15 000 €
GUILLY	Rénovation d'un logement touristique	93 600,00 €	78 000 €				16,72 %		13 040 €	16,72 %	13 040 €
LA CHAMPENOISE	Création d'un hangar communal (chemin d'accès, raccordements des réseaux et dalle du hangar uniquement)	25 670,40 €	21 392 €				80 %		17 113 €	80 %	17 113 €
LEVROUX	Rénovation de la toiture et isolation de la salle des fêtes	146 862,00 €	122 385 €				40 %		48 954 €	40 %	48 954 €
LINIEZ	Installation d'un système de vidéoprotection	41 326,80 €	34 439 €				27,23 %		9 378 €	27,23 %	9 378 €
LIZERAY	Travaux d'aménagement de sécurité et d'accessibilité au centre bourg (2ème tranche de réfection des trottoirs)	53 920,80 €	44 934 €	30 %		13 480 €				30 %	13 480 €
MOULINS-SUR-CÉPHONS	Acquisition d'un broyeur d'accotements	16 320,00 €	13 600 €	73,53 %	10 000 €					73,53 %	10 000 €
	Travaux de dissimulation du réseau public de communications (2ème tranche)	31 200,00 €	26 000 €				80 %		20 800 €	80 %	20 800 €
PAUDY	Mise aux normes de l'électricité de l'église	20 706,00 €	17 255 €				80 %		13 804 €	80 %	13 804 €
REBOURSIN	Travaux à la salle communale de l'étang (installation d'une climatisation et acquisition d'une laveuse)	12 622,80 €	10 519 €				80 %		8 415 €	80 %	8 415 €
REUILLY	Travaux de rénovation d'un immeuble communal (façade)	47 586,00 €	39 655 €				80 %		31 725 €	80 %	31 725 €
ROUVRES-LES-BOIS	Travaux au café-restaurant-multiservice	10 099,20 €	8 416 €				60 %		5 050 €	60 %	5 050 €
	Acquisition de jeux supplémentaires, de dalles amortissantes et de mobiliers pour l'aire de jeux	11 180,40 €	9 317 €				60 %	5 590 €		60 %	5 590 €
	Acquisition de matériel informatique pour la Mairie	3 565,20 €	2 971 €				67,32 %	2 000 €		67,32 %	2 000 €
	Acquisition d'un broyeur d'accotement	12 476,40 €	10 397 €	36,78 %	3 824 €					36,78 %	3 824 €
SAINT-AOUSTRILLE	Création d'un city-park	92 941,20 €	77 451 €				15 %		11 618 €	15 %	23 236 €
SAINT-PIERRE-DE-JARDS	Installation d'un système de vidéoprotection	33 901,20 €	28 251 €				20 %		5 650 €	20 %	5 650 €
VATAN	Réfection des trottoirs Rue de la Caignauderie	45 836,40 €	38 197 €	31,03 %		11 853 €				31,03 %	11 853 €
	Installation de jeux pour enfants à l'aire de jeux	22 720,80 €	18 934 €				80 %		15 147 €	80 %	15 147 €
	Mise en lumière des bâtiments communaux	7 092,00 €	5 910 €				80 %		4 728 €	80 %	4 728 €
VINEUIL	Rénovation de l'éclairage public	96 950,40 €	80 792 €				25 %		20 198 €	25 %	20 198 €
	TOTAL	1 211 371,20 €	1 009 476 €			78 979 €			303 686 €		394 283 €
						-			-		-
						303 032 €			706 444 €		1 009 476 €
						HT de Trvx			HT de Trvx		HT de Trvx
	% par Section / Travaux.....			26,06 %						39,06 %	
	% par Section / Dotation.....			20,03 %						97,05 %	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage,
d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

Annexe**Détail travaux de voirie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMPAGNE BOISCHAUTS**

Communes	Voies	Montant de la dépense subventionnable H.T.	Taux	Montant du financement F.A.R. (sur H.T.) - Article 2041482
AIZE	VC 114B et 121	38 204 €	30,00%	11 461 €
BUXEUIL	VC 4A et 110B	21 296 €	30,00%	6 389 €
FONTENAY	VC108B	9 150 €	30,00%	2 745 €
SAINT-PIERRE-DE-JARDS	VC201	11 753 €	30,00%	3 526 €
VATAN	VC19	16 615 €	30,00%	4 984 €
TOTAL :		97 018 €	30,00 %	29 105 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage,
d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

FONDS d'ACTION RURALE
Section Voirie Communale et Equipement Rural
Canton de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

DOTATION SECTION VOIRIE	194 493 €
SECTION EQUIPEMENT RURAL	194 494 €
TOTAL	388 987 €
UTILISATION SECTION VOIRIE	(art. 2041481) 42 803 €
	(art. 2041482) 105 867 €
SECTION EQUIPEMENT RURAL	(art. 2041481) 45 789 €
	(art. 2041482) 194 528 €
TOTAL	388 987 €

F.A.R. 2026

Communes	Nature de l'opération	Montant de la dépense subventionnable		Financement F.A.R. (sur H.T.)							
				VOIRIE COMMUNALE			EQUIPEMENT RURAL			GLOBAL	
				Article 2041481	Article 2041482		Article 2041481	Article 2041482			
		T.T.C.	H.T.	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant
AIGURANDE	Acquisition d'un tracteur-tondeuse	44 600,40 €	37 167 €				69,59 %	25 866 €		69,59 %	25 866 €
LA BUXERETTE	Travaux de voirie (VC 7)	64 185,60 €	53 488 €	16,23 %		8 682 €				16,23 %	8 682 €
BUXIÈRES-D'AILLAC	Travaux à la salle des fêtes (insonorisation, climatisation...)	39 814,80 €	33 179 €				29,49 %		9 786 €	29,49 %	9 786 €
CHASSIGNOLLES	Travaux de réhabilitation des logements situés 4 et 6 rue de Célestine	26 469,60 €	22 058 €				65,70 %		14 493 €	65,70 %	14 493 €
	Acquisition d'équipements pour le foyer socio-culturel et pour les services	6 549,60 €	5 458 €				52,03 %	2 840 €		52,03 %	2 840 €
CLUIS	Acquisition d'un columbarium	14 350,80 €	11 959 €				46,07 %	5 510 €		46,07 %	5 510 €
	Travaux de rénovation acoustique du réfectoire de la cantine scolaire	22 914,00 €	19 095 €				78,55 %		15 000 €	78,55 %	15 000 €
	Extension de l'atelier communal	92 106,00 €	76 755 €				16,88 %		12 958 €	16,88 %	12 958 €
CREVANT	Installation d'un système de vidéoprotection	60 122,40 €	50 102 €				14,97 %		7 500 €	14,97 %	7 500 €
	Plantation d'arbres	9 063,60 €	7 553 €				26,66 %		2 014 €	26,66 %	2 014 €
CROZON-SUR-VAUVRE	Installation d'une pergola sur la terrasse du Tiers-lieu	19 320,00 €	16 100 €				38,43 %		6 187 €	38,43 %	6 187 €
	Travaux d'éclairage éclairage public (2ème tranche)	28 336,80 €	23 614 €				46,83 %		11 059 €	46,83 %	11 059 €
FOUGEROLLES	Travaux de voirie (VC 5)	52 290,00 €	43 575 €	27,97 %		12 186 €				27,97 %	12 186 €
GOURNAY	Installation d'une climatisation à la salle des fêtes	39 532,80 €	32 944 €				32,30 %		10 641 €	32,30 %	10 641 €
LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL	Achat d'un tracteur	106 800,00 €	89 000 €	14,44 %	12 850 €					14,44 %	12 850 €
LYS-SAINT-GEORGES	Acquisition d'un broyeur d'accotement	15 480,00 €	12 900 €	65,23 %	8 415 €					65,23 %	8 415 €
LE MAGNY	Travaux de voirie (Routes de la Vilatte et de Vaudouan)	39 615,60 €	33 013 €	54,31 %		17 928 €				54,31 %	17 928 €
MAILLET	Travaux à la salle des fêtes (pose d'une clôture)	16 203,60 €	13 503 €				71,42 %		9 644 €	71,42 %	9 644 €
MALICORNAY	Mise aux normes de l'électricité de l'église	14 764,80 €	12 304 €				52,28 %		6 433 €	52,28 %	6 433 €
MERS-SUR-INDRE	Acquisition d'un broyeur	36 000,00 €	30 000 €	44,96 %	13 487 €					44,96 %	13 487 €
	Travaux de voirie VC215 à l'Amérique	61 537,20 €	51 281 €	15,60 %		8 000 €				15,60 %	8 000 €
MONTCHEVRIER	Acquisition d'un tracteur d'occasion	52 008,00 €	43 340 €	18,58 %	8 051 €					18,58 %	8 051 €
MONTGIVRAY	Travaux à la salle des fêtes (sanitaires)	46 064,40 €	38 387 €				67,41 %		25 878 €	67,41 %	25 878 €
MONTIPOURET	Acquisition de matériel pour la cantine scolaire	8 623,20 €	7 186 €				80 %	5 749 €		80 %	5 749 €
	Travaux de voirie (VC 7, 26 et chemin du Droilloux)	77 289,60 €	64 408 €	16,48 %		10 614 €				16,48 %	10 614 €
MOUHERS	Rénovation du bâtiment de l'école (isolation et menuiseries)	24 492,00 €	20 410 €				37,89 %		7 734 €	37,89 %	7 734 €
	Rénovation du mur du cimetière	38 250,00 €	31 875 €				80 %		25 500 €	80 %	25 500 €
NEUVY-SAINT-SEPULCHRE	Travaux de voirie (LD Etrechet)	6 000,00 €	5 000 €	66,28 %		3 314 €				66,28 %	3 314 €
	Travaux de voirie (LD Chaume du Beau)	11 342,40 €	9 452 €	69,94 %		6 611 €				69,94 %	6 611 €
ORSENNES	Acquisition de matériel pour la salle des associations	4 576,80 €	3 814 €				80 %	3 051 €		80 %	3 051 €
	Installation d'un système de vidéoprotection	25 743,60 €	21 453 €				20 %		4 291 €	20 %	4 291 €
	Acquisition d'équipement pour les services techniques (nettoyeur haute-pression...)	4 160,40 €	3 467 €				79,98 %	2 773 €		79,98 %	2 773 €
SAINT-DENIS-DE-JOUHET	Aménagement intérieur des vestiaires	42 132,00 €	35 110 €				72,37 %		25 410 €	72,37 %	25 410 €
SAINT-PLANTAIRE	Travaux de voirie (VC 10 et 118 s1, s2 et s3)	106 104,00 €	88 420 €	20,73 %		18 333 €				20,73 %	18 333 €
SARZAY	Travaux de voirie (route de Champeaux)	29 401,20 €	24 501 €	39,49 %		9 676 €				39,49 %	9 676 €
TRANZAULT	Travaux de voirie (VC 202, 217 et 225)	29 988,00 €	24 990 €	42,11 %		10 523 €				42,11 %	10 523 €
	TOTAL	1 316 233,20 €	1 096 861 €			148 670 €			240 317 €		388 987 €
						- 573 368 € HT de Trvx			- 523 493 € HT de Trvx		- 1 096 861 € HT de Trvx
	% par Section / Travaux.....			25,93 %			45,91 %			35,46 %	
	% par Section / Dotation.....			38,22 %			61,78 %			100,00 %	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage,
d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

DOTATION SECTION VOIRIE	244 114 €
SECTION EQUIPEMENT RURAL	244 114 €
TOTAL	488 228 €
(art. 2041481)	50 907 €
(art. 2041482)	179 630 €
(art. 2041481)	71 568 €
(art. 2041482)	186 123 €
TOTAL	488 228 €

F.A.R. 2026

Communes	Nature de l'opération	Montant de la dépense subventionnable		Financement F.A.R. (sur HT.)							
				VOIRIE COMMUNALE			EQUIPEMENT RURAL			GLOBAL	
				Taux	Article 2041481 Montant	Article 2041482 Montant	Taux	Article 2041481 Montant	Article 2041482 Montant		
		T.T.C.	H.T.							Taux	Montant
BONNEUIL	Travaux à la Mairie (isolation)	33 874,80 €	28 229 €				73,05 %		20 622 €	73,05 %	20 622 €
CHAILLAC	Travaux de désimperméabilisation et végétalisation des abords du city-stade	29 732,40 €	24 777 €				16,91 %		4 189 €	16,91 %	4 189 €
CHALAIS	Réfection de l'enduit de la façade de la mairie	15 800,40 €	13 167 €				78,19 %		10 295 €	78,19 %	10 295 €
CHITRAY	Travaux à la Mairie (isolation et peinture à l'accueil)	3 702,00 €	3 085 €				78,25 %		2 414 €	78,25 %	2 414 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE OCCITANE VAL D'ANGLIN	Travaux de voirie communautaire (voir détail en annexe 1)	626 858,40 €	522 382 €	20,39 %		106 500 €				20,39 %	106 500 €
LUANT	Travaux de voirie (2ème tranche des voies suivantes : Chemin de la Margotterie, La croix de Faslay, Les Janins, La Penhière basse, La Rigolette)	63 560,40 €	52 967 €	40,21 %		21 300 €				40,21 %	21 300 €
LUZERET	Achat d'une débroussaileuse	28 500,00 €	23 750 €	74,74 %	17 750 €					74,74 %	17 750 €
MÉOBECCQ	Aménagement des trottoirs – Chemin de la Croix Blanche (côté impair)	59 918,40 €	49 932 €				60,68 %		30 298 €	60,68 %	30 298 €
MOUHET	Travaux à l'école (changement de chauffage)	22 207,20 €	18 506 €				79,80 %		14 768 €	79,80 %	14 768 €
NEULLAY-LES-BOIS	Acquisition de matériel pour les services techniques	4 050,00 €	3 375 €				79,94 %	2 698 €		79,94 %	2 698 €
	Acquisition de matériels et de mobiliers pour la cantine scolaire	17 018,40 €	14 182 €				78,60 %	11 147 €		78,60 %	11 147 €
NURET-LE-FERRON	Rénovation murs et piliers de portail	32 349,60 €	26 958 €				79,80 %		21 513 €	79,80 %	21 513 €
OULCHES	Acquisition d'une épareuse	37 800,00 €	31 500 €	60,18 %	18 957 €					60,18 %	18 957 €
	Acquisition d'un abribus	8 400,00 €	7 000 €				79,11 %	5 538 €		79,11 %	5 538 €
	Acquisition d'équipements numériques (écran et audio) pour la mairie et la salle des fêtes	5 876,40 €	4 897 €				79,74 %	3 905 €		79,74 %	3 905 €
PARNAC	Acquisition de matériels d'équipement des salles mises à disposition du public	7 323,60 €	6 103 €				79,11 %	4 828 €		79,11 %	4 828 €
RIVARENNES	Construction d'un abri de stockage pour les services techniques	15 076,80 €	12 564 €				61,60 %		7 739 €	61,60 %	7 739 €
ROUSSINES	Installation d'un système de vidéoprotection	9 914,40 €	8 262 €				20 %		1 652 €	20 %	1 652 €
SAINT-BENOIT-DU-SAULT	Travaux de voirie rue de l'église	470 400,00 €	392 000 €	0,54 %		2 130 €				0,54 %	2 130 €
	Acquisition d'un véhicule	24 000,00 €	20 000 €				78,10 %	15 620 €		78,10 %	15 620 €
SAINT-CIVRAN	Travaux de réfection de la toiture de l'ancienne école	45 970,80 €	38 309 €				79,69 %	30 530 €		79,69 %	30 530 €
SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE	Rénovation du mur du cimetière	16 914,00 €	14 095 €				75,56 %	10 650 €		75,56 %	10 650 €
SYNDICAT BEAULIEU-BONNEUIL	Acquisition d'un tracteur et ses accessoires	74 820,00 €	62 350 €	22,77 %	14 200 €					22,77 %	14 200 €
SYNDICAT DE VOIRIE DE SAINT-GAULTIER	Travaux de voirie sur les communes de CHITRAY, LUZERET, NURET-LE-FERRON, OULCHES, RIVARENNES et THENAY (voir détail en annexe 2)	91 680,00 €	76 400 €	65,05 %		49 700 €				65,05 %	49 700 €
THENAY	Installation d'un système de vidéoprotection (1 ^{re} tranche)	78 324,00 €	65 270 €				21,76 %		14 200 €	21,76 %	14 200 €
	Acquisition d'un logiciel de gestion pour le cimetière	6 781,20 €	5 651 €				62,82 %	3 550 €		62,82 %	3 550 €
VIGOUX	Acquisition d'un distributeur de baguettes et viennoiseries	16 200,00 €	13 500 €				79,94 %	10 792 €		79,94 %	10 792 €
	Création d'un espace cinéraire (16 cavurnes et 12 cases columbarium)	25 916,40 €	21 597 €				79,89 %		17 253 €	79,89 %	17 253 €
	Achat de mobiliers urbains (bancs et tables de jeux)	20 280,00 €	16 900 €				79,82 %	13 490 €		79,82 %	13 490 €
	TOTAL	1 893 249,60 €	1 577 708 €		230 537 €			257 691 €			488 228 €
					-						-
					1 161 349 €			416 359 €			1 577 708 €
					HT de Trvx			HT de Trvx			HT de Trvx
	% par Section / Travaux.....			19,85 %			61,89 %			30,95 %	
	% par Section / Dotation.....			47,22 %			52,78 %			100,00 %	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage,
d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

Annexe 1
Détail travaux de voirie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE OCCITANE – VAL D'ANGLIN

Communes	Voies
BÉLÂBRE	VC 16 et 22
CHAILLAC	VC 4 s1s2, 15, 115 et 235
LIGNAC	VC12 s1, 27 et 27a
MAUVIÈRES	VC 10
MOUHET	VC 10
PRISSAC	VC 21,21a et 45 s1s2s3
ROUSSINES	VC 14 et 104 s1
SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE	VC 4, 9 et 9a
SAINT-GILLES	VC 113
TILLY	VC14 et 14a

Annexe 2
Détail travaux de voirie
SYNDICAT DE VOIRIE DE SAINT-GAULTIER

Communes	Voies
CHITRAY	VC 20 Le Domaine Neuf
LUZERET	Le Pont du Mas, L'Enclave, VC Feigneloup-L'Enclave, VC Lateix-Feigneloup
NURET-LE-FERRON	Les Blusseaux, Les Menigot, Les Nobles
OULCHES	Route des Perruets
RIVARENNES	VC 35 (de Bel Air aux Druidets) et route de Nébilons (2 ^e tranche)
THENAY	VC 35 (de Bel Air aux druidets), chemin des Vignes, rue des Côteaux, rue Beau Soleil

FONDS d'ACTION RURALE
Section Voirie Communale et Equipement Rural
Canton de VALENCAY

DOTATION SECTION VOIRIE	247 294 €
SECTION EQUIPEMENT RURAL	247 294 €
TOTAL	494 588 €
UTILISATION SECTION VOIRIE	(art. 2041481) 52 500 €
	(art. 2041482) 56 500 €
SECTION EQUIPEMENT RURAL	(art. 2041481) 92 666 €
	(art. 2041482) 292 922 €
TOTAL	494 588 €

F.A.R. 2026

Communes	Nature de l'opération	Montant de la dépense subventionnable		Financement F.A.R. (sur H.T.)							
				VOIRIE COMMUNALE			EQUIPEMENT RURAL			GLOBAL	
					Article 2041481	Article 2041482		Article 2041481	Article 2041482		
		T.T.C.	H.T.	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant
CHABRIS	Renouvellement du parc informatique de la commune (Mairie, école ...)	28 082,40 €	23 402 €				76,92 %		18 000 €	76,92 %	18 000 €
	Travaux de réfection des trottoirs et des bordures Avenue de la Gare	43 548,00 €	36 290 €	75,78 %		27 500 €				75,78 %	27 500 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ECUEILLÉ-VALENÇAY	Travaux de voirie – Route de la Grotte de Montbel à Pellevoisin	45 000,00 €	37 500 €	77,33 %		29 000 €				77,33 %	29 000 €
	Acquisition d'une balayeuse	18 000,00 €	15 000 €	66,67 %	10 000 €					66,67 %	10 000 €
	Travaux à la médiathèque d'Écueillé (éclairage)	14 400,00 €	12 000 €				75 %		9 000 €	75 %	9 000 €
	Rénovation d'un bâtiment (démolition et reconstruction de l'Oisellerie d'Écueillé)	16 868,40 €	14 057 €				71,14 %		10 000 €	71,14 %	10 000 €
ECUEILLÉ	Installation d'un système de vidéo-surveillance et d'une alarme aux ateliers communaux	15 378,00 €	12 815 €				40 %		5 126 €	40 %	5 126 €
	Travaux de rénovation de la toiture du bâtiment de la boucherie	20 607,60 €	17 173 €				40 %		6 869 €	40 %	6 869 €
	Achat d'une tondeuse frontale	59 632,80 €	49 694 €				35,22 %	17 500 €		35,22 %	17 500 €
FONTGUENAND	Aménagement d'un équipement multisports	57 122,40 €	47 602 €				15%		7 140 €	15%	7 140 €
FRÉDILLE	Acquisition de matériel pour la Mairie	3 524,40 €	2 937 €				80 %	2 350 €		80 %	2 350 €
	Acquisition d'équipements pour les services techniques	3 172,80 €	2 644 €				80 %	2 116 €		80 %	2 116 €
GÉHÉE	Acquisition de matériel informatique pour la mairie	3 715,20 €	3 096 €				74,29 %	2 300 €		74,29 %	2 300 €
	Achat de matériel dans le cadre du plan communal de sauvegarde	3 244,80 €	2 704 €				80 %	2 163 €		80 %	2 163 €
HEUGNES	Restauration de la sirène d'alerte de la mairie	8 478,00 €	7 065 €				80 %		5 652 €	80 %	5 652 €
JEU- MALOCHES	Acquisition et installation de logiciels informatiques	4 155,60 €	3 463 €				77,97 %	2 700 €		77,97 %	2 700 €
	Acquisition de mobilier pour la Mairie (armoires)	3 205,20 €	2 671 €				80 %	2 137 €		80 %	2 137 €
	Acquisition de matériel pour les services techniques (remorque et rayonnages)	3 110,40 €	2 592 €				77,16 %	2 000 €		77,16 %	2 000 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage,
d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

Communes	Nature de l'opération	Montant de la dépense subventionnable		Financement F.A.R. (sur H.T.)							
				VOIRIE COMMUNALE			EQUIPEMENT RURAL			GLOBAL	
					Article 2041481	Article 2041482		Article 2041481	Article 2041482		
		T.T.C.	H.T.	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant	Montant	Taux	Montant
LA VERNELLE	Acquisition d'une tondeuse avec accessoires	26 000,40 €	21 667 €				76,15 %	16 500 €		76,15 %	16 500 €
	Travaux à l'école (chauffage et peinture)	12 949,20 €	10 791 €				37,07 %		4 000 €	37,07 %	4 000 €
LUÇAY-LE-MÂLE	Acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion pour les services techniques	27 519,60 €	22 933 €				71,95 %	16 500 €		71,95 %	16 500 €
	Rénovation du terrain de pétanque de la « Rue de la Taille »	61 746,00 €	51 455 €				18,46 %		9 500 €	18,46 %	9 500 €
	Acquisition de matériels pour le restaurant Le Cheval Blanc (lave-vaisselle et armoire réfrigérée)	6 841,20 €	5 701 €				78,93 %	4 500 €		78,93 %	4 500 €
	Acquisition d'une auto-laveuse pour le gymnase et la salle des fêtes	3 182,40 €	2 652 €				75,41 %	2 000 €		75,41 %	2 000 €
LYE	Aménagement d'un local d'archives	28 496,40 €	23 747 €				58,95 %		14 000 €	58,95 %	14 000 €
ORVILLES	Achat d'une épareuse	26 760,00 €	22 300 €	71,75 %	16 000 €					71,75 %	16 000 €
PELLEVOISIN	Travaux sur les bâtiments scolaires	85 994,40 €	71 662 €				75,35 %		54 000 €	75,35 %	54 000 €
PRÉAUX	Acquisition d'une épareuse	28 440,00 €	23 700 €	44,30 %	10 500 €					44,30 %	10 500 €
	Rénovation de la toiture du hangar communal situé route d'Ecueillé	5 319,60 €	4 433 €				45,12 %		2 000 €	45,12 %	2 000 €
RPI PELLEVOISIN-HEUGNES	Achat de matériels informatiques pour les écoles de Pellevoisin et de Heugnes	6 104,40 €	5 087 €				78,63 %	4 000 €		78,63 %	4 000 €
SELLES-SUR-NAHON	Travaux d'éclairage public (pose de lampadaires)	11 748,00 €	9 790 €				39 %		3 818 €	39 %	3 818 €
VAL-FOUZON	Piste cyclable et cheminement piétons	177 903,60 €	148 253 €				35,29 %		52 323 €	35,29 %	52 323 €
VALENÇAY	Réhabilitation des espaces extérieurs de la piscine	121 281,60 €	101 068 €				64,31 %		65 000 €	64,31 %	65 000 €
VEUIL	Réhabilitation intérieure et extérieure du logement de l'école	9 333,60 €	7 778 €				80 %		6 222 €	80 %	6 222 €
VICQ-SUR-NAHON	Acquisition d'un tracteur pour l'entretien de la voirie	54 000,00 €	45 000 €	35,56 %	16 000 €					35,56 %	16 000 €
	Remplacement du réseau d'eaux pluviales – route de Luçay	43 634,40 €	36 362 €				20 %		7 272 €	20 %	7 272 €
VILLEGOUIN	Installation d'un local à la station d'épuration (construction modulaire)	22 303,20 €	18 586 €				69,95 %		13 000 €	69,95 %	13 000 €
VILLENTOIS-FAVEROLLES-EN-BERRY	Acquisition d'un jeu pour enfants et de tables de pique-nique	8 408,40 €	7 007 €				78,49 %	5 500 €		78,49 %	5 500 €
	Acquisition de mobilier et de matériel pour la salle Saint-Mandé	14 984,40 €	12 487 €				59,26 %	7 400 €		59,26 %	7 400 €
	Acquisition d'un serveur pour le secrétariat de mairie	7 520,40 €	6 267 €				47,87 %	3 000 €		47,87 %	3 000 €
	TOTAL	1 141 717,20 €	951 431 €		109 000 €			385 588 €		494 588 €	
					-			-		-	
					179 790 €			771 641 €		951 431 €	
					HT de Trvx			HT de Trvx		HT de Trvx	
	% par Section / Travaux.....			60,63 %			49,97 %			51,98 %	
	% par Section / Dotation.....			22,04 %			77,96 %			100,00 %	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_007

A - Finances et Solidarité Territoriale

FONDS DÉPARTEMENTAL de VIDÉO-PROTECTION
Communes de CONDÉ, CREVANT, LINIEZ, ORSENNES, PRUNIER, ROUSSINES et THENAY

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 22

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET,
Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT,
Gérard BLONDEAU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON,
Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER,
Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 1

Lydie LACOU

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du Fonds Départemental de Vidéo-Protection voté le 16 janvier 2026,

Vu la délibération n° CD_20260116_015 accordant au Fonds Départemental de Vidéo-Protection une autorisation de programme de 48.000 € pour l'année 2026, intégralement disponible,

Vu la subvention octroyée au titre du Fonds d'Action Rurale par la Commission Permanente du Conseil départemental le 2 mars 2026, pour l'installation d'un système de vidéo-protection, à la Commune de CONDÉ (7.492 €),

Vu la subvention octroyée au titre du Fonds d'Action Rurale par la Commission Permanente du Conseil départemental le 2 mars 2026, pour l'installation d'un système de vidéo-protection, à la Commune de CREVANT (7.500 €),

Vu la subvention octroyée au titre du Fonds d'Action Rurale par la Commission Permanente du Conseil départemental le 2 mars 2026, pour l'installation d'un système de vidéo-protection, à la Commune de LINIEZ (9.378 €),

Vu la subvention octroyée au titre du Fonds d'Action Rurale par la Commission Permanente du Conseil départemental le 2 mars 2026, pour l'installation d'un système de vidéo-protection, à la Commune de ORSENNES (4.291 €),

Vu la subvention octroyée au titre du Fonds d'Action Rurale par la Commission Permanente du Conseil départemental le 2 mars 2026, pour l'installation d'un système de vidéo-protection, à la Commune de PRUNIER (7.433 €),

Vu la subvention octroyée au titre du Fonds d'Action Rurale par la Commission Permanente du Conseil départemental le 2 mars 2026, pour l'installation d'un système de vidéo-protection, à la Commune de ROUSSINES (1.652 €),

Vu la subvention octroyée au titre du Fonds d'Action Rurale par la Commission Permanente du Conseil départemental le 2 mars 2026, pour l'installation d'un système de vidéo-protection (1^{ère} tranche), à la Commune de THENAY (14.200 €),

Vu les diagnostics de sûreté concernant les projets de vidéo-protection des communes de CONDÉ, CREVANT, LINIEZ, ORSENNES, PRUNIER, ROUSSINES et THENAY émis par le référent sûreté de la Gendarmerie Nationale,

Considérant que les demandeurs n'ont pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Les subventions suivantes, au titre du Fonds Départemental de Vidéo-Protection, sont attribuées conformément au tableau ci-dessous :

Bénéficiaire	Opération	Coût H.T.	Subvention
CONDÉ	Installation d'un système de vidéo-protection	37.460 €	7.492 € (20 %)
CREVANT	Installation d'un système de vidéo-protection	50.102 €	7.500 € (14,97 %)
LINIEZ	Installation d'un système de vidéo-protection	34.439 €	6.888 € (20 %)

ORSENNES	Installation d'un système de vidéo-protection	21.453 €	4.291 € (20 %)
PRUNIER	Installation d'un système de vidéo-protection	37.167 €	7.433 € (20 %)
ROUSSINES	Installation d'un système de vidéo-protection	8.262 €	1.652 € (20 %)
THENAY	Installation d'un système de vidéo-protection (1 ^{ère} tranche)	65.270 €	7.500 € (11,49 %)

Article 2. - Les crédits nécessaires aux paiements de ces aides seront prélevés sur le chapitre 204, rf : 18, article 2041482 du Budget départemental.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_008

A - Finances et Solidarité Territoriale

AIDE au titre du FONDS de VALORISATION des ARCHIVES COMMUNALES COMMUNE de LYE

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du Fonds de Valorisation des Archives Communales adopté le 16 janvier 2026,

Vu l'Autorisation de Programme de 10.500 € votée au titre dudit Fonds, intégralement disponible,

Considérant la convention passée entre la Commune de LYE et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, signée le 30 avril 2021, ayant pour objet la mise à disposition d'un archiviste,

Considérant l'avis favorable de la Direction des Archives Départementales quant aux travaux présentés,

Considérant le dossier déposé par la Commune de LYE,

Vu la subvention attribuée à la Commune de LYE au titre du F.A.R. 2026 lors de la Commission Permanente du Conseil départemental du 2 mars 2026, soit 14.000 € (58,95 % de 23.747 € H.T.),

Considérant que le demandeur n'a pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Une subvention de 4.000 €, soit 16,84 % de 23.747 € H.T., est attribuée à la Commune de LYE, pour des travaux d'aménagement d'un local d'archives communales, au titre du Fonds de Valorisation des Archives Communales.

Article 2. - Les crédits nécessaires au paiement de cette aide seront prélevés sur le chapitre 204, rf : 315, article 2041482 du Budget départemental.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_009

A - Finances et Solidarité Territoriale

FONDS DÉPARTEMENTAL d'AMÉNAGEMENT URBAIN
CONVENTIONS-CADRES 2026-2028
Ville de CHÂTEAUROUX et CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE
Ville d'ISSOUDUN et Communauté de Communes du Pays d'ISSOUDUN
Ville de DÉOLS

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 17

Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 6

Marc FLEURET, Florence PETIPEZ, Gil AVÉROUS, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD_20220114_017 du Conseil départemental du 14 janvier 2022 approuvant le règlement du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain et fixant le montant des enveloppes 2022-2025,

Vu la délibération n° CD_20260116_013 du Conseil départemental du 16 janvier 2026 accordant au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain, une autorisation de programme de 1.824.576 €, définie pour la période 2026-2028 et répartie dans des conventions-cadres pluriannuelles pour les travaux sur les villes de CHÂTEAUROUX, DÉOLS et ISSOUDUN,

Vu la délibération du 15 décembre 2025 du Conseil Municipal de la Ville de CHÂTEAUROUX approuvant la présente convention-cadre et autorisant sa signature,

Vu la délibération du 18 décembre 2025 du Conseil Communautaire de CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE approuvant la présente convention-cadre et autorisant sa signature,

Vu la délibération du 12 décembre 2025 du Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN approuvant la présente convention-cadre et autorisant sa signature,

Vu la délibération du 5 décembre 2025 du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ISSOUDUN approuvant la présente convention-cadre et autorisant sa signature,

Vu la délibération du 26 janvier 2026 du Conseil Municipal de la Ville de DÉOLS approuvant la présente convention-cadre et autorisant sa signature,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

D É C I D E :

Article 1^{er}. - La convention-cadre entre le Département de l'Indre, la Ville de CHÂTEAUROUX et CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE relative à l'octroi d'aides financières au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (F.D.A.U.) pour la période 2026-2028 figurant en annexe est adoptée.

Le Président du Conseil départemental ou son représentant est autorisé à la signer.

Article 2. - La convention-cadre entre le Département de l'Indre, la Ville d'ISSOUDUN et la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ISSOUDUN relative à l'octroi d'aides financières au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (F.D.A.U.) pour la période 2026-2028 figurant en annexe est adoptée.

Le Président du Conseil départemental est autorisé à la signer.

Article 3. - La convention-cadre entre le Département de l'Indre, la Ville de DÉOLS relative à l'octroi d'aides financières au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (F.D.A.U.) pour la période 2026-2028 figurant en annexe est adoptée.

Le Président du Conseil départemental ou son représentant est autorisé à la signer

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET



**Convention-Cadre entre le Département de l'INDRE,
la Ville de CHÂTEAUROUX
et la Communauté d'Agglomération CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE
relative à l'octroi d'aides financières
au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (F.D.A.U.)**

ENTRE

Le DÉPARTEMENT DE L'INDRE, représenté par Madame Frédérique MERIAUDEAU, Vice présidente déléguée, Ci-après dénommé "Le Département" d'une part,

ET

La VILLE DE CHÂTEAUROUX représentée par M. Gil AVEROUS, Ci-après dénommée "La Ville",

ET

CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE représentée par M., Ci-après dénommée "L'Agglomération" d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CD_20220114_017 du Conseil départemental du 14 janvier 2022 approuvant le règlement du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain et fixant le montant des enveloppes 2022-2028,

Vu la délibération n° CD_20230116_016 du Conseil départemental du 16 janvier 2023 approuvant le règlement du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain en vigueur,

Vu la délibération n° CD_20260116_013 du Conseil départemental du 16 janvier 2026 votant une autorisation de programme de 1.004.637 € pour la période 2026-2028,

Vu la délibération n° 2025-293 du 15 décembre 2025 du Conseil Municipal de la Ville de CHÂTEAUROUX approuvant la présente convention-cadre et autorisant sa signature,

Vu la délibération n° 2025-286 du 18 décembre 2025 du Conseil Communautaire de CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE approuvant la présente convention-cadre et autorisant sa signature,

Vu la délibération n° CP_20260302_009 du 2 mars 2026 de la Commission Permanente du Conseil départemental approuvant la présente convention-cadre et autorisant sa signature,

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le Département est l'échelon de proximité essentiel en matière de solidarités humaines et territoriales.

En matière de solidarités humaines, dans les 3 cantons de CHÂTEAUROUX et DÉOLS, le Département attribue chaque année près de 44 millions d'euros aux titres des allocations versées et prestations d'accompagnement pour les bénéficiaires du RSA, de la Protection Maternelle et Infantile, de l'Aide sociale à l'enfance et de l'Aide aux personnes âgées et handicapées.

Le Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (FDAU) est l'outil privilégié de mise en oeuvre de la solidarité territoriale réservé à la Commune de CHÂTEAUROUX.

Au-delà de l'accès à ce fonds généraliste, la commune et son EPCI peuvent également disposer de l'appui financier des fonds spécialisés du Département comme le Fonds Patrimoine, le Fonds départemental des Travaux d'Equipements Sportifs, le Fonds d'Aide au développement des musées départementaux, le Fonds de modernisation de l'Habitat... L'action du Département de l'Indre permet également de mettre à leur disposition des structures d'ingénierie, de conseil et d'appui opérationnel comme l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 36) le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE 36), le Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE), l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction (OPHAC 36), et l'Agence d'Attractivité de l'Indre.

Le montant des dotations du FDAU est basé sur la population communale et le potentiel financier.

Afin que puissent être menés des projets urbains d'ampleur avec souplesse et visibilité budgétaires, deux enveloppes pluriannuelles seront votées et financées par le Département au bénéfice des projets publics sur le territoire de la Commune de CHATEAUROUX, la première portant sur 2022-2025 et la seconde sur 2026-2028.

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le programme prévisionnel d'actions de la deuxième période de 3 ans 2026-2028, présenté à l'ANNEXE 1, qui sera mis en oeuvre au sein de la commune de CHÂTEAUROUX ainsi que les financements départementaux qui y seraient alloués au titre du F.D.A.U.

Pour l'élaboration de son programme d'action pluriannuel, la Ville peut s'appuyer sur les démarches contractuelles déjà établies par ailleurs avec l'État et la Région.

Article 2. – BÉNÉFICIAIRES

La Ville de CHÂTEAUROUX est éligible au F.D.A.U.

La Communauté d'Agglomération à laquelle CHÂTEAUROUX appartient peut bénéficier du FDAU lorsque l'opération relève de sa compétence et qu'elle se situe sur le territoire de la Commune de CHÂTEAUROUX.

Article 3 – MONTANT DE L'AIDE DU DÉPARTEMENT

Montant des dotations pluriannuelles du F.D.A.U. pour la Commune de CHÂTEAUROUX :

Périodes	CHÂTEAUROUX
Dotation 2022-2025	1.339.516 €
Dotation 2026-2028	1.004.637 €
TOTAL 2022-2028	2.344.153 €

La présente convention porte sur l'Autorisation de programme 2026-2028 du F.D.A.U. pour CHÂTEAUROUX, d'un montant de **1.004.637 €**, votée par le Conseil départemental le 16 janvier 2026.

Article 4 – CADRE D'INTERVENTION

Les projets d'investissements prévus dans la convention pluriannuelle 2026-2028 et présentés à l'ANNEXE 1 se rattachent à cinq thématiques prioritaires :

- mobilités douces ;
- éducation ;
- services à la population et santé ;
- tourisme ;
- adaptation au changement climatique et environnement.

Aucune de ces thématiques ne mobilise plus de 50 % de l'enveloppe totale et aucune thématique ne reçoit moins de 10 % de l'enveloppe totale.

Le programme pluriannuel figurant en annexe est approuvé par l'ensemble des cosignataires de la présente convention.

Les actions prévues au programme pour 2026 seront engagées dans l'année. Pour les années suivantes, le programme annexé pourra être précisé ou le cas échéant révisé avant chaque année par voie d'avenant.

Article 5. - TAUX ET MONTANT DE L'AIDE

Le taux de la subvention départementale est au plus égal à 40 % du coût H.T. pour chaque opération.

Seuls seront pris en considération les dossiers dont l'instruction aboutit à une subvention départementale supérieure ou égale à 5.000 €.

La Commission Permanente du Conseil départemental arrêtera la décision définitive d'attribution de subvention, après réception des pièces nécessaires à l'instruction du projet.

Chaque subvention d'un montant supérieur à 23.000 € fera l'objet d'un arrêté du Président du Conseil départemental qui sera notifié au destinataire. Pour les subventions supérieures ou égales à 200.000 € une convention sera signée entre le Département et le bénéficiaire. Ils porteront notamment les mentions du montant de la subvention ainsi que les conditions de son attribution et de sa liquidation.

Article 6 – ENGAGEMENTS DES MAÎTRES D'OUVRAGES

Les demandes de subvention pour les projets prêts à être engagés et inscrits dans la convention- cadre pluriannuelle sont à adresser au Président du Conseil départemental (DATECT) avant le 31 octobre de l'année précédente.

Ces dossiers devront comprendre :

- une délibération du Maître d'ouvrage approuvant le projet, le plan de financement et sollicitant le concours financier du Département,
- une note de présentation du projet faisant apparaître son plan de financement détaillé,
- l'Avant-Projet Détaillé pour les opérations pilotées par un maître d'œuvre ou dans les autres cas, un estimatif détaillé et précis du coût des travaux complété par tous documents permettant de justifier du lancement de la consultation lorsqu'elle est obligatoire (Avis d'Appel Public à la Concurrence – lettre de consultation...).

Article 7 – CUMUL DES SUBVENTIONS

Le cumul de subventions publiques accordées par d'autres collectivités est possible dans la limite de 80 % du montant H.T. de l'opération. Dans le cas où l'octroi de la subvention départementale aboutirait à dépasser ce taux, le Département se libérera de son aide dans la limite de ce taux plafond.

Article 8– DURÉE DE LA CONVENTION

La durée de la présente convention est prévue jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 9– MODALITÉS DE RÉSILIATION

Chaque partie pourra, à tout moment et après envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception à l'autre partie, résilier la présente convention s'il apparaît qu'une des clauses n'est pas respectée ou selon la volonté des parties.

Article 10– LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Châteauroux en trois exemplaires originaux, le

Pour la Commune de Châteauroux,

Pour Châteauroux
Métropole

Gil AVEROUS
Maire

**délégué aux Finances,
à l'évaluation des charges
et aux politiques contractuelles**

Pour Le Département de l'Indre
de l'Indre,

Frédérique MERIAUDEAU,
Vice-Présidente déléguée.

ANNEXE I

PROGRAMME D'ACTION PLURIANNUEL 2026-2028 - F.D.A.U. - CHATEAURoux

Thématiques	Intitulé de l'action	Localisation	Maître d'Ouvrage	Année d'engagement	Coût HT de l'opération	Montant de FDAO sollicité	Taux d'intervention
Mobilités douces	Création d'une passerelle ferroviaire franchissant le réseau ferroviaire	Châteauroux	Châteauroux Métropole	2026	4 864 515,98 €	405 987,90 €	8,35 %
	TOTAL				4 864 515,98 €	405 987,90 €	8,35 %
	Reconversion école maternelle Buffon en Crèche et salle de restaurant groupe scolaire Michélet	Châteauroux	Ville de Châteauroux	2027	1 950 000,00 €	195 000,00 €	10,00 %
Éducation	TOTAL				1 950 000,00 €	195 000,00 €	10,00 %
Services à la population et Santé	Office de restauration Montaigne	Châteauroux	Ville de Châteauroux	2027	1 600 000,00 €	160 000,00 €	10,00 %
	TOTAL				1 600 000,00 €	160 000,00 €	10,00 %
	Création d'un Musée de la Résistance	Châteauroux	Châteauroux Métropole	2027	1 431 854,00 €	143 185,40 €	10,00 %
Tourisme	TOTAL				1 431 854,00 €	143 185,40 €	10,00 %
Adaptation au changement climatique et Environnement	Aménagement des espaces publics St Jean-St Jacques	Châteauroux	Ville de Châteauroux	2028	251 159,25 €	100 463,70 €	40,00 %
	TOTAL				251 159,25 €	100 463,70 €	40,00 %
	TOTAL 2026-2028				10 097 529,23 €	1 004 637 €	9,95 %

Montant sollicité par thématique :

Thématiques	Montant de FDAO sollicité par thématique	Pourcentage de l'enveloppe globale 2026-2028
Mobilités douces	405 987,90 €	40,4%
Éducation	195 000,00 €	19,4%
Services à la population et Santé	160 000,00 €	15,9%
Tourisme	143 185,40 €	14,3%
Adaptation au changement climatique et Environnement	100 463,70 €	10,0%
TOTAL	1 004 637,00 €	100 %



**Convention-Cadre entre le Département de l'INDRE,
la Ville d'ISSOUDUN
et la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun
relative à l'octroi d'aides financières
au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (F.D.A.U.)**

ENTRE

Le DÉPARTEMENT DE L'INDRE, représenté par Monsieur Marc FLEURET, Président, Ci-après dénommé "Le Département" d'une part,

ET

La VILLE D'ISSOUDUN, représentée par Monsieur André LAIGNEL, Ci-après dénommée "La Ville",

ET

La COMMUNAUTÉ de COMMUNES DU PAYS D'ISSOUDUN représentée par Monsieur André LAIGNEL, Président, Ci-après dénommée "La Communauté de Communes" d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CD_20220114_017 du Conseil départemental du 14 janvier 2022 approuvant le règlement du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain, fixant le montant des enveloppes 2022-2028,

Vu la délibération n° CD_20230116_016 du Conseil départemental du 16 janvier 2023 approuvant le règlement du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain en vigueur,

Vu la délibération n° CD_20260116_013 du Conseil départemental du 16 janvier 2026 votant une autorisation de programme de 539.433 € pour la période 2026-2028,

Vu la délibération du 12 décembre 2025 du Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN approuvant la présente convention-cadre et autorisant le Maire à la signer,

Vu la délibération du 5 décembre 2025 du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ISSOUDUN approuvant la présente convention-cadre et autorisant le Président à la signer,

Vu la délibération n° CP_20260302_009 du 2 mars 2026 de la Commission Permanente du Conseil départemental approuvant la présente convention-cadre et autorisant le Président à la signer,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le Département est l'échelon de proximité essentiel en matière de solidarités humaines et territoriales.

En matière de solidarités humaines, dans le canton d'ISSOUDUN, le Département attribue chaque année plus de 10 millions d'euros aux titres des allocations versées et prestations d'accompagnement pour les bénéficiaires du RSA, de la Protection Maternelle et Infantile, de l'Aide sociale à l'enfance et de l'Aide aux personnes âgées et handicapées.

Le Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (FDAU) est l'outil privilégié de mise en oeuvre de la solidarité territoriale réservé à la Commune d'ISSOUDUN.

Au-delà de l'accès à ce fonds généraliste, la commune et son EPCI peuvent également disposer de l'appui financier des fonds spécialisés du Département comme le Fonds Patrimoine, le Fonds départemental des Travaux d'Equipements Sportifs, le Fonds d'Aide au développement des musées départementaux, le Fonds de modernisation de l'Habitat... L'action du Département de l'Indre permet également de mettre à leur disposition des structures d'ingénierie, de conseil et d'appui opérationnel comme l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 36) le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE 36), le Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE), le RIP 36, l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction (OPAC 36), et l'Agence d'Attractivité de l'Indre.

Le montant des dotations du FDAU est basé sur la population communale et le potentiel financier.

Afin que puissent être menés des projets urbains d'ampleur avec souplesse et visibilité budgétaires, deux enveloppes pluriannuelles seront votées et financées par le Département au bénéfice des projets publics sur le territoire de la Commune d'ISSOUDUN, la première portant sur 2022-2025 et la seconde sur 2026-2028.

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le programme prévisionnel d'actions de la première période de 3 ans 2026-2028, présenté à l'ANNEXE 1, qui sera mis en oeuvre au sein de la commune de d'ISSOUDUN ainsi que les financements départementaux qui y seraient alloués au titre du F.D.A.U.

Pour l'élaboration de son programme d'action pluriannuel, la Ville peut s'appuyer sur les démarches contractuelles déjà établies par ailleurs avec l'État et la Région.

Article 2. – BÉNÉFICIAIRES

La Ville d'ISSOUDUN est éligible au F.D.A.U.

La Communauté de Communes à laquelle ISSOUDUN appartient peut bénéficier du F.D.A.U. lorsque l'opération relève de sa compétence et qu'elle se situe sur le territoire de la Commune d'ISSOUDUN.

Article 3 – MONTANT DE L'AIDE DU DÉPARTEMENT

Montant des dotations pluriannuelles du F.D.A.U. pour la Commune d'ISSOUDUN :

Périodes	ISSOUDUN
Dotation 2022-2025	719.244 €
Dotation 2026-2028	539.433 €
TOTAL 2022-2028	1.258.677 €

La présente convention porte sur l'Autorisation de programme 2026-2028 du F.D.A.U. pour ISSOUDUN, d'un montant de **539.433 €**, votée par le Conseil départemental le 16 janvier 2026.

Article 4 – CADRE D'INTERVENTION

Les projets d'investissements prévus dans la convention pluriannuelle 2026-2028 et présentés à l'ANNEXE 1 se rattachent à cinq thématiques prioritaires :

- mobilités douces ;
- éducation ;
- services à la population et santé ;
- tourisme ;
- adaptation au changement climatique et environnement.

Aucune de ces thématiques ne mobilise plus de 50 % de l'enveloppe totale et aucune thématique ne reçoit moins de 10 % de l'enveloppe totale.

Le programme pluriannuel figurant en annexe est approuvé par l'ensemble des cosignataires de la présente convention.

Les actions prévues au programme pour 2026 seront engagées dans l'année. Pour les années suivantes, le programme annexé pourra être précisé ou le cas échéant révisé avant chaque année par voie d'avenant.

Article 5. - TAUX ET MONTANT DE L'AIDE

Le taux de la subvention départementale est au plus égal à 40 % du coût H.T. pour chaque opération.

Seuls seront pris en considération les dossiers dont l'instruction aboutit à une subvention départementale supérieure ou égale à 5.000 €.

La Commission Permanente du Conseil départemental arrêtera la décision définitive d'attribution de subvention, après réception des pièces nécessaires à l'instruction du projet.

Chaque subvention d'un montant supérieur à 23.000 € fera l'objet d'un arrêté du Président du Conseil départemental qui sera notifié au destinataire. Pour les subventions supérieures ou égales à 200.000 € une convention sera signée entre le Département et le bénéficiaire. Ils porteront notamment les mentions du montant de la subvention ainsi que les conditions de son attribution et de sa liquidation.

Article 6 – ENGAGEMENTS DES MAÎTRES D'OUVRAGES

Les demandes de subvention pour les projets prêts à être engagés et inscrits dans la convention- cadre pluriannuelle sont à adresser au Président du Conseil départemental (DATECT) avant le 31 octobre de l'année précédente.

Ces dossiers devront comprendre :

- une délibération du Maître d'ouvrage approuvant le projet, le plan de financement et sollicitant le concours financier du Département,
- une note de présentation du projet faisant apparaître son plan de financement détaillé,
- l'Avant-Projet Détaillé pour les opérations pilotées par un maître d'œuvre ou dans les autres cas, un estimatif détaillé et précis du coût des travaux complété par tous documents permettant de justifier du lancement de la consultation lorsqu'elle est obligatoire (Avis d'Appel Public à la Concurrence – lettre de consultation...).

Article 7 – CUMUL DES SUBVENTIONS

Le cumul de subventions publiques accordées par d'autres collectivités est possible dans la limite de 80 % du montant H.T. de l'opération. Dans le cas où l'octroi de la subvention départementale aboutirait à dépasser ce taux, le Département se libérera de son aide dans la limite de ce taux plafond.

Article 8– DURÉE DE LA CONVENTION

La durée de la présente convention est prévue jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 9– MODALITÉS DE RÉSILIATION

Chaque partie pourra, à tout moment et après envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception à l'autre partie, résilier la présente convention s'il apparaît qu'une des clauses n'est pas respectée ou selon la volonté des parties.

Article 10– LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à en trois exemplaires originaux, le

Pour la Commune d'Issoudun

André LAIGNEL,
Maire,

Pour la Communauté de Communes
du Pays d'Issoudun

André LAIGNEL,
Président,

Pour Le Département de l'Indre
de l'Indre,

Marc FLEURET,
Président.

ANNEXE 1

PROGRAMME D'ACTION PLURIANNUEL 2026-2028 - F.D.A.U. - ISSOUDUN

Thématiques	Intitulé de l'action	Localisation	Maître d'Ouvrage	Année d'engagement	Coût HT de l'opération	Montant de FDAU sollicité	Taux d'intervention
Mobilités douces	Mise en oeuvre du plan mobilités douces et promenades piétonnes	Issoudun	CCPI / Ville	2027	135 000,00 €	54 000,00 €	40,00 %
					135 000,00 €	54 000,00 €	40,00 %
Éducation	Agrandissement et modernisation de la Boîte à Musique et du conservatoire	Issoudun	CCPI	2026	900 000,00 €	180 000,00 €	20,00%
	TOTAL				900 000,00 €	180 000,00 €	20,00%
Services à la population et Santé	Modernisation du PEPSI	Issoudun	Ville	2026	2 000 000,00 €	156 000,00 €	7,8%
	Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection	Issoudun	Ville	2025-2026	220 000,00 €	35 433,00 €	16,10%
	TOTAL				2 220 000,00 €	191 433,00 €	8,62%
Tourisme	Renouvellement de la scénographie de la Tour Blanche et du Musée de l'Hospice Saint Roch	Issoudun	Ville	2027	200 000,00 €	54 000,00 €	27,00%
					200 000,00 €	54 000,00 €	27,00%
Adaptation au changement climatique et Environnement	Opérations de végétalisation (promenade végétale Roosevelt, 7ème parc urbain....)	Issoudun	CCPI / Ville	2027-2028	500 000,00 €	60 000,00 €	12,00 %
					500 000,00 €	60 000,00 €	12,00 %
	TOTAL 2026-2028				3 955 000,00 €	539 433,00 €	13,63 %

Montant sollicité par thématique :

Thématiques	Montant de FDAU sollicité par thématique	Pourcentage de l'enveloppe globale 2026-2028
Mobilités douces	54 000,00 €	10,0%
Éducation	180 000,00 €	33,4%
Services à la population et Santé	191 433,00 €	35,5%
Tourisme	54 000,00 €	10,0%
Adaptation au changement climatique et Environnement	60 000,00 €	11,1%
TOTAL	539 433,00 €	100 %

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.



**Convention-Cadre entre le Département de l'INDRE,
et la Ville de DÉOLS
relative à l'octroi d'aides financières
au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (F.D.A.U.)**

ENTRE

Le DÉPARTEMENT DE L'INDRE, représenté par Madame Frédérique MERIAUDEAU, Vice-Présidente déléguée, Ci-après dénommé "Le Département" d'une part,

ET

La VILLE DE DÉOLS représentée par Madame Delphine GENESTE, Maire
Ci-après dénommée "La Ville",

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CD_20220114_017 du Conseil départemental du 14 janvier 2022 approuvant le règlement du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain et fixant le montant des enveloppes 2022-2028,

Vu la délibération n° CD_20230116_016 du Conseil départemental du 16 janvier 2023 approuvant le règlement du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain en vigueur,

Vu la délibération n° CD_20260116_013 du Conseil départemental du 16 janvier 2026 votant une autorisation de programme de 280.506 € pour la période 2026-2028,

Vu la délibération du 26 janvier 2026. du Conseil Municipal de la Ville de DÉOLS approuvant la présente convention-cadre et autorisant sa signature,

Vu la délibération n° CP_20260302_009 du 2 mars 2026 de la Commission Permanente du Conseil départemental approuvant la présente convention-cadre et autorisant sa signature,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le Département est l'échelon de proximité essentiel en matière de solidarités humaines et territoriales.

En matière de solidarités humaines, dans les 3 cantons de CHÂTEAUROUX et DÉOLS, le Département attribue chaque année près de 44 millions d'euros aux titres des allocations versées et prestations d'accompagnement pour les bénéficiaires du RSA, de la Protection Maternelle et Infantile, de l'Aide sociale à l'enfance et de l'Aide aux personnes âgées et handicapées.

Le Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (FDAU) est l'outil privilégié de mise en œuvre de la solidarité territoriale réservé à la Commune de DÉOLS.

Au-delà de l'accès à ce fonds généraliste, la commune peut également disposer de l'appui financier des fonds spécialisés du Département comme le Fonds Patrimoine, le Fonds départemental d'équipements sportifs, le Fonds de développement des musées, le Fonds de modernisation de l'Habitat... L'action du Département de l'Indre permet également de mettre à leur disposition des structures d'ingénierie, de conseil et d'appui opérationnel comme l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 36) le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE 36), le Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE), l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction (OPAC 36), et l'Agence d'Attractivité de l'Indre.

Le montant des dotations du FDAU est basé sur la population communale et le potentiel financier.

Afin que puissent être menés des projets urbains d'ampleur avec souplesse et visibilité budgétaires, deux enveloppes pluriannuelles seront votées et financées par le Département au bénéfice des projets publics sur le territoire de la Commune de DÉOLS, la première portant sur 2022-2025 et la seconde sur 2026-2028.

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le programme prévisionnel d'actions de la deuxième période de 3 ans 2026-2028, présenté à l'ANNEXE 1, qui sera mis en œuvre au sein de la commune de DÉOLS ainsi que les financements départementaux qui y seraient alloués au titre du F.D.A.U.

Pour l'élaboration de son programme d'action pluriannuel, la Ville peut s'appuyer sur les démarches contractuelles déjà établies par ailleurs avec l'État et la Région.

Article 2. – BÉNÉFICIAIRES

La Ville de DÉOLS est éligible au F.D.A.U.

La Communauté d'Agglomération à laquelle DÉOLS appartient peut bénéficier du F.D.A.U. lorsque l'opération relève de sa compétence et qu'elle se situe sur le territoire de la Commune de DÉOLS.

Article 3 – MONTANT DE L'AIDE DU DÉPARTEMENT

Montant des dotations pluriannuelles du F.D.A.U. pour la Commune de DÉOLS:

Périodes	DÉOLS
Dotation 2022-2025	374.008 €
Dotation 2026-2028	280.506 €
TOTAL 2022-2028	654.514 €

La présente convention porte sur l'Autorisation de programme 2026-2028 du F.D.A.U. pour DÉOLS, d'un montant de **280.506 €**, votée par le Conseil départemental le 16 janvier 2026.

Article 4 – CADRE D'INTERVENTION

Les projets d'investissements prévus dans la convention pluriannuelle 2026-2028 et présentés à l'ANNEXE 1 se rattachent à cinq thématiques prioritaires :

- mobilités douces ;
- éducation ;
- services à la population et santé ;
- tourisme ;
- adaptation au changement climatique et environnement.

Aucune de ces thématiques ne mobilise plus de 50 % de l'enveloppe totale et aucune thématique ne reçoit moins de 10 % de l'enveloppe totale.

Le programme pluriannuel figurant en annexe est approuvé par l'ensemble des cosignataires de la présente convention.

Les actions prévues au programme pour 2026 seront engagées dans l'année. Pour les années suivantes, le programme annexé pourra être précisé ou le cas échéant révisé avant chaque année par voie d'avenant.

Article 5. - TAUX ET MONTANT DE L'AIDE

Le taux de la subvention départementale est au plus égal à 40 % du coût H.T. pour chaque opération.

Seuls seront pris en considération les dossiers dont l'instruction aboutit à une subvention départementale supérieure ou égale à 5.000 €.

La Commission Permanente du Conseil départemental arrêtera la décision définitive d'attribution de subvention, après réception des pièces nécessaires à l'instruction du projet.

Chaque subvention d'un montant supérieur à 23.000 € fera l'objet d'un arrêté du Président du Conseil départemental qui sera notifié au destinataire. Pour les subventions supérieures ou égales à 200.000 € une convention sera signée entre le Département et le bénéficiaire. Ils porteront notamment les mentions du montant de la subvention ainsi que les conditions de son attribution et de sa liquidation.

Article 6 – ENGAGEMENTS DES MAÎTRES D'OUVRAGES

Les demandes de subvention pour les projets prêts à être engagés et inscrits dans la convention-cadre pluriannuelle sont à adresser au Président du Conseil Départemental (DATECT) avant le 31 octobre de l'année précédente.

Ces dossiers devront comprendre :

- une délibération du Maître d'ouvrage approuvant le projet, le plan de financement et sollicitant le concours financier du Département,
- une note de présentation du projet faisant apparaître son plan de financement détaillé,
- l'Avant-Projet Détaillé pour les opérations pilotées par un maître d'œuvre ou dans les autres cas, un estimatif détaillé et précis du coût des travaux complété par tous documents permettant de justifier du lancement de la consultation lorsqu'elle est obligatoire (Avis d'Appel Public à la Concurrence – lettre de consultation...).

Article 7 – CUMUL DES SUBVENTIONS

Le cumul de subventions publiques accordées par d'autres collectivités est possible dans la limite de 80 % du montant H.T. de l'opération. Dans le cas où l'octroi de la subvention départementale aboutirait à dépasser ce taux, le Département se libérera de son aide dans la limite de ce taux plafond.

Article 8– DURÉE DE LA CONVENTION

La durée de la présente convention est prévue jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 9– MODALITÉS DE RÉSILIATION

Chaque partie pourra, à tout moment et après envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception à l'autre partie, résilier la présente convention s'il apparaît qu'une des clauses n'est pas respectée ou selon la volonté des parties.

Article 10– LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Châteauroux en trois exemplaires originaux, le

Pour la commune de Déols,

Pour Le Département de l'Indre,

Delphine GENESTE,
Maire.

Frédérique MERIAUDEAU,
Vice-présidente déléguée.

ANNEXE 1

PROGRAMME D'ACTION PLURIANNUEL 2026-2028 - F.D.A.U. - DÉOLS

Thématiques	Intitulé de l'action	Localisation	Maître d'Ouvrage	Année d'engagement	Coût HT de l'opération	Montant de FDAU sollicité	Taux d'intervention
Mobilités douces	Aménagement cyclable de la route de Villers : tranche 1	Route de Villers	Ville de Déols	2028	70 127,50 €	28 051,00 €	40,00 %
	TOTAL				70 127,50 €	28 051,00 €	40,00%
Éducation	Réfection des sols de l'école élémentaire Jean Monnet	Brassieux	Ville de Déols	2027	140 250,00 €	56 100,00 €	40,00%
	TOTAL				140 250,00 €	56 100,00 €	40,00%
Services à la population et Santé	Création d'un mur d'escalade au gymnase Marcel Lemoine	Avenue Paul Langevin	Ville de Déols	2026	50 632,50 €	20 253,00 €	40,00%
	Aménagement d'un city-stade au Clou	Quartier du Clou	Ville de Déols	2027	100 000,00 €	40 000,00 €	40,00%
	Rénovation complète de trois terrains de tennis	Quartier de Brassieux	Ville de Déols	2028	200 000,00 €	80 000,00 €	40,00%
	TOTAL				350 632,50 €	140 253,00 €	40,00%
Tourisme	Affichage numérique 3D de l'Abbaye reconstituée en 360°	Rue de l'Abbaye	Ville de Déols	2028	70 127,50 €	28 051,00 €	40,00%
	TOTAL				70 127,50 €	28 051,00 €	40,00%
Adaptation au changement climatique et Environnement	Végétalisation de la cour de l'école Paul Eluard	Rue Paul Eluard	Ville de Déols	2027	100 000,00 €	5 000,00 €	5,00 %
	Végétalisation de la cour de l'école Jean Monnet	Brassieux	Ville de Déols	2028	160 000,00 €	5 000,00 €	3,13 %
	Installation de cuves de récupération d'eau de pluie au stade	Av. de Gaulle	Ville de Déols	2027	45 127,50 €	18 051,00 €	40,00%
	TOTAL				305 127,50 €	28 051,00 €	
	TOTAL 2026-2028				936 265,00 €	280 506 €	30%

Montant sollicité par thématique :

Thématiques	Montant de FDAU sollicité par thématique	Pourcentage de l'enveloppe globale 2026-2028
Mobilités douces	28 051 €	10%
Éducation	56 100 €	20%
Services à la population et Santé	140 253 €	50%
Tourisme	28 051 €	10%
Adaptation au changement climatique et Environnement	28 051 €	10%
TOTAL	280 506 €	100 %

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_010

A - Finances et Solidarité Territoriale

FONDS DEPARTEMENTAL "Une COMMUNE-Un LOGEMENT" Communes de DOUADIC, LACS, MOUHET et RUFFEC

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du Fonds Départemental «Une Commune-Un Logement» adopté le 16 janvier 2026,

Vu l'autorisation de programme votée au titre du Budget Primitif, soit 130.000 €, entièrement disponible,

Vu les demandes des Communes de DOUADIC, LACS, MOUHET et RUFFEC,

Considérant que les demandeurs n'ont pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Une subvention maximale de 11.472 € est attribuée à la Commune de DOUADIC pour la rénovation du logement situé 15 rue du bas bourg afin de le proposer à la location.

Le coût des travaux s'élève à 73.686,48 € T.T.C., sur une surface de 71,70 m².

Article 2. - Une subvention maximale de 15.072 € est attribuée à la Commune de LACS pour la réhabilitation du logement situé au-dessus de l'école afin d'améliorer le confort et la sécurité.

Le coût des travaux s'élève à 82.680,50 € T.T.C, sur une surface de 94,20 m².

Article 3. - Une subvention maximale de 13.332,80 € est attribuée à la Commune de MOUHET pour la rénovation du logement situé au 2 Les Forges, en vue de le mettre en location.

Le coût des travaux s'élève à 110.310,11 € T.T.C., sur une surface de 83,33 m².

Article 4. - Une subvention maximale de 10.348,80 € est attribuée à la Commune de RUFFEC pour la rénovation de l'ancienne mairie, située 12 bis rue de la mairie, en logement communal.

Le coût prévisionnel des travaux est de 68.598,02 € T.T.C. sur une surface de 64,68 m².

Article 5. - Les crédits nécessaires au paiement des subventions susmentionnées seront prélevés sur le chapitre 204, rf : 552, article 2041482 du Budget départemental.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_011

A - Finances et Solidarité Territoriale

FONDS DÉPARTEMENTAL de L'EAU

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD_20260116_022 du 16 janvier 2026 autorisant, en matière de Fonds Départemental de l'Eau, un programme départemental de 1.000.000 €,

Vu le disponible de 929.283 € sur le programme départemental,

Vu les règlements adoptés le 16 janvier 2026,

Considérant les demandes prêtes à exécution,

Considérant que les demandeurs n'ont pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article unique. - Des subventions sont accordées sur les crédits du Département à six maîtres d'ouvrage, pour un montant de 270.705 €, conformément aux tableaux ci-joints. Les crédits nécessaires sont prélevés au chapitre 204, rf : 731, articles 2041481 et 2041482 du Budget départemental.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

Commission Permanente du Conseil Départemental du 02 mars 2026**ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE DES TRAVAUX	Prix m ³ H.T. Eau au 01/01/25	Montant travaux H.T.	Montant subventionnable H.T.	Taux de sub.	Montant total sub.
SME DE LA DEMOISELLE	Travaux de déplacement d'une canalisation (RD 104 – étang de Grandeffe) en lien avec l'intervention du Département	/	13 566 €	13 566 €	40 %	5 426 €
Sous-total article 2041482.71 : Travaux			13 566 €	13 566 €		5 426 €
TOTAL			13 566 €	13 566 €		5 426 €

ASSAINISSEMENT DES BOURGS RURAUX

MAITRES D'OUVRAGES	NATURE DES TRAVAUX	Redevance Assainissement au 01/01/25	Montant travaux H.T.	Montant subventionnable H.T.	Taux de sub.	Montant total sub.
ARGY	Étude diagnostic des systèmes d'assainissement	/	59 342 €	59 342 €	30 %	17 803 €
BUZANÇAIS	Étude diagnostic des systèmes d'assainissement	1,892	215 610 €	210 010 €	30 %	63 003 €
SIE DE LA BRENNE	Étude diagnostic des systèmes d'assainissement	/	120 018 €	120 018 €	30 %	36 005 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRENNE – VAL DE CREUSE	Études diagnostic des systèmes d'assainissement	/	493 042 €	479 237 €	30 %	143 771 €
SIE DE LA GRAVE	Autosurveillance : installation d'une supervision	/	39 145 €	15 658 €	30 %	4 697 €
Sous-total article 2041481.71 : Études			888 012 €	868 607 €		260 582 €
Sous-total article 2041482.71 : Travaux			39 145 €	15 658 €		4 697 €
TOTAL			927 157 €	884 265 €		265 279 €

RECAPITULATIF

	Montant études/travaux	Montant sub.
Mobiliers, matériels et études (2041481.71)		
Total ASS	888 012 €	260 582 €
	S/total	260 582 €
Travaux (2041482.71)		
Total AEP	13 566 €	5 426 €
Total ASS	39 145 €	4 697 €
	S/total	10 123 €
TOTAL GENERAL	940 723 €	270 705 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_012

B - Action Sociale et Solidarités Humaines

DISPOSITIF de LUTTE contre la DESERTIFICATION MEDICALE
AIDE à l'INSTALLATION d'un MASSEUR-KINESITHERAPEUTE
Noé PEROT - LE BLANC

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (H.P.S.T.),

Vu le Programme Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire,

Vu la délibération n° CD_20260116_027 du 16 janvier 2026 relative aux dispositifs de lutte contre la désertification médicale,

Vu la demande d'aide à l'installation de Monsieur Noé PEROT en date du 14 décembre 2025, et son engagement,

Considérant que le demandeur n'a pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_027 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Une aide à l'installation d'un montant de 5.000 euros est attribuée à Monsieur Noé PEROT.

Cette dépense sera imputée au chapitre 204, rf : 418, article 20421, du Budget départemental.

Article 2. - Le Président du Conseil départemental est autorisé à signer le contrat ci-joint, qui est approuvé, au titre du dispositif d'aide à l'installation des masseurs-kinésithérapeutes, avec Monsieur Noé PEROT.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET



AIDE FINANCIÈRE à la PREMIÈRE INSTALLATION
en tant que PRATICIEN LIBÉRAL CONVENTIONNE
dans le DÉPARTEMENT de l'INDRE

Préambule :

Depuis 2008, le Département de l'Indre a engagé une politique volontariste en matière de lutte contre la désertification médicale. Il s'agit de faire du territoire de l'Indre un espace équilibré en termes d'aménagement du territoire dans de nombreux domaines, notamment en matière de santé.

Le Département a souhaité poursuivre ses efforts pour inciter de nouveaux praticiens à s'installer dans l'Indre. A cet effet, il a décidé de créer un dispositif d'aide financière pour les médecins libéraux, généralistes ou spécialistes, les chirurgiens-dentistes et les masseurs-kinésithérapeutes s'installant sur son territoire en tant que praticien libéral conventionné.

Entre :

Le Département de l'Indre, représenté par son Président, Marc FLEURET, agissant en vertu d'une délibération n° CP_20260302_012

Et

Monsieur Noé PEROT, 1 chemin de la Guerleterie, 36300 LE BLANC,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Engagement du bénéficiaire

Monsieur Noé PEROT certifie qu'il est titulaire du diplôme d'État de Masseur-Kinésithérapeute et qu'il a fourni les pièces attestant de cette capacité.

Il certifie que son installation sur la commune de LE BLANC est sa première installation dans l'Indre, en tant que masseur-kinésithérapeute libéral conventionné et qu'il a fourni les attestations correspondantes du Conseil de l'Ordre.

Il indique s'être installé à l'adresse, 1 chemin de la Guerleterie, 36300 LE BLANC, à compter du 13 octobre 2025.

Il s'engage à exercer son activité professionnelle de masseur-kinésithérapeute libéral conventionné pendant 5 années à cette adresse, à compter de la date de signature du présent contrat.

Il s'engage à exercer cette activité de masseur-kinésithérapeute libéral à cette adresse, à temps plein (dix demi-journées par semaine), à l'exclusion de toute autre activité salariée, ou libérale à une autre adresse.

Il s'engage à fournir au Département, dès lors que celui-ci le demanderait, tout élément permettant de justifier de son activité, et du niveau de celle-ci, de masseur-kinésithérapeute libéral à cette adresse. Il devra fournir chaque année au Département son dernier Relevé Individuel d'Activité et de Prestation (RIAP) document adressé par la CPAM aux professionnels de santé.

Article 2. - Montant de l'Indemnité

L'aide financière à l'installation est d'un montant de 5.000 euros. La somme sera versée en 1 fois.

Si avant la fin des 5 années prévues à l'article 1^{er} et dans les conditions qui y sont rappelées, Monsieur Noé PEROT n'exerce plus en tant que masseur-kinésithérapeute libéral conventionné à cette adresse et quelle qu'en soit la cause, il devra rembourser au Département l'aide perçue dans son intégralité. Ce remboursement interviendra à l'émission d'un titre de recettes émis par le Département.

Article 3.- Durée du contrat

Le présent contrat prendra effet à compter de sa signature et courra jusqu'à échéance de l'engagement d'exercice des 5 années prévu à l'article 1^{er}.

Toute fausse déclaration ou non-respect des engagements contractuels entraînerait la résiliation immédiate du contrat et le remboursement intégral de l'aide perçue par Monsieur Noé PEROT.

Article 4.- Litige :

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le Tribunal Administratif de Limoges sera seul compétent.

Fait en 2 exemplaires à Châteauroux, le

Le Président du Conseil départemental,

Le Masseuse-Kinésithérapeute,

Marc FLEURET.

Noé PEROT.

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_013

B - Action Sociale et Solidarités Humaines

DISPOSITIF de LUTTE contre la DESERTIFICATION MEDICALE **Aide à l'installation d'une cabine de téléconsultation** **Pharmacie GIRAUD - AIGURANDE**



Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (H.P.S.T.),

Vu le Programme Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire,

Vu la délibération n° CD_20260116_027 du 16 janvier 2026 relatives aux dispositifs de lutte contre la désertification médicale,

Considérant que le demandeur n'a pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_027 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Une aide à l'installation d'une cabine de télémedecine d'un montant de 5.000 € est attribuée à la pharmacie GIRAUD à AIGURANDE.

Cette dépense sera imputée au chapitre 204, rf : 418, article 20421, du Budget départemental.

Article 2. - Le contrat ci-annexé est approuvé. Le Président du Conseil départemental est autorisé à le signer.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET



AIDE FINANCIÈRE à l'INSTALLATION d'une CABINE de TELECONSULTATION

DÉPARTEMENT de l'INDRE

Préambule :

Depuis 2008, le Département de l'Indre a engagé une politique volontariste en matière de lutte contre la désertification médicale. Il s'agit de faire du territoire de l'Indre un espace équilibré en termes d'aménagement du territoire dans de nombreux domaines, notamment en matière de santé.

Le Département a souhaité poursuivre ses efforts pour permettre à chaque Indrien d'accéder à une consultation médicale. A cet effet, il a décidé de créer un dispositif d'aide financière destinée aux pharmacies pour l'installation de cabine de téléconsultation.

Entre :

Le Département de l'Indre, représenté par son Président, Marc FLEURET agissant en vertu d'une délibération n° CP_20260302_013

Et

Madame Caroline GIRAUD pour la pharmacie GIRAUD, située 10 place de la Promenade, 36140 AIGURANDE,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Engagement de la pharmacie bénéficiaire

Madame Caroline GIRAUD s'engage à accompagner la clientèle dans un usage conforme aux principes de la cabine de téléconsultation.

Elle s'engage à assurer le fonctionnement de la cabine pendant 3 ans minimum à la pharmacie GIRAUD située 10 place de la Promenade, 36140 AIGURANDE.

Article 2 - Montant de l'Indemnité

L'aide financière est d'un montant de 5.000 euros. Elle est versée en une fois sur présentation de la facture du matériel et des prestations de mise en fonctionnement, après signature du présent contrat.

Si avant la fin des 3 années prévues à l'article 1^{er}, quelle qu'en soit la cause, cette cabine de télémedecine n'est plus accessible ou en fonctionnement, la pharmacie devra rembourser au Département l'aide perçue dans son intégralité. Ce remboursement interviendra à l'émission d'un titre de recettes émis par le Département.

Article 3.- Durée du contrat

Le présent contrat prendra effet à compter de sa signature et courra jusqu'à échéance de l'engagement d'exercice des 3 années prévu à l'article 1^{er}.

Toute fausse déclaration ou non-respect des engagements contractuels entraînerait la résiliation immédiate du contrat et le remboursement intégral de l'aide perçue par Madame Caroline GIRAUD.

Article 4.- Litige :

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le Tribunal Administratif de Limoges sera seul compétent.

Fait en 2 exemplaires à Châteauroux, le

Le Président du Conseil départemental,

La pharmacienne titulaire,

Marc FLEURET.

Caroline GIRAUD.

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_014

B - Action Sociale et Solidarités Humaines

PARTICIPATIONS au FONDS de SOLIDARITE pour le LOGEMENT

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 19

Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 4

Marc FLEURET, Gil AVÉROUS, Jean-Yves HUGON, Imane JBARA-SOUNNI

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active, et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et des éoliennes,

Vu le décret n° 99-897 du 22 octobre 1999 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des Personnes Défavorisées et au Fonds de Solidarité Logement,

Vu le décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux Fonds de Solidarité Logement,

Vu le décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau,

Vu le Règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement adopté par le Conseil départemental le 16 janvier 2026,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026

D É C I D E :

Article unique : Les conventions, ci-jointes sous forme de fascicule séparé dématérialisé, relatives aux participations au Fonds de Solidarité Logement, sont approuvées.

Le Président du Conseil départemental ou son représentant est autorisé à les signer.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_015

B - Action Sociale et Solidarités Humaines

**FONDS d'AIDE au SOUTIEN de la VIE à DOMICILE
et à la PREVENTION de la PERTE d'AUTONOMIE
Participation 2026 à l'association Café Soleil Groupe d'Entraide Mutuelle
à ISSOUDUN**

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° CD_20230414_006 du 14 avril 2023 actualisant le Règlement Départemental d'Aide Sociale,

Vu le règlement du Fonds d'aide au soutien de la vie à domicile et à la prévention de la perte d'autonomie adopté le 16 janvier 2026,

Vu la délibération du Conseil départemental n° CD_20230116_034 du 16 janvier 2023 adoptant le Schéma Gériatrique départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental n° CD_20260116_039 du 16 janvier 2026 relative au Fonds d'aide au soutien de la vie à domicile et à la prévention de la perte d'autonomie,

Vu la délibération du Conseil départemental n° CD_20260116_003 du 16 janvier 2026 relative au Budget 2026,

Vu la demande présentée par l'Association Café-Soleil – Groupe d'Entraide Mutuelle à ISSOUDUN en date du 17 décembre 2025,

Considérant que le demandeur n'a pas communiqué, à ce jour, au Département, avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Une participation de 1.600 € est attribuée au titre du Fonds d'aide au soutien de la vie à domicile et à la prévention de la perte d'autonomie - Chapitre 10-1 - à l'Association Café-Soleil – Groupe d'Entraide Mutuelle pour l'année 2026.

Article 2. - Cette participation attribuée sera imputée au chapitre 65, rf : 425, article 6568 du Budget départemental.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_016

C - Grands Investissements

**PROGRAMME 2026 des TRAVAUX à RÉALISER dans les UNITÉS TERRITORIALES
et les CENTRES d'ENTRETIEN et d'EXPLOITATION de la ROUTE**

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD_20260116_044 concernant les travaux dans les bâtiments départementaux autres que les collèges,

Considérant la nécessité de procéder aux ajustements des affectations d'autorisation de programme 2025 des travaux à réaliser dans les bâtiments routiers,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article unique. - Les affectations des autorisations de programme, votées pour le programme 2026 des travaux dans les bâtiments routiers, sont ajustées comme suit :

- C.E.E.R d'ARDENTES
Équipement en électricité du bungalow (travaux divers)..... + 2.000 €.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_017

C - Grands Investissements

BUDGET d'INVESTISSEMENT 2026
Opérations à périmètre limité
Opérations à périmètre départemental
Ajustement de la répartition



Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° CPG / P 4 du 6 février 2004 concernant la mise en œuvre du Code des Marchés Publics issu du décret du 7 janvier 2004,

Considérant que la définition de la notion d'opération figurant dans le Code de la Commande Publique est identique à celle du Code des Marchés Publics issu du décret du 7 janvier 2004,

Vu la délibération n° CD_20260116_058 relative à la gestion des collèges publics-investissement,

Vu la délibération n° CD_20260116_044 relative aux travaux dans les bâtiments départementaux autres que les collèges,

Vu les délibérations n° CP_20260206_048 et n° CP_20260302_025 concernant le programme 2026 de construction, de maintenance et d'équipement des collèges,

Vu la délibération n° CP_20260302_016 concernant le programme des travaux à réaliser dans les Unités Territoriales et les Centres d'Entretien et d'Exploitation de la Route,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article unique. - Les autorisations de programme 2026, hors abondements de programmes votés sur les exercices antérieurs, nécessitant d'être listées, en application des articles R2121-5 et R2121-6 du Code de la Commande Publique, sont réparties en opérations selon les tableaux joints en annexe.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

BUDGET PRIMITIF 2026**REPARTITION des OPERATIONS à PERIMETRE LIMITE**

Dans les COLLEGES	AP 2026
Collège Beaulieu de CHATEAUROUX (C-BEAULIEUBP26 – OT 8066 – UF 8067)	
Réhabilitation cuisine et travaux divers	100 000
71. 01 : MOE : 60 000 € TTC	
71. 03 : Bureaux d'études : 20 000 € TTC	
Travaux : 20 000 € TTC	
	100 000
Dans les autres BATIMENTS	AP 2026
ARCHIVES DEPARTEMENTALES (ARCHIVBP26 – UF 8068 – OT 8069)	
Installation de panneaux photovoltaïques	50 000
71. 01 : MOE : 10 000 € TTC	
71. 03 : Bureaux d'études : 4 000 € TTC	
Travaux : 36 000 € TTC	
Château RAOUL (RAOULBP26 –UF 8070 – OT 8071)	
Consolidation des murs d'enceinte rue du Château Raoul et travaux divers	50 000
71. 01 : MOE : 20 000 € TTC	
71. 03 : Bureaux d'études : 10 000 € TTC	
Travaux : 20 000 € TTC	
CENTRE COLBERT (COLBBP26 – UF 8072 – OT 8073)	
Extension salle d'attente	50 000
71. 01 : MOE : 10 000 € TTC	
71. 03 : Bureaux d'études : 10 000 € TTC	
Travaux : 30 000 € TTC	
DSI (DSIBP26 – - UF 8074 - OT 8075)	
Installation de panneaux photovoltaïques	50 000
71. 01 : MOE : 10 000 € TTC	
71. 03 : Bureaux d'études : 4 000 € TTC	
Travaux : 36 000 € TTC	
PA ECUEILLE (PAECUEILLEBP26 – OT 8076 – UF 8077)	
Réhabilitation vestiaires, sanitaires, assainissement autonome et travaux divers	50 000
71. 01 : MOE : 20 000 € TTC	
71. 03 : Bureaux d'études : 5 000 € TTC	
Travaux : 25 000 € TTC	
Total autres bâtiments	250 000
Total général	350 000

BUDGET PRIMITIF 2026

Type d'intervention + site	ESTIMATIONS TTC	
Borne recharge véhicules électriques (BORNERVEBP26 – OT 8078)		
Divers bâtiments	10 000	
		10 000
Rénovation installations de chauffage (CHAUFFAGEBP26 – OT 8079)		
Laboratoire Départemental	3 000	
Collège Les Capucins à CHATEAUROUX	20 000	
Collège La Fayette à CHATEAUROUX	10 000	
		33 000
Climatisation de locaux (CLIMATBP26 – OT 8080)		
Collège Rosa Parks à CHATEAUROUX	30 000	
Collège Alain Fournier à VALENCA	5 000	
		35 000
Conformité ascenseur (CONFASCBP26–)		
Collège Vincent Rotinat de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE	7 500	
Collège George Sand à LA CHATRE	7 500	
		15 000
Conformité d'installations électriques (CONFEECBP26 – OT)		
CEER d'ARDENTES	2 000	
		2 000
Désamiantage de sols (DESAMIANTBP26 – OT 8081)		
Collège Vincent Rotinat à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE	30 000	
		30 000
Équipement d'assainissement (EQUIASSBP26 – OT 8082)		
PA TOURNON-SAINT-MARTIN	10 000	
		10 000
Rénovation de façades extérieures (FACADEBP26 – OT 8083)		
Collège Calmette et Guérin à ECUEILLE	5 000	
		5 000
Rénovation maçonnerie (MACONNERIEBP26 – OT 8084)		
Collège Condorcet à LEVROUX	20 000	
PA ECUEILLE	50 000	
		70 000
Réhabilitation de menuiseries extérieures (MENUEXTBP26 – OT 8085)		
Collège Rosa Parks à CHATEAUROUX	2 500	
Collège Ferdinand de Lesseps à VATAN	50 000	
ESP CHATEAUROUX	20 000	
		72 500
Travaux de revêtement bitumineux (REVBITBP26 – OT 8086)		
Collège La Fayette à CHATEAUROUX	50 000	
		50 000
Pose et rénovation revêtement sol souples (SOLSOUPLTBP26 – OT 8087)		
Collège Le Clos de la Garenne à CHABRIS	5 000	
		5 000
Occultation – Protection solaire (STORESBP26 – OT 8088)		
Collège Les Capucins à CHATEAUROUX	50 000	
		50 000
Équipement Réseau informatique (RESEAUINFORMABP26 – OT 8089)		
Divers bâtiments	30 000	
		30 000
	417 500	417 500

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_018

C - Grands Investissements

**ACTION du DÉPARTEMENT
en matière de SÉCURITÉ ROUTIÈRE
Convention avec la Prévention Routière**

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la Prévention Routière en date du 21 janvier 2026,

Vu la délibération n° CD_20260116_042 du 16 janvier 2026 relative aux routes départementales,

Considérant que le demandeur n'a pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales.

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_042 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article unique . – La convention à passer entre le Département de l'Indre et la Prévention Routière pour les actions à mener en matière de sécurité routière, ci-annexée, est approuvée.

Le Président du Conseil départemental, ou son représentant, est autorisé à la signer.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

ACTIONS de PARTENARIAT en MATIÈRE de SÉCURITÉ ROUTIÈRE

C O N V E N T I O N

ENTRE,

le DÉPARTEMENT de l'INDRE, représenté par M. Marc FLEURET, Président du Conseil départemental autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 2 mars 2026, d'une part,

ET,

la PRÉVENTION ROUTIÈRE, représentée par M. Flavien BOURGEOIS, Directeur Régional de l'Association Prévention Routière Comité 45, d'autre part.

Il est exposé ce qui suit :

La Prévention Routière a pour mission essentielle la lutte contre l'insécurité routière.

A ce titre, le Comité de l'Indre mène des actions de formation des usagers, d'information par la diffusion de plaquettes, l'organisation de jeux, la participation à des expositions et salons.

Le Département soutient ces activités depuis plusieurs années.

En vue de réaliser les actions de 2026,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er :

La présente convention a pour objet de définir les missions que la Prévention Routière réalisera en 2026 en partenariat avec le Département de l'Indre en matière de sécurité routière et l'aide que le Département de l'Indre apportera à l'Association pour ladite année.

ARTICLE 2 : ACTIONS en MATIÈRE de SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Prévention Routière assure notamment :

- ⇒ le fonctionnement et l'entretien des pistes d'éducation routière à destination des écoles primaires du département,
- ⇒ sensibilisation des collégiens à la sécurité routière,
- ⇒ le recyclage des conducteurs "Seniors",
- ⇒ la participation à une vaste opération de sensibilisation des vacanciers,
- ⇒ le fonctionnement d'un simulateur de retournement comprenant l'organisation de la mise à disposition de cet équipement aux associations qui œuvrent dans le domaine de la sécurité routière.

ARTICLE 3 : AIDE du DÉPARTEMENT

Le Département de l'Indre attribue une aide de 17.500 € à la Prévention Routière pour le fonctionnement général du Comité et les actions définies à l'article 2.

13.000 € sont payés dès la signature de la présente convention, le solde est payé après le bilan des actions réalisées transmis avant le 30 novembre 2026, délai de rigueur.

ARTICLE 4 :

La Prévention Routière fournira un planning prévisionnel de l'utilisation du simulateur de retournement et un bilan d'utilisation, accompagné de la liste des associations bénéficiaires.

ARTICLE 5 :

La Prévention Routière devra faire part du soutien départemental sur tous les documents, supports ou outils de communication qu'elle sera amenée à publier ou réaliser.

Pendant la durée de ces missions, le soutien du Département devra être indiqué par apposition de son logo accompagné de la mention "réalisé avec la participation du Département de l'Indre".

ARTICLE 6 : DURÉE de la CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année 2026.

Fait à Châteauroux, le

**Pour le Département de l'Indre,
Le Président du Conseil départemental,**

**Pour la Prévention Routière,
Le Directeur Régional de l'Association
Routière Comité 45,**

Marc FLEURET

Flavien BOURGEOIS

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_019

D - Attractivité, Tourisme, Culture et Environnement

FONDS PATRIMOINE

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD_20260116_046 du 16 janvier 2026 autorisant un programme de 600.000 € pour le « Fonds de protection du Patrimoine Architectural et Culturel », entièrement disponible,

Vu le règlement du « Fonds de protection du Patrimoine Architectural et Culturel » adopté le 16 janvier 2026,

Vu le disponible de 253.493 €,

Vu les demandes des Communes,

Vu la demande du Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train touristique ARGY VALENCAY,

Considérant que les demandeurs n'ont pas communiqué au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre Collectivité Territoriale ou d'un groupement de Collectivités Territoriales.

Vu l'avis de la Commission de l'Attractivité, du Tourisme, de la Culture et de l'Environnement du 6 février 2026,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article 1^{er}. – Les subventions relatives aux opérations figurant en annexe sont accordées pour un montant total de 22.478 €.

Article 2. – Les crédits nécessaires sont prélevés au chapitre 204, rf : 312, article 2041482 du Budget départemental.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

Commission Permanente du lundi 2 mars 2026**PATRIMOINE PUBLIC****Patrimoine Rural Non Protégé (35 %)**

Collectivité	Opération	Coût H.T.	Subvention départementale
GARGILESSÉ – DAMPIERRE	Travaux de ravalement extérieur de la maison d'Annette	22 817,70 €	10 268 € Taux 45 % majoration « Plus beau village de France »
TOTAL		22 817,70 €	10 268 €

Objet Mobilier Non Protégé (35 %)

Collectivité	Opération	Coût H.T.	Subvention départementale
CHALAIS	Travaux de sauvegarde de l'installation campanaire	5 114,00 €	1 790 €
Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique ARGY-VALENCAY	Remplacement de 8 bandages de roues sur une locomotive à vapeur	37 850,00 €	10 000 € (plafond)
TOTAL		42 964,00 €	11 790 €

Registres communaux (20 %)

Collectivité	Opération	Coût T.T.C.	Subvention départementale
VIJON	Restauration de trois registres des naissances (1811-1829, 1903-1912 et 1933-1942)	2 102,40 €	420 €
TOTAL		2 102,40 €	420 €

TOTAL PATRIMOINE PUBLIC		67 884,10 €	22 478,00 €
--------------------------------	--	--------------------	--------------------

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_020

D - Attractivité, Tourisme, Culture et Environnement

CONVENTION de PARTENARIAT entre la VILLE de LA CHÂTRE et le DEPARTEMENT de l'INDRE pour l'ORGANISATION d'une EXPOSITION sur GEORGE SAND

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération
n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article unique. - La convention de partenariat entre la Ville de La CHATRE et le Département de l'Indre, ci-annexée, est approuvée et le Président du Conseil départemental est autorisé à la signer.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

Le Département de l'Indre, représenté par le Président du Conseil départemental de l'Indre, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente en date du 2 mars 2026, agissant pour les **Archives départementales de l'Indre**

Ci-après dénommé « le Département »,

Et

La Ville de La Châtre, représentée par le Maire de La Châtre, dûment habilité par le Procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 24 mai deux mille vingt (24/05/2020), agissant pour le **Musée George Sand et de la Vallée Noire**,

Ci-après dénommée « la Ville »,

Le Département et la Ville étant ci-après dénommés conjointement « les Parties ».

Préambule

Le Département de l'Indre, par l'intermédiaire de la Direction des Archives départementales et du Patrimoine historique, et la Ville de La Châtre, par l'intermédiaire du Musée George Sand et de la Vallée Noire, souhaitent s'associer pour la réalisation d'une exposition temporaire intitulée :

« Caricaturer George Sand.

De la satire à l'égérie républicaine ».

Cette exposition a pour ambition de mettre en lumière l'évolution des représentations caricaturales de George Sand, de la satire à la reconnaissance symbolique et politique, en croisant les collections et les expertises scientifiques des deux institutions.

Elle s'inscrit dans le cadre de la **commémoration du 150^e anniversaire de la disparition de George Sand**.

Son commissariat est confié à Carole Rivière, doctorante en histoire.

Dans ce cadre, les Parties ont souhaité formaliser les modalités de leur collaboration par la présente convention.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre le Département de l'Indre et la Ville de La Châtre pour l'organisation et la réalisation de l'exposition « **Caricaturer George Sand. De la satire à l'égérie républicaine** », présentée aux Archives départementales de l'Indre.

Article 2 – Dates et durée de l'exposition

- **Inauguration officielle** : 31 mars 2026.
- **Ouverture au public** : du 1^{er} avril au 3 juillet 2026.

Article 3 – Engagements de la Ville de La Châtre

La Ville de La Châtre s'engage à :

1. **Mettre à disposition une partie de ses collections** conservées au Musée George Sand et de la Vallée Noire, nécessaires à l'exposition. La liste des œuvres et objets prêtés est arrêtée d'un commun accord avec le commissaire de l'exposition et figure en **annexe 1** de la présente convention. Le transport aller et retour des œuvres et objets sera pris en charge par le Musée.
2. **Mettre à disposition du matériel et du mobilier d'exposition** susceptibles d'être utiles à la présentation des œuvres, notamment : cadres, porte-cartels, vitrines, cloches de protection et tout autre équipement disponible et adapté.
3. **Participer à la conception scientifique et scénographique de l'exposition**, en lien étroit avec le commissariat et les équipes des Archives départementales.

4. **Contribuer à la rédaction des contenus scientifiques**, notamment :
 - Cartels et notices des œuvres,
 - Textes destinés au catalogue de l'exposition, dossier de presse.
5. **Fournir les visuels des œuvres prêtées** nécessaires à la réalisation du catalogue et des supports de communication, dans des formats et résolutions conformes aux besoins éditoriaux.
6. **Apporter son concours à l'installation de l'exposition**, selon des modalités définies conjointement par les équipes techniques des deux institutions.
7. **Participer à la communication autour de l'exposition**, en relayant les informations par les réseaux de communication de la Ville et du Musée George Sand et de la Vallée Noire (site internet, réseaux sociaux, supports institutionnels).

Article 4 – Engagements du Département de l'Indre

Le Département de l'Indre s'engage à :

1. **Accueillir et organiser l'exposition** dans les locaux des Archives départementales de l'Indre.
2. **Assurer l'installation, le démontage et le gardiennage de l'exposition** pendant toute la durée de présentation au public.
3. **Assurer les collections empruntées** au Musée George Sand et de la Vallée Noire, conformément aux dispositions en vigueur, pour la durée du prêt, incluant les périodes de transport, d'installation et de démontage.
4. **Prendre en charge la conception et la mise en œuvre de l'exposition**, incluant notamment :
 - les coûts de commissariat,
 - la scénographie,
 - la conception graphique,
 - l'installation,
 - ainsi que l'ensemble des frais inhérents à la réalisation de l'exposition.
5. **Réaliser et éditer le catalogue de l'exposition**, en concertation avec la Ville de La Châtre pour les contenus scientifiques et iconographiques. À ce titre, le Département s'engage à remettre **deux cents (200) exemplaires du catalogue** au Musée George Sand et de la Vallée Noire, à titre gratuit.

Article 5 – Communication et valorisation du partenariat

Le Département de l'Indre assure la communication institutionnelle de l'exposition. À ce titre, il prend en charge :

- la **conception, l'impression et l'envoi des invitations** relatives à l'inauguration et aux événements associés à l'exposition ;
- la **gestion des relations presse**, incluant la rédaction et la diffusion d'un dossier de presse ;
- la **conception, la production et la diffusion des supports de communication imprimés**, notamment les affiches et, plus largement, tout support print nécessaire à la promotion de l'exposition.

Les Parties s'engagent à faire apparaître de manière équitable leurs logos et mentions institutionnelles sur l'ensemble des supports de communication et de médiation liés à l'exposition et à son catalogue, selon une charte graphique définie d'un commun accord.

La Ville de La Châtre contribue à la diffusion des informations relatives à l'exposition par ses propres canaux de communication, conformément aux engagements prévus à l'article 3 de la présente convention.

Article 6 – Responsabilités

Chaque Partie demeure responsable de ses personnels et de ses missions dans le cadre de la présente convention. Les modalités pratiques relatives aux prêts, transports et assurances des œuvres feront l'objet de documents spécifiques annexés à la présente convention.

Article 7 – Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les Parties et prend fin après la clôture de l'exposition et le retour complet des œuvres prêtées.

Article 8 – Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera, à défaut de résolution amiable, soumis au Tribunal administratif de Limoges.

Fait à, le

En deux exemplaires originaux.

Pour le Département de l'Indre

Pour la Ville de La Châtre

Marc FLEURET,
Président du Conseil départemental de l'Indre

XXX
Maire de La Châtre

Annexe 1 : Liste des œuvres et objets prêtés par le Musée George Sand et de la Vallée Noire aux Archives départementales de l'Indre.

N°inventaire	Titre	Artiste	Date de création	Technique	Valeur assurance
L-002	<i>Ma vie politique</i> (George Sand à Paris auprès de Ledru-Rollin en 1848)	Charles Duvernet	XIXe siècle	encre sur papier	500 €
MLC 1967.1.1	Autoportrait	George Sand	1831	mine de plomb	8 000 €
MLC 1967.1.111	François Rollinat	Llanta Jacques-François (lithographe) ; Desmaisons Émile (graveur)	vers 1848	estampe	200 €
MLC 1967.1.114	Portrait en médaillon de Henri de Latouche	David d'Angers	1831	bronze	1 000 €
MLC 1967.1.115	A. FLEURY. Représentant du Peuple 1848	Llanta Jacques-François (lithographe)	vers 1848	Estampe	200 €
MLC 1967.1.152	Portrait d'un représentant du peuple (Alphonse Fleury ?)	Anonyme	vers 1848	bois, peinture sur verre (?)	750 €
MLC 1967.1.192	Les représentants représentés: Pierre Leroux	Honoré Daumier	1849	imprimé	200 €
MLC 1967.1.20	George Sand	Emilio Vieusseux	1876	Huile sur toile	5 000 €
MLC 1967.1.21	Portrait de George Sand	Luigi CALAMATTA	1840	Estampe	300 €
MLC 1967.1.3	Portrait en médaillon de George Sand	David d'Angers	1833	bronze	2 300 €
MLC 1967.1.304	Porte-document de représentant du peuple de Alphonse FLEURY		Milieu XIXe siècle	cuir, métal	2 500 €
MLC 1967.1.305	Écharpe tricolore de représentant du peuple de Alphonse FLEURY		Milieu XIXe siècle	textile	1 500 €
MLC 1967.1.37	George SAND	Felix Nadar	1864	Tirage photographique	250 €
MLC 1967.1.38	George Sand	Felix Nadar	1864	Tirage photographique	250 €
MLC 1967.1.40	George SAND	Felix Nadar	1874	Tirage photographique	250 €
MLC 1967.1.41	George SAND	Felix Nadar	1869	Tirage photographique	250 €
MLC 1967.1.475	Mœurs conjugales N°6	Daumier Honoré	1839	Estampe	200 €
MLC 1967.1.68	Portrait en médaillon de Alfred de Musset	David d'Angers	vers 1830-40	bronze	2 000 €
MLC 1983.1.162	George Sand	Felix Nadar	1864	Tirage photographique	250 €
MLC 1983.1.164	George Sand	Felix Nadar	1864	Tirage photographique	250 €
MLC 1983.1.165	George SAND	Placide Verdot	1875	Tirage photographique	250 €
MLC 1983.1.166	George SAND	Felix Nadar	1874	Tirage photographique	250 €
MLC 1983.1.167	George SAND	Felix Nadar	1869	Tirage photographique	250 €
MLC 1983.1.169	George Sand	Felix Nadar	1864	Tirage photographique	250 €
MLC 1983.1.219	Fume cigarette de George Sand		2ème quart XIXe siècle	ambre, métal	3 000 €
MLC 2002.1.15	George SAND	Felix Nadar	1874	émail, bronze	3 000 €
MLC 2004.2.1	Portrait de George Sand avec dédicace manuscrite	Luigi Calamatta d'après Eugène Delacroix	1837	Estampe	500 €
MLC 2009.0.8	Les représentants représentés: Victor Hugo	Honoré Daumier	1849	imprimé	200 €
MLC 2014.3.36	Bulletin de la République n°4	Ministère de l'Intérieur	1848	Imprimé	500 €
MLC 2017.3.1	Portrait en médaillon de Honoré de Balzac	David d'Angers	vers 1830-40	bronze	2 000 €
MLC 2022.1.1.11	Portrait de Charles Duvernet [Album George Sand]	George Sand	1833	mine de plomb	2 000 €
MLC 2022.1.1.12	Portrait de François Rollinat [Album George Sand]	George Sand	1833	mine de plomb	2 000 €
				TOTAL VALEUR ASSURANCE	40 350 €

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_021

D - Attractivité, Tourisme, Culture et Environnement

**CESSION de DOCUMENTS DESHERBES ATTRIBUES à la SOCIETE AMMAREAL
et MISE au PILON de DOCUMENTS en MAUVAIS ETAT
ou CONTENANT des INFORMATIONS OBSOLETEES**

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n° CP_20230901_043 relative aux conventions de partenariat ayant pour objet la cession de documents dés herbés,

Vu la délibération n° CD_20260116_048 relative à la politique documentaire de lecture publique menée par le Département,

Considérant l'état et le contenu des documents proposés à la destruction,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article unique. – Les documents figurant sur les listes établies à cet effet dans le fascicule séparé, ci-annexé sous forme dématérialisée, sont remis à la société AMMAREAL ou mis à la destruction.

Ceux qui ont été inscrits à l'Inventaire départemental en sont sortis.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_022

D - Attractivité, Tourisme, Culture et Environnement

AIDE DÉPARTEMENTALE aux EXPOSITIONS ARTISTIQUES

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD_20260116_052 du 16 janvier 2026 votant un crédit d'un montant de 25.000 € pour le soutien aux expositions dans les domaines des Beaux-arts et de l'artisanat d'art,

Vu les crédits entièrement disponibles,

Vu le règlement d'attribution de l'aide départementale aux expositions adopté le 16 janvier 2026,

Vu les dossiers présentés par les associations « Le Moulin », « Les Rencontres Photographiques », « Veuil Grandeur Nature », « Boucherie Centre d'Art Performatif », la Communauté de Communes La Vallée de la Creuse, l'Ecomusée de la Brenne, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle d'Issoudun,

Considérant que les demandeurs n'ont pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article 1^{er}. – Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'association « Le Moulin » pour son programme d'expositions pour l'année 2026.

Article 2. – Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'association « Les Rencontres Photographiques » pour une troisième édition dans l'Indre le festival « Les Rencontres Photographiques ».

Article 3. – Une subvention d'un montant de 900 € est attribuée à l'association « Veuil Grandeur Nature » pour sa 20ème édition de l'exposition d'art contemporain « Grandeur Nature ».

Article 4. – Une subvention d'un montant de 1.290 € est attribuée à l'association l'association « Boucherie Centre d'Art Performatif » pour l'exposition « Chantons Au Vivant ».

Article 5. – Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à la Communauté de Communes La Vallée de la Creuse pour l'exposition « L'aiguille et la peau » dans le musée archéologique d'Argentomagus à Saint-Marcel.

Article 6. – Une subvention d'un montant de 1.500 € est attribuée à l'Ecomusée de la Brenne pour l'exposition temporaire intitulée « Musiques ! Une histoire des pratiques musicales amateurs en Brenne de 1880 à nos jours ».

Article 7. – Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle d'Issoudun pour une exposition temporaire des œuvres du peintre Edouard Pignon.

Article 8. – Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, rf : 311, articles : 657348, 657358 et 65748 du Budget départemental.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_023

D - Attractivité, Tourisme, Culture et Environnement

CONCOURS DEPARTEMENTAL des VILLES, VILLAGES, MAISONS et FERMES FLEURIS 2026 **Modification du Règlement départemental**

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du Concours départemental des « Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris » du 26 mai 2023,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article unique. – Le règlement du Concours départemental des « Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris », ci-annexé, est adopté.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

2 mars 2026

REGLEMENT du CONCOURS DEPARTEMENTAL des "VILLES, VILLAGES, MAISONS et FERMES FLEURIS"

Le concours départemental des "Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris" tend à favoriser l'attrait touristique et la qualité de l'accueil de notre département, en mettant l'accent sur l'embellissement floral de notre territoire.

Organisé dans le cadre du label national "Villes et Villages Fleuris", il se distingue en 2 catégories : "Villes et Villages Fleuris" pour le fleurissement communal et "Maisons et Fermes Fleuries" pour le fleurissement individuel.

Le déroulement du concours respecte les prescriptions du règlement du label "Villes et Villages Fleuris" en vigueur qui favorise un fleurissement durable et raisonné répondant aux nouveaux enjeux climatiques, en associant qualité, esthétisme, préservation des ressources naturelles et respect de l'environnement.

I - DISPOSITIONS COMMUNES : le JURY DEPARTEMENTAL

Le jury départemental des "Villes Villages Maisons et Fermes Fleuris" est constitué en équipes réparties sur six secteurs :

- le secteur des cantons de CHATEAUROUX 1, CHATEAUROUX 2, CHATEAUROUX 3 et BUZANCAIS.
- le secteur des cantons du BLANC et de SAINT-GAULTIER.
- le secteur des cantons d'ARGENTON-sur-CREUSE et de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE.
- le secteur des cantons de La CHATRE et d'ARDENTES.
- le secteur des cantons de LEVROUX et d'ISSOUDUN.
- le secteur du canton de VALENCAY.

Sur chacun des secteurs, chaque équipe est composée d'élus et de professionnels ou personnalités qualifiées dans les domaines du tourisme, de l'horticulture, du paysage et de l'environnement.

Les membres du jury sont désignés par le Président du Conseil départemental.

Le Président du jury est le Président du Conseil départemental ou une personne désignée par lui.

Au sein du Jury départemental, il est institué un jury spécialisé chargé de la présentation des dossiers des communes à la labellisation 1ère Fleur.

II - Le FLEURISSEMENT COMMUNAL

Le jury établit chaque année la liste des distinctions qu'il prévoit d'accorder. Il peut instaurer un prix départemental pour récompenser le fleurissement des Communes et les encourager à se présenter à la labellisation 1ère Fleur.

Les Communes font part au Département de leur intention de se présenter au label.

Le Jury départemental spécialisé 1ère Fleur visite toutes les communes candidates.

Les candidatures retenues sont ensuite proposées à la Commission régionale d'attribution chargée d'octroyer ou pas la labellisation Villes et Villages Fleuris « Une Fleur ».

III - Le FLEURISSEMENT INDIVIDUEL

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris accorde la pleine autonomie au Département pour l'organisation de ce concours.

Le concours est organisé avec la collaboration des communes volontaires.

Les administrés souhaitant concourir doivent s'inscrire auprès de leurs mairies, par le biais de bulletins d'inscription mis à leur disposition par le Département.

Le concours se déroule suivant deux étapes :

a) au niveau communal :

Une première sélection doit être effectuée par chaque commune qui souhaite présenter des candidats.

Cette sélection est réalisée dans les conditions établies par chaque commune (jury ou commission communale du fleurissement,...). Toutefois, les prescriptions suivantes devront être respectées :

- Les candidats sont répartis dans 4 catégories :
 - Première catégorie : Maison avec jardin,
 - Deuxième catégorie : Balcons ou Terrasses, Murs et Fenêtres,
 - Troisième catégorie : Hôtel, Gîte Rural, Café, Restaurant, Office de Tourisme, ...
 - Quatrième catégorie : Ferme en activité.

Le fleurissement doit être très visible de la rue, en particulier pour les première et deuxième catégories.

- La sélection doit être réalisée à partir des critères suivants :
 - environnement général,
 - originalité, créativité,
 - qualité d'entretien,
 - qualité des plants,
 - diversité des espèces.
- Les Communes doivent impérativement noter les candidats, selon la grille d'appréciation suivante :
 - A : très bonne qualité du fleurissement,
 - B : bonne qualité du fleurissement.

Une attention particulière devra être portée à la mise en œuvre d'un fleurissement durable, adapté aux contraintes climatiques.

b) au niveau départemental :

Seules les candidatures accompagnées d'une notation communale A ou B seront sélectionnées et donc retenues par les communes pour être présentées au Département. Ainsi, seules ces dernières feront l'objet d'une visite du jury départemental.

Le jury départemental détermine les lauréats à partir de cette sélection. Il veillera, lors du classement des candidats, à respecter l'enveloppe budgétaire allouée par le Département à cette opération.

Les candidats sont évalués à partir d'une grille accordant une notation sur 20 et dont les critères d'appréciation sont les suivants :

- Grille balcons : 4 critères notés de 0 à 5 points :
 - qualité des plantes,
 - diversité végétale,
 - originalité,
 - harmonie des couleurs et volumes.
- Grille autres catégories :
 - qualité des plantes : de 0 à 3 points,
 - diversité végétale : de 0 à 3 points,
 - actions en faveur de la biodiversité : de 0 à 10 points, répartis comme suit :
 - x paillage : de 0 à 3 points,
 - x récupération d'eau : 0 ou 3 points,
 - x plantes mellifères : de 0 à 4 points,
 - entretien général : de 0 à 4 points.

Ainsi, les réalisations qui intégreront des objectifs de développement durable et de préservation des ressources tels que le choix d'essences économes en eau, la limitation de l'utilisation d'intrants et la mise en place de modes d'entretien vertueux (paillage, arrosage de précision, récupération des eaux de pluie...) seront vivement encouragées.

- Le jury classe chaque candidat selon trois niveaux de prix :
- 1^{er} prix : très bon fleurissement, note comprise entre 16 et 20,
 - 2^{ème} prix : bon fleurissement, note comprise entre 13 et 15,
 - 3^{ème} prix : fleurissement moyen, note comprise entre 10 et 12.

Il peut également, lorsqu'il juge le fleurissement insuffisant, ne pas classer un candidat.

Par ailleurs, un "Prix spécial du jury" récompense le fleurissement exceptionnel de 6 lauréats parmi les 1^{ers} prix (1 par secteur). Ce prix ne pourra être attribué à ces lauréats les deux années suivantes.

Exceptionnellement peuvent également être instauré un prix particulier (exemple : Prix moins de 35 ans) et déterminées les récompenses, non numéraires, qui seront décernées. La valeur financière de ces prix sera inscrite chaque année en crédits au Budget départemental.

A l'issue des tournées, le jury départemental délibère sur l'ensemble des résultats et détermine le palmarès à proposer aux instances délibérantes du Département de l'Indre, qui en décide.

IV – La REMISE des PRIX aux LAUREATS

La remise des prix du concours départemental aura lieu lors de la cérémonie des vœux des Communes où sont domiciliés les lauréats.

A l'occasion de cet événement festif, les prix départementaux seront remis aux récipiendaires par le Président du Conseil départemental ou son représentant.

Le Maire devra mentionner l'action du Département à la Presse et dans tout document d'information/communication relatif à l'opération.

*

* *

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_024

D - Attractivité, Tourisme, Culture et Environnement

FONDS DÉPARTEMENTAL d'ADAPTATION au CHANGEMENT CLIMATIQUE
Communes de CHAILLAC, CREVANT, LA CHAPELLE-ORTHEMALE,
MARTIZAY et POULIGNY-SAINT-PIERRE

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du Fonds Départemental d'Adaptation au Changement Climatique voté le 16 janvier 2026,

Vu la délibération n° CD_20260116_054, accordant au Fonds Départemental d'Adaptation au Changement Climatique une autorisation de programme de 45.000 € pour l'année 2026, disponible en totalité,

Vu la subvention octroyée au titre du Fonds d'Action Rurale par la Commission Permanente du Conseil départemental le 2 mars 2026, pour des travaux de désimperméabilisation et végétalisation des abords du city-stade, à la Commune de CHAILLAC (4.189 €),

Vu la subvention octroyée au titre du Fonds d'Action Rurale par la Commission Permanente du Conseil départemental le 2 mars 2026, pour la plantation d'arbres, à la Commune de CREVANT (2.014 €),

Vu la subvention octroyée au titre du Fonds d'Action Rurale par la Commission Permanente du Conseil départemental le 2 mars 2026, pour des travaux d'aménagement d'un terrain communal (plantations d'arbres, arbustes et autres végétaux), à la Commune de LA CHAPELLE-ORTHEMALE (3.037 €),

Vu la subvention octroyée au titre du Fonds d'Action Rurale par la Commission Permanente du Conseil départemental le 2 mars 2026, pour des travaux d'aménagement du centre-bourg (dont désimperméabilisation, végétalisation et récupération des eaux pluviales), à la Commune de MARTIZAY (17.061 €),

Vu la subvention octroyée au titre du Fonds d'Action Rurale par la Commission Permanente du Conseil départemental le 2 mars 2026, pour des travaux d'aménagement et végétalisation de la place des anciens combattants, à la Commune de POULIGNY-SAINT-PIERRE (17.061 €),

Considérant que les demandeurs n'ont pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article 1^{er}. – Les subventions suivantes, au titre du Fonds Départemental d'Adaptation au Changement Climatique, sont attribuées conformément au tableau ci-dessous :

Bénéficiaires	Opérations	Coût H.T.	Subvention	Section
CHAILLAC	Travaux de désimperméabilisation et végétalisation des abords du city-stade	24.777 €	8.200 € (16,91 %)	Désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics
CREVANT	Plantation d'arbres	7.553 €	4.028 € (53,33 %)	Plantations d'arbres, arbustes et haies
LA CHAPELLE-ORTHEMALE	Aménagement d'un terrain communal (plantations d'arbres, arbustes et autres végétaux)	11.389 €	6.074 € (53,33 %)	Plantations d'arbres, arbustes et haies

MARTIZAY	Travaux d'aménagement du centre-bourg (dont désimperméabilisation, végétalisation et récupération des eaux pluviales)	78.190 €	10.000 € (12,79 %)	Désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics
MARTIZAY	Travaux d'aménagement du centre-bourg (dont désimperméabilisation, végétalisation et récupération des eaux pluviales)	24.448 €	8.150 € (33,34 %)	Récupération des eaux pluviales
POULIGNY-SAINT-PIERRE	Aménagement et végétalisation de la place des anciens combattants	18.948 €	6.315 € (21,41 %)	Désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics

Article 2. - Les crédits nécessaires au paiement de cette aide seront prélevés sur le chapitre 204, rf : 71, article 2041482 du Budget départemental.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_025

E - Education et Transports

PROGRAMME 206 de CONSTRUCTION, de MAINTENANCE et d'EQUIPEMENT des COLLÈGES

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° CD_20260116_058 relatives à la gestion des collèges publics-investissement,

Vu la délibération n° CP_20260206_048 concernant le programme 2026 de construction, de maintenance et d'équipement des collèges,

Vu le disponible de 581.500 € sur l'Autorisation de Programme relative aux travaux à réaliser dans les collèges publics,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des affectations d'autorisation de programme 2026 des travaux à réaliser dans les collèges,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article unique – Les affectations des autorisations de programme votées pour le programme 2026 d'investissement dans les collèges sont ajustées comme suit :

- Collège "Beaulieu" à CHATEAUROUX
Adaptation au changement climatique et préau végétalisé (*Abdt 2023-ACC Îlots de chaleur*)..... + 3.000 €
Changement tarif électrique (*Abdt 2024-Travaux divers*)..... + 1.000 €
- Collège "George Sand" à LA CHATRE
Mise aux normes téléalarme GSM pour les 2 ascenseurs (*Travaux divers*)..... + 7.500 €
- Collège "Vincent Rotinat" à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE
Mise aux normes téléalarme GSM pour les 2 ascenseurs (*Travaux divers Mis à dispo*)..... + 7.500 €
- Collège "Alain Fournier" à VALENCAY
Climatisation préparation froide demi-pension (*Travaux divers*)..... + 5.000 €.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_026

E - Education et Transports

BOURSES DEPARTEMENTALES d'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Année Universitaire 2025-2026

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement des bourses départementales d'enseignement supérieur, adopté le 23 juin 2025,

Vu la délibération n° CD_20260116_062 relative à l'enseignement supérieur,

Vu le crédit disponible d'un montant de 219.694 €,

Vu les dossiers présentés,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Les bourses départementales d'enseignement supérieur suivantes sont accordées aux étudiants figurant aux tableaux annexés à la présente délibération, pour l'année 2025-2026 :

- 92 bourses d'un montant de 286 €.

Article 2. - La somme globale de 26.312 € est imputée au chapitre 65, rf : 23, article 65131, du Budget du Département.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

BOURSES enseignement Sup - Commission Permanente du 02/03/2026

Bénéficiaire			Allocation Accordée
ARDENTES			
M. AMBROIS BAPTISTE			286,00
MME AUBARD LENA			286,00
M. CHRETIEN MATHIS			286,00
MME DESCHATRETTES MARGAUX			286,00
MME EKOTTO WILLIAM			286,00
M. GUILMOT EDOUARD			286,00
MME HALBERT LYLOU			286,00
MME KARAMIAN NELLY			286,00
MME LECLERC CHLOE			286,00
MME MOREAU PAULINE			286,00
MME PATTYN ELSA			286,00
MME PATTYN THALIA			286,00
M. PHILIPPE--AUROUET GABIN			286,00
	<i>Nombre de bourses à échelons (286.00 euros)</i>	13	3 718,00
ARDENTES	Nombre Bénéficiaires du Canton	13 =	3 718,00
ARGENTON SUR CREUSE			
MME CHAGNEAU ANGE			286,00
MME FRAGNET AMELIE			286,00
M. MENARD SACHA			286,00
MME NAJI SARAH			286,00
M. PERRIOT PACOME			286,00
MME VAUGEOIS JULIETTE			286,00
	<i>Nombre de bourses à échelons (286.00 euros)</i>	6	1 716,00
ARGENTON SUR CREUSE	Nombre Bénéficiaires du Canton	6 =	1 716,00
LE BLANC			
M. BARDIN YANIS			286,00
MME ISSAVERDENS CLEMENTINE			286,00
M. REULIER ARTHUR			286,00
	<i>Nombre de bourses à échelons (286.00 euros)</i>	3	858,00
LE BLANC	Nombre Bénéficiaires du Canton	3 =	858,00

BOURSES enseignement Sup - Commission Permanente du 02/03/2026

Bénéficiaire			Allocation Accordée
BUZANCAIS			
MME BENOIT MAEVA			286,00
MME BOISBOURDIN MARQUETON CELESTE			286,00
MME TOUZEAU IMAN			286,00
	<i>Nombre de bourses à échelons (286.00 euros)</i>	3	858,00
BUZANCAIS	Nombre Bénéficiaires du Canton	3 =	858,00

BOURSES enseignement Sup - Commission Permanente du 02/03/2026

Bénéficiaire			Allocation Accordée
CHATEAUROUX 1			
MME ACCENOUS MANON			286,00
M. AGUIDA AIMANE			286,00
M. ANDRIOT GASPARD			286,00
MME ANNUNZIATA EMANUELA			286,00
MME ARNAUD EVA			286,00
M. BATZORIGT TELMEN			286,00
M. BOUQUINEAU KEVIN			286,00
MME BOUZANNE LOLA			286,00
M. BRAIK LARBI			286,00
MME BRINGOLLET AUDREY			286,00
MME BUREAU AMANDINE			286,00
M. CHOPINEAUX KYLIAN			286,00
MME DUPLESSY LINDSAY			286,00
M. GAILLARD MAXENCE			286,00
M. GUILLOTEN LENNY			286,00
M. KABAB AHMED-RYAD			286,00
MME KAYALI MELIKE			286,00
MME LALLEMAND LYLIA			286,00
MME LE COSQUER TESS			286,00
MME LECHARTIER MAE			286,00
MME LOUBATIER LOU			286,00
M. LOUIS FLORENTIN			286,00
MME PESCHER LINA			286,00
MME PRAK AMYLINE-YASMINE			286,00
MME ROUGET FLAVIE			286,00
M. VOIVENEL MAXIME			286,00
MME WILLOQUET LANA			286,00
	<i>Nombre de bourses à échelons (286.00 euros)</i>	<i>27</i>	<i>7 722,00</i>
CHATEAUROUX 1	Nombre Bénéficiaires du Canton	27 =	7 722,00

BOURSES enseignement Sup - Commission Permanente du 02/03/2026

Bénéficiaire			Allocation Accordée
LA CHATRE			
M. LONGUET CORENTIN			286,00
MME MARTINET MAUDE			286,00
MME PROT THEA			286,00
M. THIEFFRY NATHAN			286,00
M. VIDOR MATTEO			286,00
	<i>Nombre de bourses à échelons (286.00 euros)</i>	5	1 430,00
LA CHATRE	Nombre Bénéficiaires du Canton	5 =	1 430,00
ISSOUDUN			
MME GARAI CAMILLE			286,00
MME HONORATO JHESSYCA			286,00
MME MARTET PAULINE			286,00
	<i>Nombre de bourses à échelons (286.00 euros)</i>	3	858,00
ISSOUDUN	Nombre Bénéficiaires du Canton	3 =	858,00
LEVROUX			
MME CHAUVIGNON MANON			286,00
M. FOURNIER JOSSE			286,00
MME GUILLAUME BERTILLE			286,00
MME MAILLET FLORINE			286,00
MME OVERBEEKE VANDEROSTYNE MARINE			286,00
	<i>Nombre de bourses à échelons (286.00 euros)</i>	5	1 430,00
LEVROUX	Nombre Bénéficiaires du Canton	5 =	1 430,00

BOURSES enseignement Sup - Commission Permanente du 02/03/2026

Bénéficiaire			Allocation Accordée
NEUVY-SAINT-SEPULCHRE			
MME BEIGNEUX VALENTINE			286,00
MME BIDAULT FLAVIE			286,00
M. BLANCHET JENNA			286,00
MME CHAMPIGNEUX LUCIE			286,00
MME LASNIER OCEANIE			286,00
M. LEBLANC VALENTIN			286,00
MME LESUEUR LEA			286,00
MME NICOLAS FLAVIE			286,00
M. PRIEUR FLORIAN			286,00
MME ROGIEZ LILY			286,00
M. TRIDAT BAPTISTE			286,00
	<i>Nombre de bourses à échelons (286.00 euros)</i>	11	3 146,00
NEUVY-SAINT-SEPULCHRE	Nombre Bénéficiaires du Canton	11 =	3 146,00
SAINT-GAULTIER			
MME BAUDE CANDICE			286,00
MME BEAUDOUIN LEA			286,00
MME BOURMAULT LUDIVINE			286,00
M. DARDANT REMI			286,00
M. DAVIET REMI			286,00
M. FESCHAUD ETHAN			286,00
MME MOREAU BLANDINE			286,00
MME PAGNARD CYLIA			286,00
MME PARRINGTON JOSEPHINE			286,00
MME PICAUVET AMELIE			286,00
MME RIFFAUDEAU MELYNE			286,00
MME ROGER LOLA			286,00
MME SICHINOEMIE			286,00
	<i>Nombre de bourses à échelons (286.00 euros)</i>	13	3 718,00
SAINT-GAULTIER	Nombre Bénéficiaires du Canton	13 =	3 718,00

BOURSES enseignement Sup - Commission Permanente du 02/03/2026

Bénéficiaire			Allocation Accordée
VALENCAY			
MME DESIRE PAULINE			286,00
MME LACOLLE CAPUCINE			286,00
MME MALBRANT MARIE			286,00
	<i>Nombre de bourses à échelons (286.00 euros)</i>	3	858,00
VALENCAY	Nombre Bénéficiaires du Canton	3 =	858,00

BOURSES enseignement Sup - Commission Permanente du 02/03/2026

<i>TOTAL GENERAL - Nombre de Bénéficiaires</i>	<i>92</i>	<i>26 312,00 €</i>
<i>bourses à échelons (286.00 euros)</i>	<i>92</i>	<i>26 312,00 €</i>

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_027

ES - Jeunesse et Sports

FONDS DEPARTEMENTAL des TRAVAUX d'EQUIPEMENTS SPORTIFS **Extension du gymnase de MONTIERCHAUME** **(Création d'une salle multiactivités)**

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement en vigueur relatif au Fonds Départemental des Travaux d'Equipements Sportifs adopté le 16 janvier 2026,

Vu la délibération n° CD_20260116_063 du 16 janvier 2026 adoptant un programme de 650.000 € au titre des Fonds Départementaux des Travaux d'Equipements Sportifs et Socio-Culturels,

Vu la délibération n° CP_20260206_054 du 6 février 2026 répartissant une partie du programme et laissant un reliquat de 627.343 €,

Vu le dossier présenté,

Considérant que la Commune de MONTIERCHAUME n'a pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article unique. - Une subvention de 80.588 € est accordée à la Commune de MONTIERCHAUME pour l'extension du gymnase afin de créer une salle multiactivités dont la dépense subventionnable éligible H.T. est estimée à 268.629,10 €, dérogation ayant été accordée pour commencer les travaux.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_028

ES - Jeunesse et Sports

FONDS d'ANIMATION RURALE

**Cantons de ARDENTES, ARGENTON-SUR-CREUSE, BUZANCAIS, LA CHATRE,
ISSOUDUN, LEVROUX et NEUVY-SAINT-SEPULCHRE**

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général du 9 février 1990 décidant de créer le Fonds d'Action Rurale,

Vu la délibération n° CD_20260116_063 du 16 janvier 2026 accordant à ce fonds une dotation de 365.252 €, dont 20.566 € pour le canton d'ARDENTES, 31.429 € pour le canton d'ARGENTON-SUR-CREUSE, 35.628 € pour le canton de BUZANCAIS, 45.964 € pour le canton de LA CHATRE, 7.804 € pour le canton d'ISSOUDUN, 43.903 € pour le canton de LEVROUX et 36.486 € pour le canton de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE,

Vu le règlement en vigueur du Fonds d'Animation Rurale (F.A.R.), adopté le 14 janvier 2022,

Vu les propositions de répartition de crédits de fonctionnement présentée par les cantons d'ARDENTES, ARGENTON-SUR-CREUSE, BUZANCAIS, LA CHATRE, ISSOUDUN, LEVROUX et NEUVY-SAINT-SEPULCHRE,

Considérant que les demandeurs n'ont pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article unique. - Les propositions de répartition sont adoptées telles que retracées dans les tableaux ci-joints pour les cantons d'ARDENTES, ARGENTON-SUR-CREUSE, BUZANCAIS, LA CHATRE, ISSOUDUN, LEVROUX et NEUVY-SAINT-SEPULCHRE.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

ARDENTES

Communes	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Subvention retenue 2026
Ambrault	Association Bluesberry	25840	Organisation de manifestation	1 250,00 €
Ambrault	Association de Tennis de Table d'Ambrault (A.T.T.A.)	24371	Fonctionnement	600,00 €
Ambrault	Club de Badminton Les Fous du Volant	27052	Organisation de manifestation	600,00 €
Ambrault	La Patriote	23988	Fonctionnement	600,00 €
Ardentes	Ardentes Modélisme Ferroviaire	27556	Fonctionnement	300,00 €
Ardentes	Assemblée de Clavières	25157	Rémunération de l'intervenant	300,00 €
Ardentes	Association d'éducation Physique et de Gymnastique Volontaire d'Ardentes	25122	Organisation de manifestation	200,00 €
Ardentes	Association Sportive Ardentes Football	25913	Fonctionnement	400,00 €
Ardentes	Judo Club Ardentes	24608	Fonctionnement	300,00 €
Ardentes	Le Volant Ardentais	24394	Fonctionnement	300,00 €
Ardentes	Olympique Basket Club Ardentes	25535	Fonctionnement	300,00 €
Ardentes	Shoryu36 – Karaté Club Ardentes	25145	Fonctionnement	850,00 €
Ardentes	Tennis Club Ardentais	26282	Fonctionnement	300,00 €
Ardentes	Union Musicale d'Ardentes	29538	Organisation de manifestation	300,00 €
Arthon	Archer Club Arthonnais	29651	Organisation de manifestation	426,00 €
Arthon	Arthon Tennis de Table	24500	Fonctionnement	426,00 €
Arthon	Come On Arthon Badminton	26544	Fonctionnement	426,00 €
Arthon	Office Municipal des Sports et de la Culture d'Arthon (Omsca)	26885	Organisation de manifestation	627,00 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

ARDENTES

Communes	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Subvention retenue 2026
Diors	Familles Rurales - Association de Diors	25352	Rémunération de l'intervenant	550,00 €
Diors	Football Club de Diors	23541	Fonctionnement	136,00 €
Étrechet	Familles Rurales - Association d'Étrechet	26385	Fonctionnement	700,00 €
Étrechet	Le Meli Melo Etrechois	24762	Organisation de manifestation	300,00 €
Jeu-les-Bois	Comité des Fêtes et Loisirs de Jeu-les-Bois	28859	Organisation de manifestation	275,00 €
Jeu-les-Bois	Jeu de Mômes	29637	Organisation de manifestation	400,00 €
Le Poinçonnet	Comité des Fêtes du Poinçonnet	28318	Fonctionnement	750,00 €
Le Poinçonnet	Fanfare Municipale du Poinçonnet et sa Chorale	22901	Achat de matériel	500,00 €
Le Poinçonnet	Union Sportive du Poinçonnet	24908	Fonctionnement	4 050,00 €
Montierchaume	Cura'nimal	29620	Fonctionnement	300,00 €
Montierchaume	Union Sportive Montierchaume	26987	Fonctionnement	2 000,00 €
Sainte-Fauste	Les Golfeurs des Sarrays	28122	Fonctionnement	500,00 €
Sassierges-Saint-Germain	Espoir Club Sassierges-Saint-Germain	26601	Organisation de manifestation	850,00 €
Vouillon	Union Cycliste de Vouillon	26727	Organisation de manifestation	750,00 €
			Total	20 566,00 €

ARGENTON-sur-CREUSE

Communes	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Subvention retenue 2026
Argenton-sur-Creuse	Accueil-du-Coeur36	29583	Fonctionnement	400,00 €
Argenton-sur-Creuse	Amicale Argentonnaise des Donneurs de Sang	22911	Fonctionnement	300,00 €
Argenton-sur-Creuse	Association Amis de l'orgue Argenton	26626	Organisation de manifestation	300,00 €
Argenton-sur-Creuse	Atelier Théâtre du Merle Blanc	28862	Organisation de manifestation	350,00 €
Argenton-sur-Creuse	Cagette et Fourchette	29580	Fonctionnement	1 479,00 €
Argenton-sur-Creuse	Comité de Jumelage Argenton/Creuse – Ulm-Wiblingen	25936	Organisation de manifestation	400,00 €
Argenton-sur-Creuse	Familles Rurales - Association d'Argenton Le Pêchereau – Saint-Marcel	24226	Achat de matériel	600,00 €
Argenton-sur-Creuse	Grimpeurs Argentonnaï Galtos	29330	Fonctionnement	600,00 €
Argenton-sur-Creuse	Judo-Club Argentonnaï	26730	Organisation de manifestation	500,00 €
Argenton-sur-Creuse	Karaté Club d'Argenton/Creuse	25026	Organisation de Stage et de Formation	500,00 €
Argenton-sur-Creuse	La Bascule	27920	Fonctionnement	900,00 €
Argenton-sur-Creuse	La Cantate Argenton-sur-Creuse	24920	Organisation de manifestation	100,00 €
Argenton-sur-Creuse	La M.E.U.T.E	26814	Organisation de manifestation	600,00 €
Argenton-sur-Creuse	Les Amis de Maurice Rollinat	26258	Organisation de manifestation	150,00 €
Argenton-sur-Creuse	Les Tréteaux du Pont Vieux	26906	Organisation de manifestation	500,00 €
Argenton-sur-Creuse	Moto-Club Argentonnaï	29664	Organisation de Stage et de Formation	300,00 €
Argenton-sur-Creuse	Secours Immédiat Argentonnaï	24239	Achat de matériel	400,00 €
Argenton-sur-Creuse	Société Musicale d'Argenton/Creuse	26635	Achat de matériel	500,00 €
Argenton-sur-Creuse	Union Sportive Argenton Basket	24699	Fonctionnement	400,00 €
Argenton-sur-Creuse	Union Sportive Argentonnaise	26612	Fonctionnement	4 000,00 €
Argenton-sur-Creuse	Union Sportive Argentonnaise Section Badminton	26329	Fonctionnement	750,00 €
Argenton-sur-Creuse	Union Sportive Argentonnaise (section cyclisme)	29659	Organisation de manifestation	2 000,00 €
Badecon-le-Pin	Comité des Fêtes Badecon-le-Pin	29640	Fonctionnement	150,00 €
Badecon-le-Pin	Foyer des Jeunes et Éducation Populaire de Badecon-le-Pin	27609	Organisation de manifestation	200,00 €
Badecon-le-Pin	L'échiquier Berrichon	27638	Fonctionnement	200,00 €
Baraize	Ape Partage Ton Pep's	24743	Organisation de manifestation	300,00 €
Baraize	Comité des Fêtes de Baraize	28463	Organisation de manifestation	300,00 €
Baraize	Les Gamins de Baraize	27088	Fonctionnement	400,00 €
Bazaiges	Association des Anciens Élèves Desassis Bazaiges (A.A.E.D.B.)	25723	Organisation de manifestation	500,00 €
Bazaiges	Auto Terre Vallée de la Creuse	28488	Fonctionnement	150,00 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage,
d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

ARGENTON-sur-CREUSE

Communes	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Subvention retenue 2026
Bouesse	Comité d'animation des Foires de Bouesse	24881	Organisation de manifestation	300,00 €
Celon	Animer et Créer à Celon	24837	Organisation de manifestation	600,00 €
Chasseneuil	Amicale Cycliste de Chasseneuil	25611	Organisation de manifestation	250,00 €
Chasseneuil	Berry-Mob 36	29550	Organisation de manifestation	300,00 €
Chasseneuil	Société des Fêtes de Chasseneuil	26655	Fonctionnement	100,00 €
Chavin	Les Troubadours	25637	Achat de matériel	250,00 €
Cuzion	Amicale de Bonnu	28970	Organisation de manifestation	600,00 €
Cuzion	Association Artistique et Culturelle de Cuzion	25680	Fonctionnement	250,00 €
Cuzion	Les Enfants du Tonnerre	29512	Organisation de manifestation	700,00 €
Éguzon-Chantôme	(Asphared) Association de Sauvegarde du Patrimoine Historique et Archéologique du Sud Département	24786	Organisation de manifestation	600,00 €
Éguzon-Chantôme	Club Sportif Eguzonnais	26417	Fonctionnement	1 500,00 €
Éguzon-Chantôme	Zumb'Amigos	27076	Fonctionnement	500,00 €
Gargilesse-Dampierre	Pour Kungur	26401	Organisation de manifestation	600,00 €
Mosnay	Espoir Club Mosnay	25973	Fonctionnement	450,00 €
Mosnay	Familles Rurales - Association de Mosnay	25204	Rémunération de l'intervenant	500,00 €
Péchereau (Le)	Association Pescherelli	24247	Fonctionnement	150,00 €
Péchereau (Le)	Le Coup de Pouce	28580	Fonctionnement	1 500,00 €
Pommiers	Team Bethenet	28711	Achat de matériel	600,00 €
Pont-Chrétien-Chabenet (Le)	Association Loisirs Pour Tous	25219	Rémunération de l'intervenant	250,00 €
Pont-Chrétien-Chabenet (Le)	Les P'tits Loups	26691	Organisation de manifestation	200,00 €
Saint-Marcel	Association Sportive des Coureurs de la Voie Verte (Ascwv)	28726	Organisation de manifestation	300,00 €
Saint-Marcel	Les Spectacles de l'aribout	26939	Fonctionnement	1 000,00 €
Tendu	Dynamic Club de Tendu	25149	Achat de matériel	100,00 €
Tendu	École Vtt Les Petits Mollets	25130	Fonctionnement	400,00 €
Tendu	Famille Rurale Association de Tendu	26166	Achat de matériel	200,00 €
Tendu	Sporting Club Tendu	24940	Achat de matériel	500,00 €
Velles	Banda Réveil Vellois	23955	Fonctionnement	350,00 €
Velles	Velles Canto	24031	Organisation de manifestation	150,00 €
			Total	31 429,00 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

FAR 2026 - BUZANCAIS

Communes	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Subvention retenue 2026
Argy	Familles Rurales - Association d'Argy – Sougé	25956	Organisation de manifestation	600,00 €
Argy	L'atelier Notre Dame de Toute Protection	26353	Organisation de manifestation	600,00 €
Arpheuilles	Club de Gym T'as Mal Ou	26023	Fonctionnement	300,00 €
Buzançais	Alliance Club Sportif de Buzançais	26578	Fonctionnement	5 000,00 €
Buzançais	Association des Parents d'élèves de l'école de L'immaculée Conception de Buzançais	25537	Achat de matériel	300,00 €
Buzançais	Berry Brenne Cycling Events	26414	Organisation de manifestation	300,00 €
Buzançais	Comité de Jumelage de Buzançais-Merate	29575	Fonctionnement	400,00 €
Buzançais	Comité de Jumelage Sainte-Gemme - Nidzica – Buzançais	29601	Fonctionnement	400,00 €
Buzançais	Familles de France - Association Familiale de Buzançais	26838	Organisation de manifestation	600,00 €
Buzançais	Groupe d'histoire et d'archéologie de Buzançais	28946	Fonctionnement	400,00 €
Buzançais	Les Pastouriaux de Buzançais	25681	Organisation de manifestation	350,00 €
Châtillon-sur-Indre	Aappma Société Amicale des Pêcheurs de Châtillon-sur-Indre	27119	Fonctionnement	300,00 €
Châtillon-sur-Indre	Arthe	26431	Fonctionnement	500,00 €
Châtillon-sur-Indre	Chorale 'Paroles en L'air' de Châtillon/Indre	26205	Fonctionnement	300,00 €
Châtillon-sur-Indre	Club Nautique de Châtillon/Indre	24566	Achat de matériel	1 000,00 €
Châtillon-sur-Indre	Club Subaquatique Châtillon	23489	Fonctionnement	150,00 €
Châtillon-sur-Indre	Familles Rurales Centre Loisirs Châtillon	26650	Organisation de manifestation	600,00 €
Châtillon-sur-Indre	La Châtillonnaise Omnisports	25274	Fonctionnement	1 000,00 €
Châtillon-sur-Indre	Société Musicale de Châtillon/Indre	25348	Achat de matériel	150,00 €
Châtillon-sur-Indre	Vélo-Club Châtillonnais	26152	Organisation de manifestation	1 100,00 €
Cléré-du-Bois	Comité des Fêtes de Cléré-du-Bois	27048	Organisation de manifestation	200,00 €
Cléré-du-Bois	Ensemble Jardinons	26126	Fonctionnement	300,00 €
Cléré-du-Bois	Familles Rurales - Association de Cléré-du-Bois	29635	Organisation de manifestation	200,00 €
Clion-sur-Indre	Association Les Écureuils	25891	Organisation de manifestation	250,00 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

FAR 2026 - BUZANCAIS

Communes	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Subvention retenue 2026
Clion-sur-Indre	Club Photo de Clion	25823	Fonctionnement	700,00 €
Clion-sur-Indre	Entente Arpheuilles/Clion/Saulnay	25989	Fonctionnement	1 570,00 €
Clion-sur-Indre	Histoires A Écrire	25356	Fonctionnement	150,00 €
Clion-sur-Indre	Le Panier Fermier Châtillonnais	24708	Organisation de manifestation	150,00 €
Clion-sur-Indre	Les P'tits Sakados et Compagnie	26848	Achat de matériel	200,00 €
Clion-sur-Indre	Moto-Club Les Maudits Cuits	26195	Achat de matériel	180,00 €
Fléré-La-Rivière	Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Le Gardon de Fléré-la-Rivière	26484	Fonctionnement	300,00 €
Fléré-la-Rivière	Comité d'animations	25910	Achat de matériel	150,00 €
Fléré-la-Rivière	Familles Rurales Association de Fléré-la-Rivière	24013	Rémunération de l'intervenant	200,00 €
Murs	Comité des Fêtes de Murs	29648	Organisation de manifestation	400,00 €
Niherne	As Niherne	26295	Achat de matériel	300,00 €
Palluau-sur-Indre	Association Gymnastique Volontaire de Palluau	26422	Organisation de manifestation	400,00 €
Palluau-sur-Indre	Association pour la Protection et la Promotion du site de Palluau Prosipal	29481	Organisation de manifestation	600,00 €
Palluau-sur-Indre	Le Moulin à Paroles	26851	Organisation de manifestation	150,00 €
Palluau-sur-Indre	Les Écuries du Dernier Recours	26762	Fonctionnement	200,00 €
Saint-Genou	Club Athlétique de Saint-Genou	26934	Achat de matériel	300,00 €
Saint-Genou	Comité des Fêtes Genuiphien	22545	Fonctionnement	1 000,00 €
Saint-Genou	Familles Rurales Association de Saint-Genou	25358	Organisation de manifestation	300,00 €
Saint-Genou	Fanfare de Saint-Genou	26321	Fonctionnement	250,00 €
Saint-Genou	La Joie de Vivre	22371	Fonctionnement	200,00 €
Saint-Lactencin	Association Sportive de Saint-Lactencin	26550	Fonctionnement	300,00 €
Saint-Lactencin	Cranberry	30813	Organisation de manifestation	1 200,00 €
Saint-Lactencin	Monumenta 36	24582	Organisation de manifestation	400,00 €
Saint-Maur	Berry-Liens	25826	Organisation de manifestation	150,00 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage,
d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

FAR 2026 - BUZANCAIS

Communes	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Subvention retenue 2026
Saint-Maur	Club Micro Saint-Maur	22961	Achat de matériel	500,00 €
Saint-Maur	Comité des Fêtes de Saint-Maur	27032	Organisation de manifestation	1 000,00 €
Saint-Maur	Familles Rurales - Association de Saint-Maur	26309	Fonctionnement	600,00 €
Saint-Maur	La Berrichonne Hippique de Boiscouraud	30671	Fonctionnement	150,00 €
Saint-Maur	Saint-Maur Karaté Club	25690	Fonctionnement	350,00 €
Saint-Maur	Saint-Maur Basket-Ball (Smbb)	29502	Rémunération de l'intervenant	400,00 €
Saint-Maur	Union Sportive de Saint-Maur - Section Football	26908	Fonctionnement	1 600,00 €
Saint-Maur	Us Saint-Maur Pétanque	24987	Fonctionnement	283,00 €
Saint-Maur	Us Saint-Maur Section Marche	22566	Organisation de manifestation	350,00 €
Saint-Maur	Us Saint-Maur Tennis de Table	25175	Organisation de manifestation	400,00 €
Sougé	Association Sports et Loisirs de Sougé	26313	Achat de matériel	400,00 €
Tranger (Le)	Comité des Fêtes de Le Tranger	25402	Organisation de manifestation	400,00 €
Villedieu-sur-Indre	Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance Comité Local du Canton de Buzancais et Communes Limitrophes	25074	Fonctionnement	145,00 €
Villedieu-sur-Indre	Astc Twirling Bâton de Villedieu	27921	Achat de matériel	200,00 €
Villedieu-sur-Indre	Cercle du 3ème âge - Amicale des Aînés	28793	Organisation de manifestation	150,00 €
Villedieu-sur-Indre	Chœur Apprendre	26653	Fonctionnement	200,00 €
Villedieu-sur-Indre	Club d'éducation Canine de Villedieu/Indre	29541	Organisation de manifestation	400,00 €
Villedieu-sur-Indre	Groupement Val de l'Indre Football	29593	Achat de matériel	500,00 €
Villedieu-sur-Indre	Judo Club de Villedieu	28076	Organisation de manifestation	500,00 €
Villedieu-sur-Indre	Musique de Villedieu	25277	Organisation de manifestation	500,00 €
Villedieu-sur-Indre	Théo Bad	26771	Fonctionnement	300,00 €
Villedieu-sur-Indre	Us Villedieu Football	28865	Achat de matériel	750,00 €
Villedieu-sur-Indre	Villedieu Danse	26211	Fonctionnement	500,00 €
			TOTAL	35 628,00 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

Communes	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Subvention retenue 2026
Berthenoux (La)	32aout	26599	Organisation de manifestation	100,00 €
Berthenoux (La)	Amicale Intergénération de La Berthenoux	26972	Fonctionnement	400,00 €
Berthenoux (La)	Association Sportive et Animation de La Berthenoux	26517	Fonctionnement	450,00 €
Berthenoux (La)	Gymnastique Volontaire La Berthenoux	24065	Rémunération de l'intervenant	370,00 €
Berthenoux (La)	Poulin'art	26590	Achat de matériel	370,00 €
Berthenoux (La)	Société de Saint Blaise de La Berthenoux	26572	Organisation de manifestation	200,00 €
Bommiers	Association Rurale de Bommiers	26775	Organisation de manifestation	200,00 €
Bommiers	Les Boules de Bommiers	26581	Fonctionnement	200,00 €
Briantes	Association Sportive Éducative de Briantes	26207	Organisation de manifestation	500,00 €
Châtre (La)	Aide à la Lecture, Écriture, Calcul	27225	Achat de matériel	300,00 €
Châtre (La)	Amicale des Donneurs de Sang de La Région de La Châtre	22819	Organisation de manifestation	1 300,00 €
Châtre (La)	Association du Théâtre Maurice Sand	24973	Fonctionnement	1 000,00 €
Châtre (La)	Association les 5c Communication Coaching Comme Rcial Comptabilité Correspondance	26082	Fonctionnement	200,00 €
Châtre (La)	Association pour le Développement Agricole et Rural (Adar) des 4 Cantons de La Châtre, Sainte-Sévère, Neuvy-Saint-Sépulchre et Aigurande	28348	Fonctionnement	300,00 €
Châtre (La)	Des Ronds dans des Carrés	22895	Fonctionnement	900,00 €
Châtre (La)	Exhale	25515	Organisation de manifestation	1 000,00 €
Châtre (La)	Familles Rurales, Groupement des Associations de La Vallée Noire	24159	Rémunération de l'intervenant	250,00 €
Châtre (La)	Femmes Solidaires – Comité de La Châtre	22259	Fonctionnement	500,00 €
Châtre (La)	Harmonie Municipale	26706	Achat de matériel	300,00 €
Châtre (La)	Les Amis de l'orgue de La Châtre	28562	Fonctionnement	300,00 €
Châtre (La)	Les Amis du Vieux La Châtre	18420	Organisation de manifestation	350,00 €
Châtre (La)	Maison des Jeunes et de la Culture et des Savoirs	25824	Organisation de manifestation	1 000,00 €
Châtre (La)	Un Temps	26347	Fonctionnement	300,00 €
Châtre (La)	Union Sportive de La Châtre Omnisports	25201	Fonctionnement	6 000,00 €
Condé	Comité de Saint-Vincent de Condé	29636	Organisation de manifestation	250,00 €
Condé	Famille Rurale de Condé	26687	Organisation de manifestation	250,00 €
Lacs	Adem, Association pour le Développement Électrique Motocycliste	28751	Fonctionnement	300,00 €
Lacs	Association Loisirs et Détente de Lacs	27828	Organisation de manifestation	300,00 €
Lacs	Phénix Country Club	23853	Achat de matériel	300,00 €
Lignerolles	Comité des Fêtes	28930	Achat de matériel	250,00 €

La Châtre

Communes	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Subvention retenue 2026
Lourouer-Saint-Laurent	Motocoeur 36 Lourouer	26577	Organisation de manifestation	2 000,00 €
Montlevicq	Comité des Fêtes de Montlevicq	26215	Organisation de manifestation	300,00 €
Néret	Amicale de Néret	25943	Organisation de manifestation	250,00 €
Néret	Société Saint-Blaise Néret	24194	Organisation de manifestation	250,00 €
Neuvy-Pailloux	Amis de Neuvy-Pailloux et de ses environs	27801	Fonctionnement	320,00 €
Neuvy-Pailloux	Association Tennis de Neuvy-Pailloux	25275	Fonctionnement	550,00 €
Neuvy-Pailloux	Famille Rurale Association de Neuvy-Pailloux	26231	Fonctionnement	300,00 €
Nohant-Vic	Amicale des Anciens Élèves de Nohant-Vic	24716	Achat de matériel	500,00 €
Nohant-Vic	Club Rencontres et Loisirs	26563	Organisation de manifestation	400,00 €
Nohant-Vic	Société de Saint-Blaise de Nohant-Vic	26049	Organisation de manifestation	320,00 €
Nohant-Vic	Société de Saint-Vincent de Nohant-Vic	26742	Organisation de manifestation	320,00 €
Pérassay	Comité des Fêtes de Pérassay	29455	Fonctionnement	300,00 €
Pérassay	Étoile Sportive de Pérassay	29459	Fonctionnement	450,00 €
Poulligny-Notre-Dame	Atout Chœur Poulligny-Notre-Dame	28805	Achat de matériel	350,00 €
Poulligny-Notre-Dame	Comité de Saint-Blaise	27551	Organisation de manifestation	350,00 €
Poulligny-Notre-Dame	Comité des Fêtes et Loisirs Poulligny-Notre-Dame	24939	Fonctionnement	350,00 €
Poulligny-Notre-Dame	Pnd Micro	24761	Achat de matériel	350,00 €
Poulligny-Notre-Dame	Sensas Parc Pnd	26396	Organisation de manifestation	1 000,00 €
Poulligny-Notre-Dame	Tennis Club de Poulligny-Notre-Dame	25098	Fonctionnement	350,00 €
Poulligny-Notre-Dame	Vélo Sport Poulligny-Notre-Dame	24549	Organisation de manifestation	600,00 €
Poulligny-Saint-Martin	Amicale des Administratifs Territoriaux de l'Indre (Adati)	25729	Organisation de manifestation	200,00 €
Poulligny-Saint-Martin	Société Musicale	25816	Achat de matériel	300,00 €
Pruniers	Association Sportive de Tennis de Table de Pruniers	23199	Rémunération de l'intervenant	550,00 €
Pruniers	Familles Rurales - Association de Pruniers	26547	Rémunération de l'intervenant	230,00 €
Pruniers	Jeunesse Sportive de Pruniers	25634	Fonctionnement	500,00 €
Saint-Août	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Août	27840	Organisation de manifestation	500,00 €
Saint-Août	Association Gestionnaire Maison d'accueil et Résidence pour l'autonomie de Saint-Août	26418	Organisation de manifestation	714,00 €
Saint-Août	Association pour la promotion du Marché de Saint-Août	23770	Organisation de manifestation	500,00 €
Saint-Août	Club de Gymnastique Volontaire de Saint-Août	25228	Fonctionnement	300,00 €
Saint-Août	Unc Afn de Saint-Août	22427	Fonctionnement	300,00 €
Saint-Chartier	Familles Rurales - Association de Saint-Chartier	24604	Fonctionnement	300,00 €

PAGE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

Communes	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Subvention retenue 2026
Saint-Christophe-en-Boucherie	Foyer des Jeunes	26837	Achat de matériel	400,00 €
Saint-Christophe-en-Boucherie	Les Estivales de Saint-Christophe-en-Boucherie	25078	Achat de matériel	400,00 €
Sainte-Sévère-sur-Indre	Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	28914	Organisation de manifestation	500,00 €
Sainte-Sévère-sur-Indre	Amicale Sévéroise de Gymnastique Volontaire	22716	Rémunération de l'intervenant	400,00 €
Sainte-Sévère-sur-Indre	Association Re Source Pouligny-Notre-Dame	27089	Fonctionnement	300,00 €
Sainte-Sévère-sur-Indre	Auto - Moto – Tracteur	27652	Organisation de manifestation	800,00 €
Sainte-Sévère-sur-Indre	Gps Gamins du Pays Sévérois	27735	Organisation de manifestation	300,00 €
Sainte-Sévère-sur-Indre	La Maison d'Edmée	27674	Fonctionnement	1 000,00 €
Sainte-Sévère-sur-Indre	Le Vairon Association de Pêche et de Pisciculture de Sainte-Sévère	23795	Fonctionnement	320,00 €
Sainte-Sévère-sur-Indre	Maison d'assistante Maternelle M'am Stram Gram	28317	Achat de matériel	1 200,00 €
Sainte-Sévère-sur-Indre	Team Passion Solex	24198	Organisation de manifestation	700,00 €
Sainte-Sévère-sur-Indre	Tennis Club Sainte-Sévère	26294	Fonctionnement	700,00 €
Sazeray	Comité des Fêtes de Sazeray	25321	Achat de matériel	500,00 €
Sazeray	Société de Chasse	25313	Fonctionnement	200,00 €
Thevet-Saint-Julien	Comité des Fêtes Thevet-Saint-Julien	26216	Organisation de manifestation	400,00 €
Thevet-Saint-Julien	Familles Rurales, Association de Thevet-Saint-Julien	22914	Rémunération de l'intervenant	300,00 €
Urciers	Amicale du Sioudray	15130	Organisation de manifestation	350,00 €
Urciers	Association des Vieilles Mécaniques d'Urciers	22344	Fonctionnement	350,00 €
Urciers	Association du Vautrait des Jolivets	24784	Organisation de manifestation	350,00 €
Urciers	Comité de Saint-Vincent et de Saint-Blaise	23281	Organisation de manifestation	350,00 €
Urciers	Comité des Fêtes Urciers	25179	Rémunération de l'intervenant	350,00 €
Urciers	Conservation du Patrimoine des Sapeurs-Pompiers du Berry	25075	Fonctionnement	300,00 €
Urciers	Rendez-Vous Joyeux	29647	Fonctionnement	350,00 €
Verneuil-sur-Igneraie	Club d'animation Rurale	29353	Organisation de manifestation	700,00 €
Verneuil-sur-Igneraie	Familles Rurales, Association de Verneuil-sur-Igneraie	26149	Organisation de manifestation	200,00 €
Vicq-Exemptet	Familles Rurales	25998	Achat de matériel	400,00 €
Vijon	Au Fil des Couleurs	29394	Fonctionnement	450,00 €
Vijon	Comité des Fêtes de Vijon	29350	Fonctionnement	450,00 €
Vijon	Familles Rurales Vijon – Vigoulant	29362	Organisation de manifestation	200,00 €
Vijon	Préservation des Vergers du Boischaud-Sud	23763	Achat de matériel	300,00 €
Total				45 964,00 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

Communes	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Subvention retenue 2026
Brion	Familles Rurales Association Brion	26861	Fonctionnement	200,00 €
Brion	Union Sportive Brion	25377	Achat de matériel	1 000,00 €
Coings	Familles Rurales – Association de Coings	24233	Fonctionnement	250,00 €
Diou	Le Lavoir de Diou	28716	Rémunération de l'intervenant	1 300,00 €
Guilly	Amis du Domaine de La Chesnaye	22770	Fonctionnement	1 000,00 €
Levroux	1ere Compagnie d'archers des Tours de Levroux	24343	Fonctionnement	700,00 €
Levroux	Association des Pêcheurs à la ligne de Levroux	28618	Fonctionnement	600,00 €
Levroux	Association les Vrais Amis	23228	Fonctionnement	200,00 €
Levroux	Badminton détente Levroux (Bdl 36)	25961	Achat de matériel	300,00 €
Levroux	Club des Ailes Motorisées	22386	Fonctionnement	250,00 €
Levroux	F.C. Levroux	25625	Fonctionnement	2 200,00 €
Levroux	Karaté Club Levrousain	26263	Achat de matériel	400,00 €
Levroux	Les Amis du Musée du Cuir et du Parchemin de Levroux	30012	Fonctionnement	1 000,00 €
Liniez	Amicale des Anciens Élèves de l'école publique de Liniez	24903	Fonctionnement	300,00 €
Moulins-sur-Céphons	Les Berluziots	29609	Fonctionnement	300,00 €
Moulins-sur-Céphons	Les Moulinois de la Céphons	23414	Fonctionnement	1 000,00 €
Reuilly	Amicale Boule Reuilloise	23967	Achat de matériel	1 000,00 €
Reuilly	Amis de Reuilly et de ses environs	27246	Fonctionnement	900,00 €
Reuilly	Club Ulm Azur	24760	Fonctionnement	2 500,00 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage,
d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

LEVROUX

Communes	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Subvention retenue 2026
Reuilly	Gymnastique Volontaire Reuilloise	30011	Fonctionnement	500,00 €
Reuilly	Judo - Club Reuillois	28767	Fonctionnement	2 000,00 €
Reuilly	Sab'sand	24821	Organisation de manifestation	200,00 €
Reuilly	Union Sportive de Reuilly	28741	Fonctionnement	2 500,00 €
Saint-Florentin	Chœur Florentin	26035	Achat de matériel	250,00 €
Saint-Valentin	Avenir de Saint-Valentin	26461	Fonctionnement	450,00 €
Saint-Valentin	Tonic Gym de Saint-Valentin	26605	Fonctionnement	800,00 €
Sainte-Lizaigne	Association des Parents d'élève école les Tournesols	28623	Organisation de manifestation	250,00 €
Sainte-Lizaigne	Cépage d'hier et de demain	28771	Organisation de manifestation	250,00 €
Sainte-Lizaigne	De 9 A 10 A Sainte-Lizaigne	27153	Fonctionnement	250,00 €
Vatan	Association Loisirs Danses Vatanaise (A.L.D.V.)	25039	Organisation de manifestation	400,00 €
Vatan	Club Pongiste Vatanais	24030	Rémunération de l'intervenant	1 000,00 €
Vatan	Comite de pilotage de la Fête de la lentille	29631	Organisation de manifestation	3 000,00 €
Vatan	Dansons à Vatan	28694	Fonctionnement	300,00 €
Vatan	Handball Club Vatan	25103	Fonctionnement	1 300,00 €
Vatan	Judo-Club Vatanais	29465	Fonctionnement	1 000,00 €
Vatan	La Pétanque Vatanaise	24139	Achat de matériel	400,00 €
Vatan	La Vatanaise (Association de Gymnastique Sportive Volontaire et Autres)	25695	Fonctionnement	1 200,00 €
Vatan	Les Amis du Musée du Canton de Vatan Musée du Cirque	26017	Fonctionnement	4 000,00 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

Communes	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Subvention retenue 2026
Vatan	Les Toques du Fourneau	25963	Achat de matériel	553,00 €
Vatan	Romain Guignard Association (R.G.A.)	29632	Organisation de manifestation	1 000,00 €
Vatan	Sporting-Club Vatanais	24553	Fonctionnement	3 300,00 €
Vatan	Union Musicale de Vatan	25257	Achat de matériel	600,00 €
Vineuil	Amicale des Randonneurs de Vineuil	22311	Organisation de manifestation	250,00 €
Vineuil	Comité des Fêtes Vineuil	24384	Organisation de manifestation	800,00 €
Vineuil	Entente Sportive Vineuil-Brion	28920	Organisation de manifestation	1 400,00 €
Vineuil	Les Gazelles Vineuilloises	26870	Organisation de manifestation	300,00 €
Vineuil	Liberty Shoes	26312	Fonctionnement	250,00 €
			Total	43 903,00 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage,
d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

ISSOUDUN

Communes	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Subvention retenue 2026
Bordes (Les)	La Mémoire Bordoise	25481	Fonctionnement	300,00 €
Bordes (Les)	Les Automnales	27067	Organisation de manifestation	600,00 €
Bordes (Les)	Société Vigneronne de l'arrondissement d'Issoudun	25606	Fonctionnement	250,00 €
Bordes (Les)	Union Sportive Bordoise	22684	Achat de matériel	600,00 €
Chouday	Us Ségry Chouday	22450	Fonctionnement	700,00 €
Migny	Comité des Fêtes Migny	26659	Organisation de manifestation	500,00 €
Migny	Team Feuillade Issoudun	28856	Achat de matériel	1 000,00 €
Saint-Georges-sur-Arnon	Association pour le Maintien de L'agriculture Paysanne de l'Arnon	29629	Organisation de manifestation	350,00 €
Saint-Georges-sur-Arnon	Groupe Folklorique Les Bordins de l'Arnon	27427	Organisation de manifestation	400,00 €
Saint-Georges-sur-Arnon	Les Gazelles de l'Arnon	22882	Rémunération de l'intervenant	300,00 €
Saint-Georges-sur-Arnon	Rock'n Fest	22452	Organisation de manifestation	1 000,00 €
Ségry	Familles Rurales Ségry Chouday	25327	Organisation de manifestation	604,00 €
Ségry	Sporting-Club de Ségry	25059	Fonctionnement	1 200,00 €
			Total	7 804,00 €

Neuvy- Saint Sépulchre

Commune	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Subvention retenue 2026
Aigurande	Aigurande Tennis de Table	22628	Organisation de manifestation	600,00 €
Aigurande	Association des Parents d'élèves des Écoles d'Aigurande	25631	Fonctionnement	500,00 €
Aigurande	Club de Marche d'Aigurande	28210	Organisation de manifestation	1 000,00 €
Aigurande	Club Rando du Boischaut-Sud	24492	Fonctionnement	300,00 €
Aigurande	Us Aigurande Badminton	27827	Fonctionnement	600,00 €
Aigurande	Us Aigurande Basket	26873	Rémunération de l'intervenant	800,00 €
Aigurande	Us Aigurande Football	27522	Fonctionnement	1 800,00 €
Aigurande	Us Aigurande Tennis	29628	Fonctionnement	700,00 €
Chassignolles	Football Club Bas Berry	25657	Achat de matériel	1 100,00 €
Chassignolles	Les Amis de La Maison des Traditions	26866	Organisation de manifestation	800,00 €
Chassignolles	Vertigo	26652	Organisation de stage et de formation	200,00 €
Cluis	Association pour La Sauvegarde des sites de Cluis	26250	Organisation de manifestation	1 000,00 €
Cluis	Cluis Badminton	29658	Fonctionnement	600,00 €
Cluis	Coterie du Luma de Cluis	29566	Organisation de manifestation	1 236,00 €
Cluis	Familles Rurales Association de Cluis	23775	Rémunération de l'intervenant	600,00 €
Cluis	Le Réveil Cluisien	24648	Fonctionnement	450,00 €
Cluis	Les Archers du Luma	28227	Fonctionnement	500,00 €
Cluis	Société Sportive Cluis Basket	27095	Fonctionnement	550,00 €
Cluis	Société Sportive Cluis Football	29505	Achat de matériel	800,00 €
Crevant	Comité des Fêtes de Crevant	29544	Organisation de manifestation	700,00 €
Crozon-sur-Vauvre	Comité de Saint-Roch de Crozon-sur-Vauvre	28218	Organisation de manifestation	700,00 €
Gourmay	Comité des Fêtes de Gourmay	27039	Organisation de manifestation	700,00 €
Gourmay	La Berrichonne Hippique de Boiscouraud	27425	Fonctionnement	500,00 €
Le Magny	Association Parents Elèves Rpi Les Chats Magnolles	28904	Achat de matériel	300,00 €
Le Magny	Familles Rurales Le Magny	23710	Fonctionnement	400,00 €
Lourdoux-Saint-Michel	Familles Rurales Lourdoux Saint-Michel	26696	Organisation de manifestation	400,00 €
Lourdoux-Saint-Michel	Les Amis de Saint-Michel	25482	Organisation de manifestation	400,00 €
Lys-Saint-Georges	Ebenaum	29557	Organisation de manifestation	250,00 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

Neuvy- Saint-Sépulchre

Commune	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Subvention retenue 2026
Mers-sur-Indre	Amicale de Mers-sur-Indre	29549	Organisation de manifestation	900,00 €
Mers-sur-Indre	Comité des Fêtes de Mers-sur-Indre	25261	Organisation de manifestation	1 000,00 €
Mers-sur-Indre	Éditions Collodion	26504	Fonctionnement	200,00 €
Mers-sur-Indre	Livres en Fêtes Mers-sur-Indre	29934	Organisation de manifestation	400,00 €
Montchevrier	Club de Marche Montchevrier 36	24646	Organisation de manifestation	200,00 €
Montchevrier	Olympique Montchevrier Football	25621	Fonctionnement	500,00 €
Montgivray	Ars Course de Côte Legend Recur (Acclr)	26380	Fonctionnement	1 000,00 €
Montgivray	Comité d'animations locales de Montgivray	26722	Fonctionnement	500,00 €
Montgivray	Union Sportive Montgivray	26912	Fonctionnement	1 500,00 €
Montipouret	Convergences	24999	Achat de matériel	500,00 €
Neuvy-Saint-Sépulchre	École et Club de Football Bouzanne Vallée Noire (Bvn)	25532	Organisation de manifestation	1 000,00 €
Neuvy-Saint-Sépulchre	École et Club de Football Bouzanne Vallée Noire (Bvn) (2eme Demande)	29543	Fonctionnement	1 700,00 €
Neuvy-Saint-Sépulchre	Neuvy Ecobio	26151	Organisation de manifestation	500,00 €
Neuvy-Saint-Sépulchre	Neuvy-Saint-Sépulchre Basket Club (Neuvy Basket)	25546	Fonctionnement	2 000,00 €
Orsennes	Familles Rurales, Association d'Orsennes	22646	Achat de matériel	400,00 €
Orsennes	Traditions et Proximités	29457	Fonctionnement	300,00 €
Saint-Denis-de-Jouhet	Amicale des Jeunes	26608	Achat de matériel	300,00 €
Saint-Denis-de-Jouhet	Sport Danse And Joy	29379	Achat de matériel	400,00 €
Saint-Denis-de-Jouhet	Union Sportive de Saint-Denis-de-Jouhet	26324	Fonctionnement	1 500,00 €
Saint-Plantaire	Les Marcheux de Saint-Plantaire	23595	Organisation de manifestation	700,00 €
Sarzay	Action Patrimoine Sarzay	29588	Achat de matériel	300,00 €
Sarzay	Comité des Fêtes de Sarzay	29599	Achat de matériel	300,00 €
Sarzay	Ensemble Vocal Filent les notes	26731	Organisation de manifestation	300,00 €
Tranzault	La Mailloche Berrichonne	29308	Fonctionnement	600,00 €
Tranzault	Vélo et Tourisme Tranzault	29310	Organisation de manifestation	800,00 €
			Total	36 286,00 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage,
d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_029

ES - Jeunesse et Sports

FONDS d'APPUI aux PROJETS ASSOCIATIFS
Cantons d'ARDENTES, BUZANCAIS, LA CHATRE, ISSOUDUN, LEVROUX
et NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD_20260116_063 du 16 janvier 2026 accordant à ce fonds une dotation de 173.694 € répartis en 10 enveloppes de 13.361 € pour les cantons d'ARDENTES, ARGENTON-SUR-CREUSE, LE BLANC, BUZANCAIS, LA CHATRE, ISSOUDUN, LEVROUX, NEUVY-SAINT-SEPULCHRE, SAINT-GAULTIER et VALENCAY et une enveloppe de 40.084 € pour les cantons de CHATEAUROUX 1-2-3,

Vu le règlement en vigueur du Fonds d'Appui aux Projets Associatifs (F.A.P.A.), adopté le 16 janvier 2023,

Vu les propositions de répartition de crédits d'investissements présentées par les cantons de ARDENTES, BUZANCAIS, LA CHATRE, ISSOUDUN, LEVROUX et NEUVY-SAINT-SEPULCHRE,

Considérant que les demandeurs n'ont pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Les propositions de répartition sont adoptées telles que retracées dans les tableaux ci-joints pour les cantons d'ARDENTES, BUZANCAIS, LA CHATRE, ISSOUDUN, LEVROUX et NEUVY-SAINT-SEPULCHRE.

Article 2. - La dépense est imputée au chapitre 204, rf : 30, articles 20421 et 20422 du Budget départemental.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

ARDENTES

CPCD du 2 mars 2026					Dotation 2026	13 361,00 €
Communes	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Montant du devis	Dépense éligible	Montant Subvention
Ambrault	Familles Rurales Association d'Ambrault	26342	Achat de deux friteuses	5 293,05 €	5 293,05 €	2 472,00 €
Ambrault	La Patriote d'Ambrault	24878	Achat de buts et de filets	1 899,00 €	1 893,00 €	1 248,00 €
Ardentes	Partageons La Forêt	26686	Achat d'une tente pliante	651,15 €	594,15 €	390,00 €
Ardentes	Union Musicale d'Ardentes	27446	Achat d'un piano Roland et d'un micro	3 743,50 €	3 743,50 €	2 465,00 €
Diors	Fc Diors	23540	Achat d'un filet pare ballons	1 197,07 €	1 197,07 €	789,00 €
Jeu-les-Bois	Comité des Fêtes et de Loisir de Jeu-les-Bois	28840	Achat d'une friteuse	2 424,00 €	2 424,00 €	1 598,00 €
Jeu-les-Bois	La Secousse	26994	Achat d'un radiateur à chaleur douce	629,65 €	629,65 €	414,00 €
Le Poinçonnet	Association Mycologie de L'Indre	25813	Achat d'un vidéoprojecteur pour les séances d'étude des champignons et des plantes et les expositions	828,00 €	699,00 €	460,00 €
Le Poinçonnet	Union Sportive du Poinçonnet (Section Cyclo-Marche)	24889	Achat d'une enceinte sono	599,98 €	599,98 €	395,00 €
Le Poinçonnet	Union Sportive du Poinçonnet (Section Vtt)	25990	Achat d'une tonnelle	1 093,00 €	999,00 €	658,00 €
Sassierges-Saint-Germain	Espoir Club de Sassierges-Saint-Germain	26606	Achat de buts repliables	5 025,00 €	4 800,00 €	2 472,00 €
					Total	13 361,00 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

BUZANCAIS

CPCD du 2 mars 2026					Dotation 2026	13 361,00 €
Commune	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Montant du devis	Dépense éligible	Montant retenu
Buzançais	Buzançais Rugby Val de l'Indre Brenne	31668	Achat d'un minibus	20 000,00 €	20 000,00 €	3 000,00 €
Buzançais	Tir à l'arc Buzancéen	30389	Achat et confection d'un pas de tir extérieur	7 894,14 €	7 894,14 €	2 000,00 €
Châtillon-sur-Indre	Club Nautique de Châtillon-Sur-Indre	24552	Achat d'une ligne d'eau anti-vague	1 002,42 €	733,20 €	461,00 €
Châtillon-sur-Indre	Club Subaquatique de Châtillon-sur-Indre	27004	Achat d'un compresseur d'air respirable	6 000,00 €	6 000,00 €	1 900,00 €
Fléré-la-Rivière	Comité d'animations	32040	Achat d'un barnum et d'une buvette	4 589,30 €	4 469,90 €	1 500,00 €
Saint-Genou	Comité des fêtes Génulphien	30897	Achat de trois barnums	3 740,00 €	3 534,00 €	1 400,00 €
Saint-Lactencin	AS Saint-Lactencin	29736	Achat d'un filet pare ballons	2 189,00 €	1 315,27 €	800,00 €
Saint-Maur	La Vallée du Moulin de Vilaine	28417	Achat d'une remorque conteneur à deux essieux	3 650,00 €	3 650,00 €	1 500,00 €
Saint-Maur	US Saint-Maur Tennis de Table	28687	Achat de deux tables de ping-pong	1 329,98 €	1 329,98 €	800,00 €
						13 361,00 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

Châtre (La)

CPCD du 2 mars 2026					Dotation 2026	13 361,00 €
Communes	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Montant du devis	Dépense éligible	Montant subvention
Châtre (La)	Exhale	30830	Achat de matériel de sonorisation	3 562,90 €	3 553,00 €	208,00 €
Châtre (La)	Harmonie Municipale	26432	Achat de matériel d'orchestre	514,00 €	514,00 €	411,00 €
Châtre (La)	Maison des Jeunes et de la Culture et des Savoirs	25835	Aménagement d'une cuisine partagée	5 551,54 €	5 551,54 €	3 000,00 €
Châtre (La)	Union Sportive de La Châtre Omnisports (Section Rugby)	25486	Achat de protections de poteaux + aménagement et sécurisation de la buvette et du club house (Rugby)	8 752,00 €	5 595,00 €	3 000,00 €
Lourouer-Saint- Laurent	Motocoeur 36 Lourouer	28938	Achat d'un chapiteau	7 229,00 €	7 229,00 €	3 000,00 €
Saint-Août	Amicale des Sapeur-Pompiers de Saint-Août	27845	Achat d'un barbecue à gaz	818,20 €	818,20 €	654,00 €
Sainte-Sévère-sur- Indre	Association Severoise de Tir Sportif	26120	Achat d'une Cible 5 gongs basculants pour armes de poing tous calibre avec piètement	1 967,40 €	1 571,40 €	1 257,00 €
Sainte-Sévère-sur- Indre	Team Passion Solex	23945	Achat de deux tentes pliantes	1 104,00 €	1 104,00 €	883,00 €
Verneuil-sur-Igneraie	Club d'animation Rurale	29764	Achat d'une plancha	1 186,94 €	1 186,94 €	948,00 €
					Total	13 361,00 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage,
d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

Issoudun

CPCD du 2 mars 2026					Dotation 2026	13 361,00 €
Communes	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Montant du devis	Dépense éligible	Montant retenu
Issoudun	Bulles plongée Issoudun	25601	Achat d'un compresseur	10 511,99 €	10 367,99 €	2 943,00 €
Issoudun	Entente athlétique issoldunoise athlétisme	26279	Achat de perches	1 413,00 €	1 413,00 €	1 130,00 €
					TOTAL	4 073,00 €

Levroux

Communes	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Montant du devis	Dépense éligible	Montant subvention
Levroux	1ère Compagnie d'Archers des Tours de Levroux	30946	Achat et installation d'un mur de tir	17 621,93 €	13 222,36 €	1 921,00 €
Levroux	Club Pongiste Levrousain	30619	Achat de tables de ping-pong	15 050,00 €	15 050,00 €	2 784,00 €
Levroux	Football Club Levroux	26925	Achat de buts amovibles	3 400,00 €	3 000,00 €	2 400,00 €
Reuilly	Union Sportive de Reuilly	29270	Achat d'une chambre froide	2 826,00 €	2 826,00 €	2 119,00 €
Vatan	Arts au château de Villechauvon	28517	Achat de matériel de sonorisation	3 802,00 €	3 602,00 €	2 161,00 €
Vatan	Club pongiste Vatanais	25291	Achat d'une table de ping-pong	967,50 €	967,50 €	774,00 €
Vatan	Sporting Club Vatanais	30984	Achat d'une armoire frigorifique + tables pliantes	1 534,25 €	1 503,65 €	1 202,00 €
					Total	13 361,00 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

CPCD du 2 mars 2026					Dotation 2026	13 361,00 €
Commune	Raison Sociale	N° dossier 2026	Objet de la demande 2026	Montant du devis	Dépense éligible	Montant Subvention
Crevant	La marmite	26474	Achat d'un pack d'enceintes	929,99 €	929,99 €	740,00 €
Tranzault	La mailloche berrichonne	30258	Achat d'une scie à chantourner avec trépied et commande à pied	1 527,00 €	1 527,00 €	800,00 €
Neuvy-Saint-Sépulchre	Foyer rural des jeunes et d'éducation populaire	30035	Achat d'une armoire réfrigérée + plancha	3 024,24 €	2 467,94 €	1 900,00 €
					Total	3 440,00 €

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_030

ES - Jeunesse et Sports

AIDES aux LICENCIES et à leurs FAMILLES
(Licence Sport en Indre 6/17 ans, Licence Scolaire UNSS
et Licence Para Sport)

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD_20260116_063 du 16 janvier 2026, votant un crédit de 102.000 € pour la participation du Département à la prise en charge de la Licence Sport en Indre, 10.000 € pour le Pass Sport Collégien «Licence UNSS/UGSEL » et 2.000 € pour la Licence Parasport, entièrement disponible,

Vu le règlement du Fonds départemental d'intervention en faveur des bénéficiaires de la MDPH adopté le 17 janvier 2025,

Vu le règlement du Fonds départemental d'intervention en faveur de la licence Sport en Indre 6/17 ans et du Pass Collégien adopté le 16 janvier 2023,

Vu les dossiers déposés par les familles et les bénéficiaires,

Considérant que les demandeurs n'ont pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre collectivité ou d'un groupement de collectivités territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article 1^{er}. – Les propositions de crédits en faveur des familles, pour la Licence Sport en Indre 6/17 ans, figurant dans le tableau ci-annexé, sous forme de fascicule séparé dématérialisé, pour un montant de 30.026,80 € pour 792 dossiers, sont adoptées.

Article 2. – Les crédits seront prélevés au chapitre 65, rf : 324, article 6568 du Budget départemental.

Article 3. – Les propositions de crédits en faveur des familles, pour le Pass Sport Collégien, figurant dans le tableau ci-annexé, pour un montant de 1.440 € pour 144 dossiers, sont adoptées.

Article 4. – Les crédits seront prélevés au chapitre 65, rf : 282, article 6568 du Budget départemental.

Article 5. – Les propositions de crédits en faveur des bénéficiaires inscrits à la MDPH, figurant dans le tableau ci-annexé, pour un montant de 256 € pour 8 dossiers, sont adoptées.

Article 6. – Les crédits seront prélevés au chapitre 65, rf : 324, article 6568 du Budget départemental.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

PASS SPORT COLLEGIEN

Nom du bénéficiaire	Nom du représentant légal	Code postal	Ville	Montant de l'aide
ARDENTES				
LOUET CAMILLE	Madame LOUET CLAIRE	36120	ARDENTES	10,00 €
LOUET ELISE	Madame LOUET CLAIRE	36120	ARDENTES	10,00 €
MAUBERT LORIS	Madame MAUBERT EMMANUELLE	36120	ARDENTES	10,00 €
PICARD LENA	Madame CAUSSE MARINA	36330	ARTHON	10,00 €
GRENOUILLOUX NOE	Madame HUGUET CHARLOTTE	36130	DIORS	10,00 €
MOUQUET CHLOE	Monsieur MOUQUET ROBIN	36130	DIORS	10,00 €
RAUDIER DORICE	Madame RAUDIER GERALDINE	36130	DIORS	10,00 €
ARNOULD-BRAUN LISE	Madame BRAUN MAGALIE	36330	LE POINCONNET	10,00 €
BREUILLAUD CHLOE	Madame BREUILLAUD ALEXANDRA	36330	LE POINCONNET	10,00 €
CONTE ALAPETITE ERWAN	Madame ALAPETITE SEVERINE	36330	LE POINCONNET	10,00 €
JULLIEN BONESME LEO	Madame BONESME ELODIE	36330	LE POINCONNET	10,00 €
TOURTE AUDREY	Monsieur TOURTE JIMMY	36130	MONTIERCHAUME	10,00 €
BENON NATHAN	Madame LASSOUT AURELIE	36100	SAINTE-FAUSTE	10,00 €
LAINEZ FERNANDES PACO	Madame FERNANDES EMILIE	36120	SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	10,00 €
ARGENTON-SUR-CREUSE				
BREMAUD CORENTIN	Monsieur BREMAUD DAMIEN	36200	ARGENTON-SUR-CREUSE	10,00 €
DA SILVA SAMUEL	Madame DA SILVA GERALDINE	36200	ARGENTON-SUR-CREUSE	10,00 €
DAUDONNET DELAUTIER ENAELLE	Madame DELAUTIER LAURE	36200	ARGENTON-SUR-CREUSE	10,00 €
DESAIX RONEZ LUCILLE	Madame DESAIX RONEZ CHRISTELLE	36200	ARGENTON-SUR-CREUSE	10,00 €
JULIEN PRUNET JEANNE	Madame PRUNET CAROLINE	36200	ARGENTON-SUR-CREUSE	10,00 €
RANGASSAMY SETTAMA LYS	Madame DUCHEMIN CELINE	36200	ARGENTON-SUR-CREUSE	10,00 €
VIRE CHARLOTTE	Madame ALLEAUME JESSICA	36200	ARGENTON-SUR-CREUSE	10,00 €
YUSUF GIULIA	Madame MENIGOZ LOLA	36200	ARGENTON-SUR-CREUSE	10,00 €
YUSUF ZOYA	Madame MENIGOZ LOLA	36200	ARGENTON-SUR-CREUSE	10,00 €
BEAUJEAN LOUAN	Madame RONEZ MARIE	36200	BADECON-LE-PIN	10,00 €
ROBERT-FRANCHET CAMILLE	Madame ROBERT-FRANCHET CHRISTELLE	36270	BAZAIGES	10,00 €
FOUQUET KENZO	Madame FOUQUET JULIE	36200	BOUESSE	10,00 €
ROBIN TESSA	Madame CAILLAUD STEPHANIE	36200	BOUESSE	10,00 €
VIGNEAU LIORET INELYA	Madame LIORET SABRINA	36200	BOUESSE	10,00 €
GIRAULT ALEXIS	Madame JONCKHEERE MAGALI	36200	CHAVIN	10,00 €
DELAVEAU CHLOEE	Monsieur DELAVEAU ALEXANDRE	36270	EGUZON-CHANTOME	10,00 €
DAUGERON ANDREAS	Monsieur DAUGERON CHARLES	36200	LE MENOUX	10,00 €
BARBAT CLOE	Madame GAUBERT MARLENE	36200	LE PECHEREAU	10,00 €
BROGGI PAOLO	Monsieur BROGGI NICOLAS	36200	LE PECHEREAU	10,00 €
FAURE MATHILDE	Monsieur FAURE ALAIN	36200	LE PECHEREAU	10,00 €
MARGOT NOGUERA ESTEBAN	Monsieur MARGOT JEREMY	36200	LE PECHEREAU	10,00 €
CHEVALIER RAFAEL	Madame DUTRECQ CELINE	36800	LE PONT-CHRETIEN-CHABENET	10,00 €

ESNAULT SAMUEL	Monsieur ESNAULT PIERRE	36800	LE PONT-CHRETIEN-CHABENET	10,00 €
FAUDUET ARTHUR	Madame FAUDUET ALEXANDRA	36800	LE PONT-CHRETIEN-CHABENET	10,00 €
BUZANCAIS				
SIMONNET LANA	Madame SIMONNET LYDIA	36500	ARGY	10,00 €
BONDONNEAU AXEL	Madame BONDONNEAU CHARLOTTE	36700	CLERE-DU-BOIS	10,00 €
BONDONNEAU NORAH	Madame BONDONNEAU CHARLOTTE	36700	CLERE-DU-BOIS	10,00 €
BONDONNEAU TOM	Madame BONDONNEAU CHARLOTTE	36700	CLERE-DU-BOIS	10,00 €
MASSE FLAVIEN	Madame MASSE MAGALI	36700	CLION	10,00 €
RETAUD EMMA	Madame GUERIN ESTELLE	36700	LE TRANGER	10,00 €
GODIN JULIA	Monsieur GODIN SIMON	36250	NIHERNE	10,00 €
MAQUIN ALEXIS	Madame MAQUIN ELSA	36250	NIHERNE	10,00 €
MAQUIN MATHIS	Madame MAQUIN ELSA	36250	NIHERNE	10,00 €
RICHARD ELANA	Madame LEBLANC LAURA	36250	NIHERNE	10,00 €
GUILLOT LALY	Madame DAVID SONIA	36700	SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT	10,00 €
DA SILVA JULINE	Madame JULIEN LUCIE	36250	SAINT-MAUR	10,00 €
ROUAULT ERKER LOU	Madame ERKER EMILIE	36250	SAINT-MAUR	10,00 €
VILLEMONT LEO	Monsieur VILLEMONT ELIE	36250	SAINT-MAUR	10,00 €
LIGAT TOM	Monsieur LIGAT JULIEN	36320	VILLEDIEU-SUR-INDRE	10,00 €
CHATEAUROUX				
AKROUTI MOHAMED-ZACKARIA	Monsieur AKROUTI MUSTAPHA	36000	CHATEAUROUX	10,00 €
CAMP LOUANE	Madame CAMP ALEXANDRA	36000	CHATEAUROUX	10,00 €
DECHAUX ELSA	Monsieur DECHAUX CEDRIC	36000	CHATEAUROUX	10,00 €
DIOUF PILLET CHEIKHOU	Madame PILLET MANUELLA	36000	CHATEAUROUX	10,00 €
FRONTERA ABYGAELE	Madame BORIES ALIX	36000	CHATEAUROUX	10,00 €
HASSANI SAYANTI	Madame HAMISSI ECHATI	36000	CHATEAUROUX	10,00 €
JOSSANT ANGELA	Madame JOSSANT AUDREY	36000	CHATEAUROUX	10,00 €
KEITA NATHANAEL	Monsieur KEITA MARCEL	36000	CHATEAUROUX	10,00 €
LAMY IVANHOE	Madame ROUGERON-LAMY SOPHIE	36000	CHATEAUROUX	10,00 €
SUBIRATS JONAS	Madame SUBIRATS VIRGINIE	36000	CHATEAUROUX	10,00 €
THOUVENIN LEANDRE	Monsieur THOUVENIN ANTHONY	36000	CHATEAUROUX	10,00 €
TISSERON LOLA	Madame MAILLOCHON AURELIE	36000	CHATEAUROUX	10,00 €
WALAS LUCAS	Madame DENIS ANNE	36000	CHATEAUROUX	10,00 €
BIARD MARGOT	Monsieur BIARD SAMUEL	36130	DEOLS	10,00 €
BIARD RAFAEL	Monsieur BIARD SAMUEL	36130	DEOLS	10,00 €
CHICHERIE CORENTIN	Madame COUSIN NATHALIE	36130	DEOLS	10,00 €
DAVANT MAEL	Monsieur DAVANT JEAN-MARC	36130	DEOLS	10,00 €
GUARDASCIONE LENA	Madame MARCHAND PAULINE	36130	DEOLS	10,00 €
GUILPAIN TIMEO	Madame GUILPAIN HELENE	36130	DEOLS	10,00 €
RENAULT TIMEO	Monsieur RENAULT MATHIEU	36130	DEOLS	10,00 €
TRICOCHÉ LEO	Monsieur TRICOCHÉ FABIEN	36130	DEOLS	10,00 €
ISSOUDUN				
AGUENI JIHANE	Madame AGUENI MOUNIRA	36100	ISSOUDUN	10,00 €
BELLANGER CHAILLOUX MAEL	Madame BELLANGER CATHERINE	36100	ISSOUDUN	10,00 €
DEGAY NATHAN	Madame DEGAY NATHALIE	36100	ISSOUDUN	10,00 €
DUFOUR ROGER ARTHUR	Madame ROGER STEPHANIE	36100	ISSOUDUN	10,00 €
EVANO NINON	Madame DEPRE EPONINE	36100	ISSOUDUN	10,00 €

FERNANDES LISANDRO	Madame COLLIN JESSICA	36100	ISSOUDUN	10,00 €
LEDOUX THEA	Madame MABILAT GWENAELLE	36100	ISSOUDUN	10,00 €
PHILIPPON JADE	Madame PHILIPPON ESTELLE	36100	ISSOUDUN	10,00 €
PICARD CHRISTOPHE	Madame PICARD CELINE	36100	ISSOUDUN	10,00 €
BRICE AARON	Madame BRICE SEVERINE	36100	LES BORDES	10,00 €
FERREIRA ORIANNE	Madame GIRAULT CLAIRE	36100	LES BORDES	10,00 €
	LA CHATRE			
LEJOT LILY	Madame THOMAZON CELINE	36400	LA CHATRE	10,00 €
PERROT DAPHNE	Madame ROUSSEAU CLAIRE	36160	LIGNEROLLES	10,00 €
CHAUMETTE LOIS	Madame BERNARD ALEXANDRA	36400	LOUROUER-SAINT-LAURENT	10,00 €
DELALEUF LILOUAN	Madame DELALEUF AURELIE	36100	MEUNET-PLANCHES	10,00 €
DEVILLE MALO	Madame LANGLOIS CHRISTELLE	36400	NOHANT-VIC	10,00 €
GUENOT ELIOT	Madame GUENOT MARION	36120	PRUNIER	10,00 €
PASQUET NILS	Madame SOURIS MARIE	36400	SAINT-CHARTIER	10,00 €
BONNET CLELIA	Monsieur BONNET HERVE	36400	VICQ-EXEMPLET	10,00 €
LE BLANC				
COSSON NOLAN	Madame MARCHOUX CLEMENCE	36290	AZAY-LE-FERRON	10,00 €
RONDELOT ELOISE	Madame ANAIS RONDELOT	36290	AZAY-LE-FERRON	10,00 €
SIMON NAELY	Madame PELLOQUIN NADEGE	36300	CIRON	10,00 €
MINEAU HELENE	Madame MINEAU HELENE	36300	LE BLANC	10,00 €
VIVIER TESS	Madame BAUDOIN ALEXIA	36300	LE BLANC	10,00 €
LUNEAU LOUISON	Madame CODRON KARINE	36220	LINGE	10,00 €
FOURMAUX GAITANAROS MARLENE	Madame FOURMAUX VIRGINIE	36220	MARTIZAY	10,00 €
SAUVESTRE NAELE	Madame SAUVESTRE MARION	36220	MARTIZAY	10,00 €
PORTRON MORIN MAXENCE	Madame LIEBY LAURENE	36290	OBTERRE	10,00 €
PUILLON LOLA	Madame PUILLON AURORE	36300	POULIGNY-SAINT-PIERRE	10,00 €
BOULANGER ALIX	Madame AUCUY SANDRINE	36300	RUFFEC	10,00 €
RIBOTON TANNEUR YANAELLE	Madame TANNEUR SYLVIE	36220	TOURNON-SAINT-MARTIN	10,00 €
LEVROUX				
THIBAUT ELSA	Madame TURK ALINE	36130	COINGS	10,00 €
COUET LENA	Madame CHAUSSEBOURG VANESSA	36110	LEVROUX	10,00 €
COUET LUCAS	Madame CHAUSSEBOURG VANESSA	36110	LEVROUX	10,00 €
KAZMIERCZAK THEO	Monsieur KAZMIERCZAK DAVID	36110	LEVROUX	10,00 €
SEBOT BARDIEUX LUCAS	Madame BARDIEUX DELPHINE	36100	SAINT-AOUSTRILLE	10,00 €
FONTAINE CAMILLE	Madame FONTAINE LAURENCE	36260	SAINTE-LIZAIGNE	10,00 €
MASSON RAPHAEL	Monsieur MASSON EMMANUEL	36150	VATAN	10,00 €
BOUQUIN CARL	Madame GAILLAT CECILE	36110	VINEUIL	10,00 €
MASSON AMAURY	Madame BESNARD CANDICE	36110	VINEUIL	10,00 €
NEUVY-SAINT-SEPULCHRE				
CHENUT GABIN	Madame HUGUES EMMANUELLE	36140	CREVANT	10,00 €
LEMAN YVANOE	Madame TRIBET LEMAN ADELINE	36140	CREVANT	10,00 €
MOREAU LORIS	Monsieur MOREAU NICOLAS	36140	CREVANT	10,00 €
MOREAU NINON	Monsieur MOREAU NICOLAS	36140	CREVANT	10,00 €
PASQUET TIMEO	Madame PASQUET EMILIE	36230	FOUGEROLLES	10,00 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.

POUTEAUX ALICE	Madame POUTEAUX EMILIE	36400	LE MAGNY	10,00 €
AHR ENORA	Madame RABUTEAU AHR ADELINE	36340	MALICORNAY	10,00 €
BAUDAT CAMILLE	Madame BAUDAT ANNE	36230	NEUVY-SAINT-SEPULCHRE	10,00 €
COURTOIS GABRIEL	Madame THOMAS ISABELLE	36230	NEUVY-SAINT-SEPULCHRE	10,00 €
DAVIGNON EWENN	Madame VAN VYVE AUDREY	36230	NEUVY-SAINT-SEPULCHRE	10,00 €
BOUQUIN CONSTANCE	Monsieur BOUQUIN LAURENT	36230	SAINT-DENIS-DE-JOUHET	10,00 €
BRUNET LEANA	Monsieur PROT SABRINA	36230	SAINT-DENIS-DE-JOUHET	10,00 €
DUCOUDRAY RAPHAEL	Madame DUCOUDRAY MELISSA	36230	SARZAY	10,00 €
CATHERINEAU ESTEBAN	Monsieur CATHERINEAU DAMIEN	36230	TRANZAULT	10,00 €
SAINT-GAULTIER				
DUBOIS CORENTIN	Monsieur DUBOIS MICKAEL	36350	LUANT	10,00 €
DURIS ROMAN	Madame MAUGRION LAETITIA	36350	LUANT	10,00 €
RICHARD LINA	Madame RICHARD DEBORAH	36350	LUANT	10,00 €
ILLOVIC SIMON	Madame VERNEAU SANDRA	36370	MAUVIERES	10,00 €
BLANC LOHAN	Monsieur BLANC ALLAN	36500	NEUILLAY-LES-BOIS	10,00 €
BEAU CLEMENT	Madame BEAU TANYA	36370	PRISSAC	10,00 €
BEAU MAXIME	Madame BEAU TANYA	36370	PRISSAC	10,00 €
HIVERNAT NORAH	Madame GABILLAUD MARIE-LAURE	36800	SAINT-GAULTIER	10,00 €
CHANTRAINE SOPHIA	Madame CHANTRAINE MAGALI	36370	SAINT-HILAIRE-SUR- BENAIZE	10,00 €
LEMEU-PERROCHON BASTIEN	Madame LEMEU-PERROCHON MARIE-NEIGE	36800	THENAY	10,00 €
ROCHEFEUILLE NELL	Madame ROCHEFEUILLE EMILIE	36500	VENDOEUVRES	10,00 €
BIMBAUD THEO	Madame BIMBAUD CELINE	36170	VIGOUX	10,00 €
VALENCAY				
MARTINAT THIBAU	Monsieur MARTINAT ANTHONY	36210	CHABRIS	10,00 €
AUDARD AXEL	Madame AUDARD GAETANE	36600	LANGE	10,00 €
MESNARD LEANDRE	Monsieur MESNARD LUDOVIC	36600	VICQ-SUR-NAHON	10,00 €
THIBAUT LAENA	Madame THIBAUT JESSICA	36500	VILLEGOUIN	10,00 €
Total pour 144 dossiers				1 440,00 €

PARASPORT

Nom du bénéficiaire	Nom du représentant légal	Code postal	Ville	Montant de l'aide
<i>ARDENTES</i>				
Monsieur GOUHIER ADRIEN		36120	JEU-LES-BOIS	32,00 €
<i>ARGENTON-SUR-CREUSE</i>				
Madame GOBIN PAOLA		36190	CUZION	32,00 €
<i>BUZANCAIS</i>				
Monsieur LETOURNEAU THOMAS		36250	NIHERNE	32,00 €
<i>CHATEAUROUX</i>				
Madame CARRANGEOT ARIANE		36000	CHATEAUROUX	32,00 €
Monsieur GARCIA ROMAIN		36000	CHATEAUROUX	32,00 €
Monsieur HAUTIN ENZO		36000	CHATEAUROUX	32,00 €
Monsieur ROSIER LEO		36130	DEOLS	32,00 €
<i>ISSOUDUN</i>				
Monsieur VIANO LAURENT		36100	ISSOUDUN	32,00 €
Total pour 8 dossiers				256,00 €

EXTRAIT des DELIBERATIONS **de la COMMISSION PERMANENTE** **du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 2 mars 2026



DOSSIER N° CP_20260302_031

D - Attractivité, Tourisme, Culture et Environnement

MUSIQUE et THÉÂTRE au PAYS

Quorum : 12

Absent(s) : 1

Régis BLANCHET

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD_20260116_049 du 16 janvier 2026 votant un crédit de 165.000 € en faveur du dispositif "Musique et Théâtre au Pays",

Vu le cadre d'intervention du dispositif "Musique et Théâtre au Pays" adopté le 16 janvier 2023,

Vu les demandes des associations et des collectivités,

Considérant que les demandeurs n'ont pas communiqué à ce jour au Département avoir bénéficié de l'octroi d'une subvention d'une autre Collectivité territoriale ou d'un groupement de Collectivités Territoriales,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20260116_007 du 16 janvier 2026,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Les subventions listées en annexe sont attribuées pour un montant total de 43.729 € actant la part départementale de 50 % et sous réserve de la convention cadre 2026 Région Centre-Val de Loire-Département de l'Indre et sa convention d'application dédiée à Musique et Théâtre au Pays, les 50 % de la participation régionale.

Article 2. - Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, rf : 316, articles 657348, 657358 et 65748 du Budget départemental.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

MARC FLEURET

"Musique et Théâtre au Pays"

	BÉNÉFICIAIRES	SPECTACLE-INTERVENANT	LIEU	DATE	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE	SUBVENTION RÉGIONALE
1	LIVRES EN FÊTE	Printemps des Poètes	MONTIPOURET	21/03/26	400 €	400 €
2	LES CASTELROUQUINES	Les Castelrouquines	CHATEAUROUX	28/03/26	1.500 €	1.500 €
3	EGUZON-CHANTÔME	L'Étrange défaite	EGUZON-CHANTÔME	03/04/26	1.500 €	1.500 €
4	COUDACOU DA	La Saint GlinGlin	LIGNAC	05/04/26	1.399 €	1.399 €
5	COMITÉ DE LA FOIRE EXPOSITION DU BLANC	Foire exposition de l'Habitat	LE BLANC	06/04/26	1.500 €	1.500 €
6	BIBLIOTHEQUE d'ANJOUIN	Boby a la Pointe	ANJOUIN	10/04/26	856,50 €	856,50 €
7	FANFARE MUNICIPALE du POINCONNET	Mille chœur pour un regard	LE POINÇONNET	11/04/26	950 €	950 €
8	NEPETA	Rencontres Euphrasie	BARAIZE	11/04/26	1.500 €	1.500 €
9	LA GRANGE AUX BLAS-BLAS	L'épopée d'Artio Volet	LUÇAY-LE-MÂLE	12/04/26	1.050 €	1.050 €
10	AZAY-LE-FERRON	Les Abeilles sont-elles bonnes en maths	AZAY-LE-FERRON	15/04/26	475 €	475 €
11	LA MARMITE	Medusa Glow	CREVANT	18/04/26	600 €	600 €
12	COMITÉ des FÊTES de PRISSAC	Au Fil du Temps	PRISSAC	25/04/26	1.267,50 €	1.267,50 €
13	AMBRAULT	Mouton Noir	AMBRAULT	02/05/26	1.002,50 €	1.002,50 €
14	COMITÉ DES FÊTES DU TRANGER	Brocante Annuelle	LE TRANGER	08/05/26	1.167 €	1.167 €
15	COMITÉ des FÊTES de SAINT- CHRISTOPHE-EN-BAZELLE	Village en Fête	SAINT-CHRISTOPHE-EN- BAZELLE	14/05/26	813,50 €	813,50 €
16	LA TARBASSE CIE	Sine Qua Non	NEUVY-SAINT- SEPULCHRE	23/05/26	1.100 €	1.100 €
17	BUZANÇAIS	Buz' en Scène	BUZANÇAIS	23/05/26	1.500 €	1.500 €
18	VILLENTOIS-FAVEROLLES- EN-BERRY	Concert Trompes de chasse et sonneurs de cornemuse	FAVEROLLES-EN-BERRY	26/05/26	1.250 €	1.250 €
19	DRÉVO' FOLIES	Apéro Concert	FONTGUENAND	29/05/26	813,50 €	813,50 €
20	COM COM BRENNE VAL DE CREUSE	2 comme 1 Accord	CHAZELET	31/05/26	1.220 €	1.220 €
TOTAL GÉNÉRAL					21 864,50 €	21 864,50 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage,
d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges.